

*Date de dépôt: 22 novembre 2001*  
*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil concernant la politique régionale et  
européenne et la coopération au développement**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Conformément à l'article 66, lettre a, chiffre 3 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 (B 1 01), le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil « un rapport écrit circonstancié sur les questions régionales importantes. »

**RAPPORT  
DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND  
CONSEIL CONCERNANT LA POLITIQUE  
RÉGIONALE ET EUROPÉENNE  
ET LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT**

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b>	p.6
<b>II.</b>	<b>COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE, RÉGIONALE ET EUROPÉENNE</b>	p.11
<b>1.</b>	<b>La collaboration transfrontalière</b>	p.11
1.1.	Les instances transfrontalières	p.11
1.1.1.	Le Comité régional franco-genevois (CRFG)	p.11
1.1.2.	Le Conseil du Léman	p.13
1.1.3.	La Communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO)	p.14
1.1.4.	La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)	p.14
1.1.5.	Coopération renforcée avec la région Rhône-Alpes	p.14
<b>2.</b>	<b>Projets transfrontaliers réalisés ou en voie de réalisation</b>	p.15
2.1.	Transports et sécurité	p.15
2.2.	Aménagement du territoire	p.18
2.3.	Echanges dans le domaine culturel	p.22
2.4.	Echanges dans le domaine de l'éducation	p.24
2.5.	Echanges dans le domaine sportif	p.29
2.6.	Economie	p.29
2.7.	Tourisme	p.30
2.8.	Environnement	p.30
2.9.	Collaboration sanitaire	p.34
2.10.	Téléphérique du Salève	p.35
2.11.	Autres actions	p.36
2.12.	Manifestations et cours	p.38
<b>3.</b>	<b>L'avenir des relations transfrontalières et régionales</b>	p.39

---

<b>III.</b>	<b>AFFAIRES EUROPÉENNES</b>	p.40
<b>1.</b>	<b>Intégration par les accords bilatéraux</b>	p.40
<b>2.</b>	<b>Les accords bilatéraux entre la Suisse et la Communauté européenne</b>	p.41
2.1.	Concept de communication	p.41
2.2.	Etude des conséquences des accords bilatéraux sectoriels pour Genève et sa région	p.44
2.3.	Consultations des cantons	p.45
<b>3.</b>	<b>Evolution de l'Union européenne et impact sur la Suisse et Genève</b>	p.46
<b>4.</b>	<b>Le programme communautaire Interreg</b>	p.48
4.1.	Interreg IIA	p.48
4.2.	Interreg IIC	p.49
4.3.	Interreg III	p.49
<b>5.</b>	<b>La représentation du canton de Genève dans les instances européennes</b>	p.51
5.1.	Le Conseil de l'Europe	p.51
5.2.	L'Assemblée des régions d'Europe (ARE)	p.51
<b>6.</b>	<b>La diffusion du droit communautaire</b>	p.53
<b>7.</b>	<b>Publications</b>	p.53
<b>IV.</b>	<b>COOPÉRATION INTERCANTONALE</b>	p.54
<b>1.</b>	<b>Collaboration Vaud-Genève</b>	p.54
<b>2.</b>	<b>Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)</b>	p.58
2.1.	Négociations bilatérales avec l'Union européenne (UE)	p.58
2.2.	Rapport EuRefCa	p.58
2.3.	Projet de réforme de la péréquation et de répartition des tâches (RPT, anciennement NPF)	p.59
2.4.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	p.60
2.5.	Groupe de concertation des cantons frontaliers limitrophes de la France	p.62

<b>V.</b>	<b>COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT</b>	p.62
1.	<b>Introduction</b>	p.62
2.	<b>Rappel historique</b>	p.63
3.	<b>La Fédération genevoise de coopération (FGC)</b>	p.63
4.	<b>La coopération technique au développement</b>	p.64
5.	<b>Demande d'attribution de subvention</b>	p.65
6.	<b>L'aide humanitaire</b>	p.65
7.	<b>Fonds « drogue ou développement »</b>	p.66
8.	<b>Augmentation du budget consacré à la coopération au développement</b>	p.66
9.	<b>La Coopération au développement dans le cadre de l'Agenda 21</b>	p.67
<b>VI.</b>	<b>DIVERS</b>	p.67
1.	<b>La coordination interdépartementale</b>	p.67
2.	<b>La Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil</b>	p.68
3.	<b>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique régionale</b>	p.69
<b>VII.</b>	<b>REMERCIEMENTS</b>	p.69
<b>VIII.</b>	<b>ANNEXES</b>	p.70
1.	Liste des actions du Conseil du Léman	
2.	Convention de coopération entre la région Rhône-Alpes et la République et canton de Genève	
3.	Liste des projets de la « Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise »	
4.	Synthèse de l'étude juridique du Conseil du Léman	
5.	Synthèse de l'étude : « Les accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse : conséquences pour la région franco-genevoise »	
6.	Liste des projets INTERREG II Rhône-Alpes (France)/Suisse	
7.	Coopération entre les cantons de Genève et Vaud : plan d'action 2000	
8.	Liste des projets de coopération au développement (1997 à 2000)	
9.	Liste des accords, traités et conventions touchant aux affaires régionales depuis 1997	

## I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Quatre ans se sont écoulés depuis le dernier rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil (RD 282 du 3 septembre 1997). Une période riche en événements qui ont passablement modifié le paysage de la région et influencé les relations transfrontalières.

### *1997-1999 : la coopération régionale et transfrontalière au ralenti*

En raison des élections qui se sont déroulées successivement à Genève (élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat en 1997) et en France (élections législatives de 1997 et régionales de 1998), les relations transfrontalières marquent un peu le pas.

Dans l'arc lémanique, l'échec du Réseau hospitalier universitaire de Suisse occidentale (RHUSO) devant le peuple genevois (1998) jette un coup de froid sur le front de la collaboration entre Genève et Vaud. Au moment même où un débat s'amorce en Suisse sur un redécoupage du territoire national en sept régions.

Dans le même temps, au sein de l'administration cantonale, la Direction des affaires extérieures doit faire face à de profonds bouleversements : passant du Département de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires régionales (DIAR) au Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE), elle perd son directeur, M. Michel Baettig, décédé subitement en août 1998.

Autant d'événements qui, ajoutés à la crise économique, n'ont guère favorisé le dynamisme des coopérations régionales et transfrontalières. Mais cette morosité ne sera que passagère, d'autant qu'avec l'aboutissement des négociations bilatérales sectorielles entre la Suisse et la Communauté européenne en décembre 1998, la région transfrontalière doit faire face à de nouveaux défis.

### *1999-2001 : la relance*

Au premier semestre 1999, la reprise s'annonce sur tous les fronts : le baromètre de la conjoncture confirme l'embellie économique et les coopérations retrouvent leur dynamisme.

- Le lancement de l'initiative « Vaud-Genève », qui propose la fusion des deux cantons, incite les gouvernements genevois et vaudois à publier un "**Livre Blanc**", prônant la relance d'une collaboration plus étroite.

- Après deux ans de «vacance», le **Comité régional franco-genevois (CRFG)** se réunit à nouveau pour donner notamment le coup d'envoi à deux des plus ambitieux projets transfrontaliers d'aménagement : ceux du "Rectangle d'Or" et du "Pôle de la gare d'Annemasse". De son côté, le Grand Conseil genevois enterre définitivement le projet de métro léger pour mettre sur les rails la liaison La Praille - Eaux-Vives qui doit achever le bouclage ferroviaire du bassin franco-valdo-genevois.
- **Lyon et Genève** reprennent contact. Passées les turbulences de l'affaire Millon, de nouveaux liens se nouent avec les élus et la préfecture de la région Rhône-Alpes. Pour la première fois, on voit figurer le nom de Genève dans le « Contrat de plan 2000-2006 », qui définit les lignes directrices de l'aménagement du territoire français, à l'échelle régionale. Interrompu depuis des années, le dialogue entre l'aéroport de Lyon-St-Exupéry (anciennement Satolas) et l'Aéroport international de Genève reprend son envol, à l'initiative du chef du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures. Les directions des deux aéroports décident de cofinancer l'étude de faisabilité d'une liaison rapide entre les deux « hub » régionaux, selon la technologie de Swissmétro.
- Enfin, les **accords bilatéraux**, signés entre la Suisse et la Communauté européenne en juin 1999 agissent comme un électrochoc. En même temps qu'elle découvre de nouveaux horizons, la région transfrontalière prend soudain la mesure de ses évolutions et des mutations auxquelles elle doit faire face.

### *Une nouvelle donne pour la collaboration transfrontalière*

Partout dans le monde, les changements se sont accélérés depuis la chute du mur de Berlin, et notre région n'a pas échappé aux bouleversements politiques, économiques et technologiques qui ont caractérisé la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Au sein d'une Europe encore en chantier, mais dont l'édifice se consolide petit à petit, les régions de frontières, souvent marginalisées par leur position excentrée, se sont muées en zones de contacts qui rivalisent de dynamisme économique.

Dans un contexte d'urbanisation croissante, les agglomérations se développent au mépris des frontières, attirant toujours plus de population et de main-d'œuvre. Ainsi les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, en particulier le Pays de Gex, ont connu en dix ans une croissance démographique et économique parmi les plus fortes de France. De même,

dans le district voisin de Nyon, on prévoit une croissance démographique de quelque 30 % dans les dix prochaines années.

Dans le canton de Genève, la reprise économique aidant, la population a augmenté à un rythme moyen de 5 000 personnes depuis 1999. Le nombre de travailleurs frontaliers qui, en 1997, était tombé à 27 000 a atteint au premier trimestre de 2001, le chiffre record de 31 000.

Si la pression des marchés libéralisés renforce l'interdépendance de la région transfrontalière, **les accords bilatéraux – et en particulier celui sur la libre circulation des personnes** – devraient accentuer à terme ce phénomène, en rendant la frontière encore plus perméable.

À l'étroit sur son territoire, notre canton a toujours grandi en regardant bien au-delà de son environnement proche. Mais aujourd'hui, il ne peut plus échapper à la nécessité d'asseoir son développement endogène et international sur un socle plus large, dans une perspective régionale. Près de la moitié des « internationaux » qui travaillent à Genève vivent actuellement en dehors des frontières cantonales, sans compter les dix à quinze mille ressortissants suisses qui, légalement ou non, ont élu domicile en France voisine. Cette réalité ne va pas sans poser de problèmes aux départements français voisins qui voient les prix du foncier prendre l'ascenseur et craignent les déséquilibres sociaux.

Au niveau économique, « l'effet frontière » joue en faveur du développement de Genève qui a notamment fondé sa prospérité sur l'apport d'une importante force de travail frontalière. La reprise aidant, notre canton apparaît aujourd'hui comme un « aspirateur » de main-d'œuvre qualifiée qui fait cruellement défaut à la France voisine, où sont financées les formations. Avec l'entrée en vigueur progressive de l'accord sur la libre circulation des personnes, ces phénomènes risquent de s'accroître. Le va-et-vient quotidien de plus de 31 000 frontaliers – auxquels viennent s'ajouter quelque 18 000 pendulaires du canton de Vaud – pourrait s'intensifier, nécessitant chaque jour davantage une gestion commune des problématiques qui se posent de part et d'autre de la frontière.

Si par son développement, l'agglomération franco-valdo-genevoise génère plus d'emplois, si elle attire davantage de main-d'œuvre en élargissant son bassin de recrutement hors de la zone frontalière, c'est l'ensemble de la région qui se trouve concernée. Impossible de gérer l'aménagement du territoire, de maîtriser le marché du logement, de songer à une offre de transports en commun, sans une étroite concertation avec nos voisins. Impossible d'imaginer que notre canton puisse laisser se développer des déséquilibres socio-économiques dans le bassin de vie franco-valdo-



genevois, sans en subir les contrecoups : une Genève engorgée par un trafic pendulaire ou générant dans sa périphérie des cités-dortoirs ou des banlieues défavorisées aurait, sans doute, beaucoup à perdre.

Quel que soit le rythme des mutations qui se dessinent, Genève doit désormais penser son développement en terme de région, en tenant compte des évolutions politiques et institutionnelles qui prennent forme dans l'Hexagone.

Car, depuis quelques années, l'Etat français a amorcé un processus de décentralisation. Bien qu'encore timide, ce mouvement renforce les prérogatives de la Région – notamment de la région Rhône-Alpes – et favorise l'émergence de l'intercommunalité (communautés de communes, communautés d'agglomérations et communautés urbaines). De nouveaux partenaires s'imposent comme des interlocuteurs incontournables aux côtés des départements français.

Il est vrai que, dans le cadre d'une décentralisation non encore aboutie, cette multiplicité d'échelons institutionnels, aux compétences parallèles, ne facilite pas toujours la coopération transfrontalière. Mais c'est une réalité avec laquelle Genève doit composer pour pouvoir affirmer sa vocation internationale et poursuivre un développement maîtrisé, tout en préservant la qualité de vie dont elle bénéficie et qui caractérise l'ensemble de la région.

Au niveau européen, le canton de Genève considéré jusqu'ici comme l'un des plus europhiles de Suisse, devra poursuivre ses efforts pour continuer à collaborer activement aux programmes Interreg, acquérir davantage de visibilité au sein des organismes européens auxquels il participe et contribuer ainsi au développement et à la diffusion de l'idéal européen hérité de Denis de Rougemont.

### *Les grands axes de la politique transfrontalière, régionale et européenne*

Enclavé en territoire français, dans une région qui compte presque autant d'habitants que la Suisse (la région Rhône-Alpes recense quelque 6 millions d'habitants), le canton de Genève s'est développé au cours de son histoire, comme une capitale hors-sol qui fonde sa prospérité sur trois facteurs :

- sa vocation internationale ;
- son rôle de centre économique international, régional et transfrontalier ;
- son aptitude à servir de pont entre la France et la Suisse, au lieu d'être un cul-de-sac au sein de la Confédération.

Ce sont ces trois atouts majeurs qui confèrent à Genève une position centrale, en dépit de sa situation excentrée sur le territoire national.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, d'une plus grande perméabilité des frontières et d'une concurrence accrue avec d'autres villes et régions d'Europe, Genève devra :

*Au niveau de la politique extérieure :*

- **Affirmer** davantage encore ce rôle de charnière, en maintenant des relations équilibrées avec ses voisins suisses et français.
- **Renforcer** sa collaboration avec les départements français et les Communautés de communes voisines, tout en développant, dans le cadre d'une nouvelle convention, ses relations avec la région Rhône-Alpes.
- **Réformer** les instances transfrontalières dans le but de promouvoir une collaboration transfrontalière à géométrie variable plus souple, moins institutionnelle, plus pragmatique et plus démocratique.
- **Développer** une politique régionale concertée en matière d'économie, d'aménagement du territoire, de transports, de formation et de santé, avec les partenaires français, en cohérence avec le développement de la région lémanique.
- **Intégrer**, à moyen terme, l'agglomération genevoise dans le réseau de villes de Rhône-Alpes (avec Grenoble et Chambéry dans le cadre du Sillon alpin ) et renforcer les liens avec les pôles de Lyon, en particulier dans les domaines de l'économie (biotechnologies, nouvelles technologies de l'information, etc.), de la recherche et des formations. Ce qui implique d'associer davantage la Ville de Genève à la coopération transfrontalière.
- **Renforcer** des collaborations avec le canton de Vaud en matière d'infrastructures, de promotion économique, de politiques culturelles et universitaires et de santé.
- **Mettre sur pied** une meilleure information à l'intention des élus et des habitants de la région.
- **Promouvoir** le dialogue entre les administrations, les associations et entre les partenaires privés et susciter les initiatives transfrontalières partant des citoyens, notamment grâce aux programmes européens Interreg III.
- **Appuyer** les initiatives du Conseil fédéral pour une meilleure intégration de la Suisse dans l'Union européenne.

*Au niveau de l'Etat de Genève :*

- **Renforcer** la cohérence de la politique transfrontalière et régionale par la création d'un groupe de travail interdépartemental qui permette d'assurer une meilleure coordination entre les sept départements de l'Etat.
- **Mettre en place** une politique d'information et de sensibilisation sur les grands enjeux des coopérations régionales et transfrontalières.
- **Faire connaître** davantage les possibilités offertes par les programmes Interreg III.

## **II. COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE, RÉGIONALE ET EUROPÉENNE**

### **1. La collaboration transfrontalière**

Pour mener à bien la politique transfrontalière et régionale, une délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures a été créée au début des années 90. Actuellement, elle se compose de M. Carlo Lamprecht (Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, DEEE), qui en assume la présidence, et de MM. Laurent Moutinot (Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, DAEL) et Gérard Ramseyer (Département de justice et police et des transports, DJPT). Elle se réunit trois fois par année.

#### *1.1. Les instances transfrontalières*

Lieux de rencontre et de dialogue, susceptibles de donner des impulsions et de faciliter le règlement de certains problèmes communs, les instances transfrontalières n'ont, il faut le souligner, aucun pouvoir de décision. Ce ne sont pas des organismes supranationaux. Sans véritable statut juridique, elles ne peuvent agir que dans le cadre des législations nationales de leurs membres.

##### *1.1.1. Le Comité régional franco-genevois (CRFG)*

Créé en 1973, sur la base d'un échange de lettres franco-suisse du 12 juillet 1973, le Comité régional franco-genevois est coprésidé par le préfet de la région Rhône-Alpes et le conseiller d'Etat genevois en charge des affaires extérieures. Agissant essentiellement sur les problèmes qui se posent

dans l'espace franco-genevois où vivent et travaillent plus d'un million et demi d'habitants, il regroupe le canton de Genève et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. La région Rhône-Alpes n'y participe qu'en qualité d'observateur. Quant au canton de Vaud, il est associé aux travaux concernant l'aménagement concerté du territoire.

Comme le Comité plénier, les quatre commissions du CRFG ("Culture, éducation et sport", "Population frontalière et économie", "Environnement et aménagement du territoire", "Transports et sécurité") se sont réunies à un rythme bi-annuel. Leurs travaux ont permis la pérennisation de nombreuses actions, la réalisation ou l'avancement de plusieurs projets en cours, ainsi que le lancement de nouveaux projets, notamment dans les domaines de la formation et de la requalification de demandeurs d'emplois (cf. chapitre II-2).

Dans la perspective de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, un dispositif dit de veille et d'anticipation a été mis sur pied. Chargés de cette observation statistique, l'Office cantonal genevois de la statistique (OCSTAT), l'INSEE Rhône-Alpes et le Service cantonal de recherche et d'information statistiques vaudois (SCRIS) ont élaboré une douzaine d'indicateurs pertinents pour mesurer les évolutions socio-économiques dans la région franco-valdo-genevoise et anticiper au mieux les effets de ces accords. Les résultats de cette observation seront largement diffusés.

Par ailleurs, un réseau transfrontalier d'information sur les accords bilatéraux a été créé à l'intention de tous les habitants de la région. Il permet également aux administrations françaises et genevoises de mieux se connaître mutuellement et d'aiguiller les demandes sur les services et organismes compétents.

Enfin, sous la responsabilité des deux coprésidents du CRFG, une réflexion s'est engagée, en collaboration avec la Confédération, le canton de Vaud, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi qu'avec la Ville de Lyon, pour explorer les possibilités de définir une « stratégie d'accueil des ONG et de manifestations internationales » au niveau régional. Le groupe de travail a produit à cet effet un état des lieux des conditions juridiques et fiscales en vigueur de part et d'autre de la frontière, ainsi qu'un inventaire des structures d'accueil.

De son côté, la Chancellerie s'attache à développer une collaboration avec la France voisine pour assurer le succès de Télécom 2003.

### *1.1.2. Le Conseil du Léman*

Le Conseil du Léman est composé des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et des cantons suisses de Genève, Vaud et du Valais. Organisme de coopération, créé le 19 février 1987 autour du lac Léman, il constitue un ensemble géographique de deux millions et demi d'habitants et possède le poids économique d'une région européenne.

Depuis juin 1999, M<sup>me</sup> Jocelyne Boch, vice-présidente du Conseil général de l'Ain et maire de Thoiry, préside le Conseil du Léman et assurera ce mandat jusqu'en décembre 2001. Le canton du Valais prendra le relais.

Parmi les objectifs que se sont fixés les instances décisionnelles que sont le comité et le bureau exécutif du Conseil du Léman, on peut retenir les suivants :

- **Explorer** toutes les pistes pour doter le Conseil du Léman d'un statut juridique dans le cadre du Protocole additionnel à la Convention de Madrid ou de tout autre instrument juridique approprié.
- **Coordonner** les actions de coopération entre le Comité régional franco-genevois (CRFG) et le Conseil du Léman.
- **Evaluer** l'impact et la portée des accords bilatéraux sectoriels entre la Suisse et la Communauté européenne, de façon à envisager des actions prenant en compte les conséquences de ces accords sur la population du bassin lémanique.
- **Valoriser** le site Internet ([www.conseilduleman.org](http://www.conseilduleman.org)) créé à la fin de l'année 1999 en faveur de la population lémanique. Ce site connaît un vif succès, notamment pour les commandes de documentation.

Les cinq commissions ont poursuivi activement leurs travaux, que ce soit par la mise en œuvre de projets concrets ou l'échange d'informations (cf. annexe 1).

En l'an 2000, le Conseil du Léman a dû renoncer à fonctionner sur la base d'un budget commun, afin de répondre aux exigences de la législation française. Au plan administratif, ce changement n'a pas simplifié la tâche des secrétaires généraux du Conseil du Léman. Pour faire face à cette situation, une étude sur son statut juridique a été lancée et s'inscrit dans la réflexion plus générale de l'évolution des organismes transfrontaliers (cf. chapitre II-3).

### *1.1.3. La Communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO)*

Cette communauté de travail italo-franco-suisse, créée en 1982, forme une macro-région au niveau européen. Mais au fil des ans, elle a beaucoup perdu de son dynamisme. Ses dernières actions sont à mettre au crédit de la Commission "Culture", qui a stimulé des échanges forts intéressants. Un festival de théâtre jeune public intitulé : « Cultur'Zap » a été créé. De plus, chaque été, des jeunes ont pu s'initier à un art dans l'une des régions de la COTRAO. C'est ainsi que des adolescents ont pu découvrir le cinéma à Lyon en 1997, la bande dessinée à Sierre en 1998 et les arts plastiques à Lausanne en 1999.

Dotée, depuis fin 1999, d'une structure légère, la COTRAO a chargé quatre groupes de travail « éphémères » de proposer quelques projets concrets dûment budgétisés. Ces derniers, touchant notamment au tourisme, à l'économie, à l'information, à l'aménagement des territoires et à l'échange de jeunes, seront présentés en 2001 au Forum des élus qui décidera de la sélection et du financement des projets.

### *1.1.4. La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)*

Commission franco-suisse, la CIPEL contribue à la coordination de la politique de l'eau entre la France et la Suisse à l'échelle du bassin versant lémanique. Dans le cadre de ses activités, la CIPEL entretient des échanges permanents entre membres suisses et français de ses groupes de travail techniques. Pour l'auscultation du lac et de son bassin versant, par exemple, la CIPEL, en plus des études qu'elle finance, fait appel aux données récoltées par les services de l'Etat des deux côtés de la frontière.

Pour le canton de Genève, M. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures et M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, sont membres de la CIPEL.

### *1.1.5. Coopération renforcée avec la région Rhône-Alpes*

Répondant à une sollicitation de la présidente de la région Rhône-Alpes, M<sup>me</sup> Anne-Marie Comparini, le canton de Genève a signé, le 19 septembre 2001, une Convention de coopération (cf. annexe 2) avec cette région voisine qui regroupe huit départements et quelque six millions d'habitants.

Conclue pour une durée de quatre ans, cette convention, très souple, ne crée pas de nouvelles structures, mais permet de renforcer et d'élargir les relations existantes entre le canton de Genève et la région Rhône-Alpes, dans les domaines de coopération qui sont les leurs :

- les transports ;
- le développement économique, touristique et agrotouristique ;
- l'aménagement du territoire, les transports et les déplacements ;
- la formation initiale, professionnelle, continue et supérieure ;
- la recherche et la technologie ;
- la protection de l'environnement et l'énergie ;
- la culture.

Cette convention prend en compte les évolutions de la décentralisation française en cours et l'émergence de nouvelles compétences régionales.

Elle s'inscrit, en outre, en synergie et en complémentarité des coopérations qui se développent entre Genève et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie dans le cadre du Comité régional franco-genevois (CRFG) et du Conseil du Léman.

## **2. Projets transfrontaliers réalisés ou en voie de réalisation**

### ***2.1. Transports et sécurité***

#### *Transports*

Sur le plan de la mobilité, la coopération transfrontalière s'exerce sur un espace de plus en plus étendu. Les actions et les réflexions qui en découlent se traduisent dans les faits par une vision plus globale et cohérente, à l'appui de structures de suivi adaptées à la nouvelle donne sur le plan institutionnel également. Sur le plan de la sécurité, la coopération connaît aussi un renforcement significatif.

Un grand nombre de projets liés aux transports ont été réalisés durant cette période :

*Transports publics*

- Mise en service en septembre 1997 de la nouvelle ligne F (Cornavin/Grand-Saconnex /Ferney-Mairie/Gex).
- Avec le financement du Conseil Général de l'Ain et de la Communauté de communes du Pays de Gex, les Transports publics genevois ont prolongé, en mai 1999, 4 courses par jour sur la ligne K (Les Esserts, Onex, Bernex, Cartigny, Avully, Chancy-Douane), jusqu'à la gare de Pougny, pour une période d'essai de 2 ans.
- Communauté tarifaire intégrale : même titre de transport pour les différents opérateurs de transport en matière de desserte urbaine, périurbaine et régionale mise en œuvre à Genève au 1<sup>er</sup> juillet 2001. Ouverture des négociations avec les partenaires étatiques voisins et avec les opérateurs de transport, en vue de développer le modèle dans le canton de Vaud d'une part et dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie d'autre part. L'objectif à terme : doter l'espace franco-valdo-genevois d'une pratique tarifaire commune correspondant à l'espace progressivement mis au bénéfice d'une desserte de type RER en réseau intégral.
- Lancement de démarches en vue de développer la création de parcs relais P+R le long des voies ferrées destinées progressivement au RER franco-valdo-genevois.
- Développement des dessertes transfrontalières au moyen de bus TPG : introduction d'un complément desservant la commune de Veigy dès juin 2001.

*Transports régionaux*

- Mise en exploitation d'une ligne régionale ferroviaire Genève-Bellegarde en septembre 2001 : mise en œuvre des mesures préalables indispensables au lancement de l'opération (contrôles de frontière simplifiés), de même qu'à l'homologation du matériel roulant.
- Mise en œuvre progressive d'un Réseau Express Régional (RER) franco-valdo-genevois : mise sur pied d'un Comité politique stratégique ainsi que d'un Comité technique. Le dossier connaît une avancée significative, notamment en rapport avec le projet de raccordement ferroviaire La Praille - Les Eaux-Vives qui doit permettre une mise en réseau intégrale des infrastructures existantes à l'horizon 2007. L'étude de faisabilité du projet sur sol helvétique est validée dans son ensemble par la Confédération. L'impact de ce projet sur le réseau ferré français sur le



plan de l'infrastructure et de l'exploitation est à l'étude. La Commission "transports et sécurité" du Comité régional franco-genevois (CRFG) est également étroitement associée à la démarche.

- Soutien du Conseil du Léman au maintien de la ligne ferroviaire Sud-Léman (dite ligne du Tonkin).

#### *Contrôle des passagers aux frontières*

- Introduction de contrôles de frontière décentralisés et ciblés pour la desserte ferroviaire régionale dès 2001.
- Introduction de contrôles de frontière en gare de Cornavin pour les trains grandes lignes, avec pour objectif : 10 minutes maximum de temps de passage pour les trains à destination de Cornavin / 20 minutes maximum pour les trains dits traversants (sans débarquement de passagers obligatoires).
- Dans ce dernier cas, les contrôles se font dans le train. La mise en œuvre de ces objectifs se fait de façon progressive, depuis le printemps 2000, en passant par l'expérimentation de différentes tactiques de contrôle.
- Introduction de contrôles embarqués sur le tronçon ferroviaire Genève-Bellegarde pour les trains traversants appelés à se développer à l'horizon 2006-2007 : les études de faisabilité sont en cours en étroite collaboration avec Réseau Ferré de France (RFF), afin de permettre aux forces de l'ordre de travailler dans de bonnes conditions, notamment en matière de téléphonie et d'aménagement des rames.

#### *Lignes internationales*

- TGV Léman-Mont-Blanc / Réhabilitation de la ligne du Haut-Bugey : suivi régulier du dossier. Les résultats de l'étude d'avant-projet sommaire (APS) ont été publiés en septembre 2001. Des contacts étroits sont entretenus avec RFF, les autorités et milieux concernés.

#### *Etudes*

- Mise en œuvre d'un Plan régional des déplacements franco-valdo-genevois : les études sont en cours via le Comité technique déjà mentionné, sous l'égide du Comité stratégique. Il convient en effet de bâtir l'avenir ensemble, en se dotant notamment d'un modèle de transport commun, basé sur un recensement de données commun également (Observatoire des déplacements).

- Extension de lignes de tram transfrontalières : études en cours.

### *Sécurité*

- Suivi régulier de l'évolution des contrôles de frontière et des résultats statistiques y afférents.
- Rencontres régulières entre les chefs de poste des secteurs frontaliers et les brigades territoriales de la gendarmerie nationale. Les douanes françaises, la police aux frontières (PAF), la police nationale d'Annemasse et les compagnies de gendarmerie nationale de Saint-Julien, Gex et Thonon sont également associées. Des rencontres formelles ont lieu tous les deux mois, afin de faire un bilan de la criminalité régionale et de mettre au point des actions concertées sur la frontière.
- Police judiciaire : rencontre avec le Service régional de police judiciaire d'Annecy et de Lyon tous les deux mois environ.
- Suivi des activités du Centre de coopération transfrontalière policière et douanière, dont la mise sur pied s'est achevée au début de l'an 2000. L'accord franco-suisse du 11 mai 1998 relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière a été approuvé par l'Assemblée fédérale en date du 20 avril 1999. Du côté suisse, les conditions requises pour l'entrée en vigueur sont ainsi remplies. Le projet de loi d'approbation a été traité par le Sénat français le 8 décembre 1999, puis par l'Assemblée nationale le 6 juin 2000. L'entrée en vigueur de l'accord a été arrêtée au 1<sup>er</sup> octobre 2000.

### **2.2. Aménagement du territoire**

En 1997, après consultation des collectivités locales et des partenaires sociaux économiques, la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise a été élaborée et ratifiée. Cette charte, qui fait actuellement l'objet d'une mise à jour, définit les grands axes du développement transfrontalier en dix projets (cf. annexe 3).

Inscrits dans la charte, les projets d'aménagement dits du « Rectangle d'Or », autour de l'aéroport, et du « Pôle de la gare d'Annemasse » sont entrés en phase pré-opérationnelle, avec la nomination, sous contrôle d'un comité de pilotage franco-genevois, de deux chefs de projets qui sont à pied d'œuvre pour proposer des modalités concrètes de réalisation.

*Projet d'aménagement « Rectangle d'Or/Genève Voltaire »*

– Localisation du projet

Il se situe sur le côté « Jura » de l'Aéroport international de Genève. Majoritairement en territoire français, mais aussi sur territoire genevois.

– But poursuivi

Aménager aux abords de l'aéroport, dans cette zone accessible à la fois par le rail (gare CFF), par la route (autoroute) et par les transports publics, un pôle de développement économique (haute technologie, PME, ONG).

– Etape 1998 – 1999 : études

Deux études ont été réalisées en 1998-1999. La première a consisté en une étude d'aménagement définissant les potentialités du site. La deuxième a porté sur les complémentarités de quatre pôles transfrontaliers. Parallèlement, il a été procédé à une large information et consultation des collectivités locales et du public.

– Phase pré-opérationnelle d'études et d'expertises (étape 1999 - 2000)

Le but de cette phase pré-opérationnelle est de déboucher sur la mise en œuvre effective du projet.

– Montage pour la conduite des études

1 comité de pilotage et 2 maîtres d'ouvrages	La Communauté de communes du Pays de Gex Le canton de Genève (DAEL)
1 opérateur commun (mandataire)	La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT). Les deux maîtres d'ouvrage ont décidé de faire appel à un mandataire commun pour les représenter
1 chef de projet :	Il est placé sous le contrôle de la MOT. Sa mission consiste à assurer l'animation technique, la définition du cahier des charges et la réalisation partielle des expertises utiles à la définition du programme opérationnel à mettre en œuvre

– Recrutement du chef de projet

Sur la base d'un appel d'offre international préparé par la MOT et lancé fin juin 2000, le chef de projet a été désigné en la personne de M. Bernard Weil. Sa mission sur le terrain a commencé le 16 octobre 2000 et devrait durer un an.

– Financement

Pour cette phase du projet, les partenaires ont eu recours aux fonds européens du programme Interreg II. Les porteurs de projet se sont réparti les charges à part égale, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement finançant le salaire du chef de projet et la Communauté de communes du Pays de Gex prenant en charge les expertises nécessaires à sa mise en œuvre.

– Calendrier

A la fin de l'année 2001, un rapport de synthèse sera remis au comité de pilotage indiquant les conditions de mise en œuvre et de réalisation du projet.

*Projet d'aménagement « Pôle de la Gare d'Annemasse/Genève rive gauche »*

La gare de l'agglomération d'Annemasse est potentiellement un point de convergence de lignes de transports, aussi bien internationaux, régionaux qu'urbains. Le raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) va rapprocher ce point du centre de Genève, de la gare de Cornavin et de l'aéroport. C'est l'occasion d'y développer un pôle qui s'appuie sur les vocations spécifiques liées à la géographie de l'agglomération d'Annemasse, qui a traditionnellement représenté le point de contact vers les Alpes, tradition qui pourrait être renouvelée et valorisée. Grâce à tous ces aménagements, le pôle pourrait alors accueillir des équipements culturels, sportifs ou économiques. L'objectif de la phase pré-opérationnelle est d'aboutir d'ici la fin de l'année 2001 à la définition programmatique du projet et à la structuration de la maîtrise d'ouvrage transfrontalière correspondante.

– Localisation du projet/communes concernées

Les communes concernées par le projet sont les suivantes : Annemasse, Ambilly et Ville-la-Grand pour la France, Puplinge, Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries pour la Suisse<sup>1</sup>.

– Montage pour la conduite des études

1 comité de pilotage et 2 maîtres d'ouvrages	Le Canton de Genève (DAEL) La Ville d'Annemasse
1 opérateur commun (mandataire)	La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT). Les deux maîtres d'ouvrage ont décidé de faire appel à un mandataire commun pour les représenter
1 chef de projet :	Il est placé sous le contrôle de la MOT. Sa mission consiste à assurer l'animation technique, la définition du cahier des charges et la réalisation partielle des expertises utiles à la définition du programme opérationnel à mettre en œuvre.

– Recrutement du chef de projet

Sur la base d'un appel d'offre international préparé par la MOT et lancé fin juin 2000, le chef de projet a été désigné en la personne de M<sup>me</sup> Catherine Boillot. Sa mission sur le terrain a commencé le 15 novembre 2000 et devrait durer un an.

– Financement

Pour cette phase du projet, les partenaires ont eu recours aux fonds européens du programme Interreg II.

La Ville d'Annemasse finance le poste de chef de projet et les expertises sont prises en charge par l'ensemble des partenaires.

---

<sup>1</sup> Partenaires du projet : Préfecture de la région Rhône-Alpes, Préfecture de la Haute-Savoie, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseil général de la Haute-Savoie, Conseil général de l'Ain, SNCF, Caisse des dépôts et consignations, Commune d'Ambilly, Commune de Ville-la-Grand, Commune d'Annemasse, République et canton de Genève, Commune de Thônex, Commune de Chêne-Bourg, Commune de Puplinge, Commune de Chêne-Bougeries, Transports publics genevois (TPG)

– Calendrier

2000-2001 : Réalisation de deux expertises « Positionnement stratégique du projet » et « Analyse des intermodalités potentielles et de la dimension transports-déplacements du projet ».

D'ici septembre 2001 : remise des premières expertises.

D'ici la fin de l'année 2001 : lancement des expertises complémentaires et discussion sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage.

### *2.3. Echanges dans le domaine culturel*

#### *Musique*

- Chaque année, le CRFG soutient les concerts et animations pédagogiques de l'Orchestre de chambre de Genève et de l'Orchestre des Pays de Savoie, dans les départements de l'Ain et de Haute-Savoie et dans le canton de Genève. En 1998, les concerts ont eu lieu avec le chœur Noventica (Valais).
- Reconduction le 14 décembre 1997 puis le 12 mars 2001, de la convention entre l'Orchestre de chambre de Genève, l'Orchestre des Pays de Savoie et le CRFG.
- Participation des élèves des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie aux "Concerts Jeunes" organisés par l'Orchestre de la Suisse romande et le Département de l'instruction publique. Série de concerts par l'Ensemble Fidelio et Résonance contemporaine (Interreg II).
- Soutien du CRFG pour la réalisation du site Internet consacré au journal d'informations musicales « l'Officieux ».
- Organisation chaque année des chorales lémaniques qui regroupent cinq chœurs d'enfants provenant de trois classes de chaque entité du Conseil du Léman. Lors d'une journée organisée au mois de juin, après avoir appris durant l'année scolaire des chants souvent créés pour l'occasion, ces jeunes se réunissent pour un concert public auquel chacun est convié. Ces chorales ont eu lieu en 1997 à Publier (Haute-Savoie), en 1998 à Monthey, en 1999 à Genève et en 2000 à Péronas (Ain).

#### *Arts de la scène*

- Chaque année, le CRFG soutient le festival de la Bâtie qui organise trois spectacles formant le module transfrontalier du festival (Interreg II).

- Reconduction, le 16 septembre 1999, de la convention entre « les Bâisseurs » (La Bâtie, Le Nouveau Fusier de Ferney-Voltaire et Château Rouge d'Annemasse) et le CRFG.
- Participation du CRFG et du Conseil du Léman au projet « Colporteurs-euses ». Création de deux spectacles dans la région franco-genevoise et déplacement des publics entre le Théâtre Le Poche de Genève, le Relais Culturel Château Rouge d'Annemasse et la Maison des Arts de Thonon (Interreg II).
- Depuis 1997, soutien du CRFG à l'édition du fascicule Passdanse et à la publication et la diffusion d'une lettre mensuelle sur la danse (Interreg).
- Soutien du CRFG à une troupe amateur « Troupe de l'Ecla - MJC du Vuache » qui a permis de rapprocher des communes frontalières par la création d'un spectacle avec des acteurs amateurs suisses et français.
- Collaboration entre la Compagnie Ariadne (Ain), le théâtre Spirale (GE) et le théâtre Saint-Gervais (GE) pour monter un spectacle. Ce projet intitulé « Par-delà les montagnes » s'est développé sur deux ans, soit 1999-2000 (Interreg II). Ce projet est reconduit en 2001-2002.

#### *Littérature*

- Tenue en 1997 d'un stand CRFG au « Salon du livre et de la presse » de Genève intitulé "Ecrivains à travers siècles et frontières Ain - Genève - Haute-Savoie". Ce stand s'accompagnait d'une exposition présentant un choix de portraits d'écrivains natifs, résidents, voyageurs, exilés qui ont illustré la région depuis le Moyen-Age jusqu'à l'époque contemporaine. Une plaquette sur ce même thème a été éditée.
- Organisation en 1997 et 1998 d'une exposition itinérante destinée aux bibliothèques de la région franco-genevoise ; il s'agit d'une reprise des panneaux qui étaient sur le stand du "Salon du livre et de la presse" et d'une réédition de la plaquette.
- Tenue, en 1999 et en 2001, d'un stand commun CRFG - Conseil du Léman au « Salon du livre et de la Presse » respectivement sur le thème "Léman, livre à livre" et "Autour du Léman".
- "Léman, livre à livre" : répertoire de quelque 600 ouvrages consacrés à tous les aspects de la vie dans l'espace lémanique (Conseil du Léman).

#### ***2.4. Echanges dans le domaine de l'éducation***

##### *Echanges scolaires dans le domaine de l'enseignement primaire*

- A partir de 1997, le Conseil du Léman a repris les échanges scolaires initiés par le CRFG en intégrant les cantons de Vaud et du Valais : 9 échanges ont eu lieu en 1997, 6 échanges en 1998 et 7 échanges en 1999.

##### *Echanges scolaires dans le domaine de l'enseignement secondaire*

- Parrainage du programme d'enseignement muséologique entre l'école d'Annecy et la cellule pédagogique du bâtiment d'art contemporain de Genève. Le Musée d'art moderne et contemporain a accueilli un spectacle mêlant la danse et les arts plastiques.
- Afin de faire connaître à des collégiens et lycéens le patrimoine commun, il a été mis sur pied des « Classes de patrimoine ».
- Forum transfrontalier de l'éducation : il s'agit d'une association qui organise annuellement un forum autour d'un thème commun et un travail en ateliers pour les enseignants de la région Léman-Mont-Blanc. Cette manifestation bénéficie du soutien du CRFG et, jusqu'en 1998, du Conseil du Léman (Interreg II).

##### *Echanges d'apprentis*

Pour le canton de Genève, le Département de l'instruction publique pilote des échanges d'apprentis à l'initiative de la direction de l'Office d'orientation et formation professionnelle (OOFP).

##### *Dans le domaine hôtelier*

Les rencontres de la Direction du Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA) de Genève avec les directions et les enseignants, le 18 janvier 2000, du Lycée professionnel hôtelier François-Bise, à Bonneville, et le jeudi 20 janvier 2000, avec la direction du Lycée professionnel Brillat-Savarin, à Bellegarde, ont abouti à la concrétisation des échanges d'apprentis ou des élèves, en fonction des objectifs fixés. Les modalités des cours ont été les suivantes :

- un jour de cours pratiques en Suisse pour le Lycée professionnel Brillat-Savarin de Bellegarde et également un jour de cours pratiques pour le Lycée professionnel hôtelier François-Bise de Bonneville ;



- deux fois un jour de cours pratiques en France pour les apprentis du CEPTA, soit à Bellegarde soit à Bonneville ;
- les apprentis ont travaillé en petites équipes, composées d'apprentis suisses et d'élèves français. Les travaux pratiques ont été réalisés en fonction des programmes respectifs des centres professionnels avec de légères modifications afin de ne pas perturber les programmes de chaque pays.

De part et d'autre de la frontière, ces échanges ont été jugés très positifs. Raison pour laquelle l'expérience sera renouvelée pour l'année scolaire 2001-2002.

#### *Autres domaines*

En partenariat avec l'ULAM (Union lémanique des arts et métiers) et avec le cofinancement d'Interreg II, le Conseil du Léman organise des échanges d'apprentis. En 2001, quatre paires d'échanges sont prévues et concernent toujours deux apprentis qui ont eu l'occasion de vivre et de travailler pendant deux semaines dans une entreprise voisine de l'autre côté de la frontière. Ces échanges se concrétisent dans les domaines de la boucherie, de la mécanique sur moto, de la peinture en bâtiment et du montage en chauffage.

Les autres échanges proposés par le CRFG dans le secteur de la mécanique et de l'électricité notamment n'ont pu être menés à terme, le Lycée professionnel de Cluses ayant annulé les rencontres prévues. Néanmoins, des contacts ont pu avoir lieu à la Foire de la machine-outil de La Roche-sur-Foron.

#### *Formations transfrontalières communes*

- Dans le domaine du bâtiment :

- Installation sanitaire

Le canton de Genève avait donné un préavis positif à la demande formulée oralement en septembre 2000 par la Chambre des Métiers de la Haute-Savoie à Annecy pour mettre en place une formation commune dans un centre professionnel de Genève en faveur de 420 apprentis français du domaine du bâtiment (installation sanitaire) ne disposant pas de centre de formation en France voisine. Finalement, les Français n'ont pas donné suite à leur requête.

- Formation de staffeur-euse (ouvrier qui effectue la pose et le moulage d'ouvrages en staff-décoration murale en plâtre)

Les professionnels genevois du bâtiment souhaitent mettre en place une formation commune dans le domaine du staff. Compte tenu de l'expérience de la France dans ce secteur, des contacts ont été pris avec les sous-préfectures en vue de la réalisation de ce projet pour la rentrée scolaire 2001-2002.

- Autorisations de travail accordées aux apprentis frontaliers par les services concernés en Suisse et en France

Les autorisations ont été accordées à des apprentis frontaliers en 2000. Le rythme des autorisations accordées depuis 1998 s'accroît chaque année : année scolaire 1998-1999 : 80 apprentis; 1999-2000 : 98 apprentis; 2000-2001 : 131 apprentis.

Aucune donnée n'est par contre disponible sur les autorisations de travail accordées à des apprentis ou à des stagiaires suisses dans la région française.

- Délivrance d'équivalences professionnelles aux frontaliers français

Depuis 1982, l'OOFP et les écoles professionnelles genevoises ont étudié, avec les représentants de l'Académie de Grenoble et les milieux professionnels, une solution qui permette à des frontaliers français titulaires de certificats fédéraux de capacité (CFC) d'obtenir une équivalence française.

Cette démarche, issue du Comité régional franco-genevois, a pour objectif prioritaire de favoriser l'insertion de ces jeunes adultes dans la vie économique française.

Ainsi, chaque année, les services de l'Académie analysent, en collaboration avec les autorités suisses, les contenus des formations dispensées en Suisse et, sur présentation de dossiers ou sur simple inscription et justification du titre obtenu en Suisse, délivrent aux titulaires les certificats d'aptitude professionnelle (CAP) reconnus comme équivalents. Les intéressés doivent, après réussite de leur examen suisse, faire acte de candidature auprès de l'Inspection académique de la Haute-Savoie.

Constatant que certains CFC sont d'un niveau nettement supérieur à celui du CAP qui est attribué en équivalence, les autorités françaises ont décidé en 1991 de décerner le brevet professionnel (BP) et le brevet d'étude professionnelle (BEP).

En appliquant cette procédure, de 1982 à 2000, 500 candidats ont obtenu un certificat français, dont 404 CAP, 4 BP et 92 BEP dans 76 professions.

Dans un esprit d'ouverture, et en collaboration avec l'OOFFP, l'Académie de Grenoble a accepté, en 1991, d'élargir la procédure d'équivalence aux jeunes gens qui ont obtenu un CFC dans les cantons du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud. A ce jour, 65 titres professionnels ont été délivrés à des candidats qui ont fait leurs études dans ces cantons. Des démarches ont été entreprises en parallèle par les autorités françaises pour que l'Académie de Besançon offre à moyen terme les mêmes avantages aux ressortissants de sa circonscription administrative qui ont obtenu un CFC dans le Jura, à Neuchâtel et dans le Nord vaudois.

Au mois de mai 1996, le Comité régional franco-genevois a émis auprès du Ministre français de l'Education nationale une demande d'officialisation de cette procédure et d'élargissement de celle-ci aux diplômes français de niveau III et IV.

Les candidats frontaliers français au CFC susceptibles d'obtenir un titre équivalent français lors de la prochaine session d'automne 2001 sont au nombre de 73. Il a été convenu d'identifier ceux qui avaient fait une maturité professionnelle afin d'évaluer s'il peut leur être décerné un titre de niveau supérieur (III ou V).

– Organisation de stages en faveur de frontaliers

Pour l'année scolaire 2000-2001, la cellule genevoise de prospection Interface Entreprise a organisé 130 stages en faveur de frontaliers, dont 59 dans le cadre des écoles du Département de l'instruction publique et 71 pour des personnes non scolarisées à Genève.

Les rencontres effectuées dans le milieu du décolletage français n'ont pas pu aboutir à l'organisation de stages en faveur d'étudiants français ou suisses des Hautes écoles spécialisées.

– Participation commune aux manifestations de promotion de la formation professionnelle

Dans le cadre de la promotion de la formation professionnelle, le canton de Genève a organisé une grande exposition, La Cité des Métiers, du 8 au 18 novembre 2001 à Palexpo, représentant l'ensemble des métiers (apprentissage, HES, perfectionnement professionnel). La région Rhône-Alpes a participé à La Cité des Métiers. Elle y a exposé ses particularités en

matière de formation dans les secteurs du staff, du décolletage et de la plasturgie.

- Groupe de travail santé transfrontalière concernant la formation du personnel infirmier et du personnel soignant (formation initiale et formation continue)

De part et d'autre de la frontière le secteur sanitaire doit faire face à une pénurie de personnel.

Le problème, s'il touche l'ensemble du territoire français et suisse, est particulièrement aigu en Haute-Savoie où les capacités de formation n'ont pas pu suivre l'accroissement démographique et anticiper le vieillissement de la population. La densité en personnel infirmier est bien inférieure à celle de Rhône-Alpes et de France.

L'interdépendance du territoire français et de Genève en matière de formation et de recrutement des personnels soignants a nécessité la création d'un groupe de travail franco-genevois dans le cadre du CRFG, commission "Population frontalière et Economie" pour analyser en commun les problèmes qui se posent et explorer les solutions communes et coordonnées qui pourraient être apportées. Ce groupe, constitué en juillet 2001, est conduit du côté genevois par des représentants du Département de l'instruction publique et du Département de l'action sociale et de la santé.

- Formation transfrontalière pour demandeurs d'emploi

L'Office cantonal de l'emploi et l'ANPE Rhône-Alpes-Léman ont mis sur pied, pour la première fois, une formation (cours Pro Engineer) destinée à une douzaine de demandeurs d'emplois suisses et français, dans le domaine de la conception assistée par ordinateur. Tous les participants ont pu ainsi retrouver du travail. Cette formation, qui s'est déroulée de novembre 1999 à février 2000, sera suivie d'un deuxième module en 2001.

Cette formation a bénéficié du soutien du CRFG. Ce dernier était déterminé à répondre de manière concertée à une problématique commune : le manque de personnel spécialisé en informatique.

### **2.5. Echanges dans le domaine sportif**

- Chaque année, organisation du Trophée franco-genevois de cyclisme.
- Chaque année, organisation d'une Journée franco-suisse de football. Depuis 1998, le Conseil du Léman soutient également cette manifestation.
- Colloque transfrontalier annuel des entraîneurs de clubs sportifs.
- Chaque année, organisation d'un Tournoi franco-suisse de rugby. Depuis 1998, le Conseil du Léman soutient également cette manifestation.
- Journée « Handicapés, valides : tous sportifs » qui regroupe chaque année plus de 1000 participants. Cette journée a eu lieu en 1997 à Evian, en 1998 à Genève, en 1999 à Bourg-en-Bresse, en 2000 à Thonon-les-Bains et en 2001 à Genève.
- Chaque année, organisation de la randonnée pédestre « Les Balcons du Léman » avec la participation de 40 adolescents des cinq entités du Conseil du Léman.
- Tours cyclistes : en 2001, pour la quatrième année consécutive, une équipe a pris part au Tour cycliste international Vallée d'Aoste / Haute-Savoie / Mont-Blanc sous les couleurs du Conseil du Léman. Il en a été de même lors des tours du Pays de Vaud, Valromey, du Chablais et du Pays de Gex.

### **2.6. Economie**

- Outre les diverses actions transfrontalières engagées dans la perspective de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, deux nouvelles collaborations devraient se concrétiser rapidement : la promotion conjointe de l'agglomération franco-valdo-genevoise à l'édition 2002 du MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier) et le raccordement des pôles de développement de la France voisine au réseau genevois de télécommunications à haut débit.
- Par ailleurs, après avoir renoué le dialogue interrompu depuis plusieurs années, l'Aéroport international de Genève et celui de Lyon St-Exupéry ont lancé une étude financière et de faisabilité pour une liaison rapide entre les deux "hub" de la région, selon la technologie Swissmetro. Cette étude pourrait s'inscrire dans le cadre d'un projet plus large, visant à mesurer l'impact socio-économique et environnemental d'une telle liaison, prolongée en direction des centres de Lyon et Genève. Saisie en 1999 sur ce projet, la région Rhône-Alpes ne s'est pas encore prononcée.

## *2.7. Tourisme*

Depuis décembre 1999, en partenariat avec la municipalité de Chamonix, Genève Tourisme, l'Aéroport international de Genève et l'Observatoire Léman Mont-Blanc, le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE) a contribué à mettre sur pied, des deux côtés de la frontière, les deux premières éditions des « Sommets du tourisme ». Cette manifestation vise à « penser » le tourisme au niveau mondial, dans la perspective du développement durable et à créer un réseau international entre tous les acteurs intéressés à l'activité touristique. Il a également soutenu les premiers Etats généraux du jeune tourisme lémanique qui se sont tenus à Genève en 1998, sous le patronage du Groupe de coordination pour l'accueil et l'hébergement des jeunes à Genève (CAHJ).

## *2.8. Environnement*

### *Déchets*

A la fin de l'année 1998, le Comité régional franco-genevois (CRFG) a décidé de créer un groupe de travail spécifique à la gestion des déchets et à leurs mouvements transfrontaliers.

Par ailleurs, l'usine des Cheneviers du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE) collabore avec certaines collectivités publiques françaises, notamment le syndicat mixte de gestion des déchets du Faucigny Genevois - Bassin bellegardien - Pays de Gex (SIDEFAGE), et des sociétés de la région française pour le traitement de certains types de déchets.

### *Pour que vivent le Léman et ses rivières*

En octobre 2000, la commission a adopté un nouveau plan d'action pour les dix ans à venir. Ce document est le fruit d'une intense collaboration entre les membres – suisses et français – des groupes de travail de la CIPEL. Les objectifs définis dans le plan, tout comme les mesures préconisées, ont fait l'objet d'une concertation avec les représentants du public et des collectivités, au cours de cinq manifestations qui se sont tenues en mai 2000 dans les cantons de Genève, Vaud et Valais, ainsi que dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

La CIPEL prépare actuellement un projet de "tableau de bord" pour le suivi de ce plan d'action. Outil de gestion et de contrôle de l'avancement du

plan d'action, mais aussi outil de communication, ce tableau de bord sera présenté aux membres de la commission lors de la prochaine réunion plénière, en octobre 2001.

#### *Collaboration franco-suisse en cas de pollution majeure*

Dépendant directement de la CIPEL, un « groupe d'intervention spécifique en cas de pollution majeure » assure la collaboration franco-suisse des centres d'intervention en cas d'accident par des hydrocarbures ou d'autres substances polluantes. Dans le cadre du programme Interreg II, les centres d'intervention des cantons de Vaud, Valais et Genève et du département de Haute-Savoie ont acquis du matériel identique, à savoir des barrages adaptés à la récupération des écoulements d'hydrocarbures sur les plans d'eau et les rivières. Le Service de secours et d'incendie de Lausanne a mis sur pied un cours de formation afin que les intervenants suisses et français apprennent à utiliser ces barrages de manière optimale et coordonnée.

#### *Renaturation*

Pour les affaires concernant exclusivement la renaturation des cours d'eau et des rives, il faut relever les points suivants :

- Signature, en décembre 1997, du « protocole d'accord transfrontalier pour la revalorisation des rivières du Genevois » par les communautés françaises concernées et le canton de Genève.
- Ce protocole englobe près de 90 communes françaises et suisses et constitue un engagement des entités signataires à s'associer pour réaliser des études et des travaux, à mettre en place des mesures d'accompagnement techniques et réglementaires et à créer des structures de gestion et d'entretien de manière à améliorer de façon cohérente la situation des cours d'eau sur tous les aspects, notamment ceux liés aux risques d'inondation, à la qualité paysagère et écologique des milieux naturels qu'ils représentent.
- La Communauté de communes du Genevois, d'entente avec l'Etat de Genève, a convenu de mettre en œuvre un contrat de rivières pour tous les cours d'eau transfrontaliers situés entre l'Arve et le Rhône. Ainsi, l'acte de candidature (démarche préalable au contrat de rivières) a reçu l'agrément du Ministère de l'environnement en date du 13 octobre 1998.
- Poursuivant les mêmes objectifs qu'avec la Communauté de communes du Genevois, la Communauté de communes du Pays de Gex et l'Etat de

Genève mettent en œuvre l'acte de candidature pour l'établissement d'un contrat de rivières pour les cours d'eau situés entre le Rhône et le lac.

- Un Comité de rivières a été créé en date du 13 mars 1998 qui associe des représentants du canton de Genève (Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie et communes concernées). Les services intéressés des différentes administrations franco-genevoises travaillent à l'élaboration d'un contrat de rivières.
- Enfin, le Syndicat à vocation multiple du Bas-Chablais a décidé d'établir un contrat de rivières concernant tous les cours d'eau traversant son territoire dont, notamment, l'Hermance. Là aussi, le canton de Genève sera étroitement associé à cette démarche.

### *Energie*

L'Office cantonal de l'énergie a participé à trois projets régionaux et européens entre 1997 et 2001 :

#### *1. Filière bois*

Dans le cadre du programme Interreg, et en partenariat avec la région Rhône-Alpes notamment, l'office collabore, depuis 1997, au développement d'une filière du bois. Les objectifs de ce programme sont le partage d'expériences, l'évaluation du potentiel et des possibilités d'échange de combustibles entre les régions concernées.

#### *2. Petites centrales hydroélectriques*

Ce projet, initié en 1997, réunit quatre partenaires, à savoir la Suisse, la France, l'Autriche et l'île de Madère, et consiste à évaluer le potentiel de production d'électricité sur conduite d'adduction d'eau potable dans les zones de montagne et à proposer des réalisations.

#### *3. Chaufferie au bois de Troinex*

Une chaufferie au bois a été réalisée en 1996 pour l'entreprise des frères Verdonnet, horticulteurs à Troinex. La collaboration des partenaires ayant assuré le suivi technique du projet, soit le Service cantonal de l'énergie et Rhônalpénergie Environnement (France), s'est maintenue au-delà de la réalisation de la chaufferie afin de lui assurer un optimum d'exploitation, en tenant compte des normes de protection de l'air (OPair). Elle s'est poursuivie jusqu'en 2000.



*Paysages lémaniques*

Le Conseil du Léman, dans le cadre des travaux de la commission « Environnement et aménagement du Territoire », a engagé une réflexion sur les enjeux relatifs à la gestion des paysages lémaniques.

Le groupe de travail « Paysage » a organisé, avec succès, trois sorties thématiques sur le terrain :

- 28 septembre 2000 : le lac et ses rives

Cette journée a permis de présenter le concept du paysage lacustre. Les sujets abordés concernaient notamment l'accessibilité au lac, l'avenir des grandes propriétés, la valorisation des berges, les aménagements publics et l'appropriation par les privés.

- 12 avril 2001 : les paysages de l'urbanisation

Cette réunion a mis en évidence la problématique du déploiement urbain dans les périphéries rurales, les questions de densité dans les opérations liées à l'habitat, la réhabilitation du bâti ancien, les éléments de l'urbanité, les opérations transfrontalières d'aménagement, les sentiers du patrimoine, le maintien des coupures vertes dans les plans directeurs, la question de la nature en ville et la mise en réseau des espaces libres.

- 18 mai 2001 : les paysages ruraux

Cette rencontre s'est déroulée dans le cadre de la région du Haut-Léman. Les thèmes évoqués portaient sur les changements de vocation du bâti rural, les nouvelles constructions agricoles, l'importance du paysage dans le projet de la troisième correction du Rhône, les zones nature de la plaine, les démarches de sensibilisation sur les paysages, les nouveaux enjeux liés aux mutations de l'économie agricole.

Un colloque a eu lieu le lundi 19 novembre 2001 à Genève, pour présenter le bilan de ces trois journées et ébaucher un projet de Charte des paysages lémaniques qui permettra :

- d'intégrer le critère paysage dans le processus de décision des autorités ;
- de mobiliser les acteurs ;
- d'informer et de faire participer le public et les associations représentatives.

La Charte doit avant tout sensibiliser et informer le public lémanique et permettre une pérennisation de l'action en faveur de ses paysages.

## **2.9. Collaboration sanitaire**

*Accord transfrontalier relatif à la prise en charge des patients de la région frontalière aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) en situation d'urgence médicale*

L'année 1999-2000 a été consacrée à la réactualisation de l'accord local du 14 juin 1985 relatif à l'admission en urgence des patients français par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Le nouveau protocole de l'accord local entre les HUG et les caisses d'assurance maladie de l'Ain et de la Haute-Savoie est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2000. Il règle la prise en charge de patients qui ont un droit ouvert auprès des caisses signataires de l'accord, et il permet d'organiser des transferts en urgence de patients qui ne peuvent pas bénéficier de certains types de soins dans un hôpital de proximité.

La notion d'urgence définie par l'accord correspond à :

- une situation médicale qui ne pourrait trouver de réponse dans les établissements français sans mettre en péril la vie du patient ;
- une situation clinique qui, sans présenter le même risque vital immédiat, n'a pu trouver de réponse appropriée, après régulation du Service d'aide médicale urgente (SAMU), dans les établissements sanitaires français, en l'occurrence des centres hospitaliers universitaires (CHU) de Lyon et de Grenoble.

Il faut préciser que le protocole de cet accord régit essentiellement les transferts du territoire français vers le territoire suisse, soit plus précisément d'un établissement français ou d'un lieu d'accident français vers la Suisse.

Parmi les nouveautés proposées, on peut relever : l'augmentation du nombre d'établissements de soins français concernés par l'accord et habilités à solliciter une hospitalisation à Genève pour leurs patients. Un plus grand nombre de catégories de médecins est habilité à délivrer le document « prière d'admettre » et la tarification applicable est celle réservée aux patients des cantons romands.

Le nouvel accord a instauré une commission paritaire qui a notamment pour tâche d'examiner tout litige relatif à son application.

*Intervention sur le territoire français de la REGA (Garde aérienne suisse de sauvetage) pour le transport hélicoptéré de blessés vers les hôpitaux suisses*

Une charte pour l'utilisation de l'hélicoptère de la fondation REGA dans l'Est du département de l'Ain a été signée le 2 avril 1999.

Quant au département de la Haute-Savoie, la couverture hélicoptérée par les hélicoptères de la Gendarmerie et la Sécurité Civile étant satisfaisante, la conclusion d'une charte avec la REGA n'est pas apparue justifiée.

### **2.10. Téléphérique du Salève**

Depuis 1984, date de sa réhabilitation le nouveau téléphérique du Salève, ouvrage transfrontalier, a fonctionné sans jamais atteindre un seuil de rentabilité. Pour que l'installation soit rentable, il aurait fallu 200 000 passagers par an. Or, si la fréquentation est restée relativement stable ces cinq dernières années, entre 75 000 et 85 000 passagers, elle n'a jamais atteint le résultat escompté.

La rénovation du téléphérique du Salève avait coûté 12 millions de francs couverts par une subvention d'investissement du département de la Haute-Savoie de 3 millions de francs, et du côté genevois par le capital social de communes genevoises et de l'Etat de Genève de 3 millions de francs et par 6 millions de francs d'emprunt bancaire.

En 1993, le département de la Haute-Savoie a procédé au versement d'une deuxième subvention d'investissement de 1 636 800 F.

Ces deux subventions à l'investissement du département de la Haute-Savoie, prélevées sur la rétrocession fiscale, ont été faites à fonds perdu. En 1999 enfin, la société propriétaire du téléphérique du Salève a dû vendre ses terrains pour pouvoir continuer à fonctionner.

Depuis une année, ne disposant plus de telles ressources, le financement de l'exploitation ne peut plus être assuré. Afin de connaître l'ampleur du déficit, un audit financier a été réalisé et ses résultats, rendus en septembre 2000, ont montré qu'un montant annuel de 1 million de francs français était nécessaire au fonctionnement de l'installation (cette somme exclut les travaux de réfection des bâtiments non chiffrés à ce jour).

Des discussions sont en cours entre l'Etat de Genève et le département de la Haute-Savoie, pour pouvoir à titre transitoire donner cet appui financier.

Cette solution ne serait en effet que temporaire puisque les deux partenaires ont décidé de créer une structure juridique du type d'une société d'économie mixte, susceptible d'être subventionnée par les collectivités et

d'accueillir des fonds privés des deux côtés de la frontière : une étude juridique est actuellement conduite par le département de la Haute-Savoie. Les résultats devraient être connus d'ici la fin de l'année 2001.

### **2.11. Autres actions**

#### *Publications*

- Le « Dictionnaire de la coopération transfrontalière et européenne » : il a été publié en mars 1999 par la Direction des affaires extérieures et se présente sous la forme d'un "guide" des organismes et des actions de tous les partenaires qui collaborent par-delà la frontière. Une bibliographie et des adresses utiles permettent au lecteur d'approfondir les sujets abordés. Il peut être consulté sur le site Internet de l'Etat de Genève : <http://www.geneve.ch/DicoTrans/welcome.html>.
- Plaquette de présentation du Conseil du Léman
- Guide "La retraite du frontalier" (Conseil du Léman)
- Guide "Le travailleur frontalier" (Conseil du Léman)
- Guide pratique "Travailler en pays voisins" (Conseil du Léman)
- Plaquette "Les dangers du travail au noir" (Conseil du Léman)
- Bulletin d'information du Conseil du Léman
- Publication trimestrielle "Les Chiffres clé de l'espace lémanique" (Conseil du Léman)
- Agenda annuel "Expositions - Salons - Foires" (Conseil du Léman)
- Plaquette de présentation du CRFG

#### *Archives*

En 1997, les Archives d'Etat ont participé, en collaboration avec le Centre universitaire d'écologie et des sciences de l'environnement de l'Université de Genève, à l'organisation d'un colloque scientifique intitulé « Etre et devenir des frontières ».

Depuis le 9 février 1998, date à laquelle l'Office fédéral du développement économique et de l'emploi (OFDE) leur a accordé un crédit, dans le cadre du programme Interreg II, les Archives d'Etat participent à un projet initié par Paysalp-Eco-Musée de Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie). Ce projet, qui a pour but de mettre sur pied un itinéraire culturel transfrontalier, s'intitule « De la Cité de Calvin ... à l'arrière-pays catholique ». Depuis juillet

1998, les Archives d'Etat ont engagé une étude sur les fonds d'archives genevois et savoyards nécessaires à l'élaboration d'une étude historique sur les trois anciens mandements épiscopaux de Peney, Jussy et Thiez.

De juin 1999 à janvier 2000, les Archives d'Etat ont proposé une exposition sur l'histoire des mandements en relation directe avec le projet Interreg II.

Enfin, les archivistes participent à l'élaboration du futur guide pour le circuit touristique dans les mandements avec les collaborateurs de Paysalp-Eco-Musée, ainsi qu'à la rédaction de l'ouvrage scientifique.

Les Archives d'Etat collaborent également avec les Archives départementales de l'Ain et de la Haute-Savoie pour le projet d'édition et de traduction des visites pastorales de 1411 et 1413.

#### *Visites transfrontalières*

Afin de mieux se positionner dans l'Europe des régions et dans les réseaux qui se constituent à ses portes, le canton de Genève a noué de nouveaux contacts avec différentes collectivités françaises de la région Rhône-Alpes. Le conseiller d'Etat en charge des affaires extérieures a représenté le canton au Conseil international de Lyon et a été invité à participer au Comité des Sages, mis sur pied par le Maire de Lyon, M. Raymond Barre, pour réfléchir à l'aménagement et au développement de l'agglomération lyonnaise, dans un contexte régional. Il a également établi des relations avec les départements de la Savoie et de l'Isère où l'essor des nouvelles technologies se poursuit, dans le cadre du Sillon alpin (Annecy-Chambéry-Grenoble).

Dans cette perspective, plusieurs visites d'information et de contact ont été organisées en 2001, sur l'initiative de la Direction des affaires extérieures du DEEE ou de ses partenaires français : visites d'une délégation de représentants de l'économie genevoise à Lyon (13 février 2001) et à Chambéry-Grenoble (29 mai 2001) ; visite d'une délégation de la Commission "Economie, tourisme et affaires internationales" de la région Rhône-Alpes à Genève (5 et 6 juin 2001) ; invitation d'une délégation d'élus et de représentants de l'Etat français à assister à une séance du Grand Conseil (15 juin 2001).

## **2.12. Manifestations et cours**

### *Encouragement à la coopération transfrontalière de proximité*

Afin d'encourager la coopération transfrontalière entre les communes, deux initiatives ont été soutenues : l'organisation de la manifestation ludique, culturelle et sportive "Trans'2000" et "Trans'2001", sous l'égide de la Commission consultative intercommunale et transfrontalière (CCIT) et l'ouverture d'une bibliothèque transfrontalière entre les communes de Gaillard et des Trois-Chêne.

### *La « Bulle » : Forum économique et culturel des régions*

Né en 1982 dans le canton de Neuchâtel, où il conserve son siège, le Forum est une association qui a pour but de contribuer au développement harmonieux et durable dans les régions transfrontalières, sur les plans économique, social et culturel.

Le Forum organise chaque année des rencontres et des débats dans toute la Suisse et en France voisine. Ceux-ci se déroulent sous une tente gonflable « La Bulle ».

Avec le soutien de la Direction des affaires extérieures du DEEE, « La Bulle » a fait escale pour une semaine du 26 octobre au 2 novembre 2000 à Thônex, pour offrir à la population une tribune de débats sur les thèmes suivants : « Sécurité cantonale et transfrontalière », « Contrat de rivière », « Espace rue : une rue conviviale transfrontalière », « Région franco-genevoise : désaccords ou accords bilatéraux », et « Transports régionaux : enjeu pour la région ».

### *Cours sur « Genève et l'Europe des régions »*

La Direction des affaires extérieures participe au programme de formation et développement de l'Etat de Genève en proposant depuis 1994, deux à trois fois par année, un séminaire sur « Genève et l'Europe des régions ». Le programme, qui tient compte de l'évolution de l'actualité, permet aux participants de s'informer sur la politique extérieure du canton de Genève dans le cadre de la coopération régionale transfrontalière et européenne.

### *Conférences et participation à des débats*

Régulièrement les cadres des départements concernés par la coopération transfrontalière interviennent dans des séminaires ou des débats ou encore dans des conférences sur les différentes problématiques de la coopération transfrontalière. Un exemple parmi d'autres, la Direction des affaires extérieures a été invitée à donner une conférence sur le thème de « la gestion de la coopération transfrontalière par les collectivités locales » à l'Institut national des études territoriales de Strasbourg lors des "Entretiens territoriaux de Strasbourg" au mois de décembre 2000. Ces journées ont réuni plus de 850 dirigeants territoriaux et près de 250 experts en présence de M. Michel Sapin, ministre français de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat.

### **3. L'avenir des relations transfrontalières et régionales**

Des régions européennes qui se constituent par-delà les frontières, des réseaux de communications qui se construisent à grande vitesse en abolissant les distances, les accords bilatéraux qui ouvrent la Suisse à la libre circulation des personnes et au grand marché européen : toutes ces mutations doivent conduire le canton de Genève à penser son avenir dans un cadre aussi régional qu'international. Pour pallier les inconvénients de la non-appartenance de la Suisse à l'Union européenne, il doit consolider les liens qui prévalent avec la France, dans le cadre même limité des instances transfrontalières et redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles juridiques et institutionnels qui entravent la construction d'une véritable région transfrontalière.

C'est la raison pour laquelle ces instances, qui sont nées il y a une vingtaine d'années, doivent pouvoir évoluer en fonction des besoins actuels des populations. Trop institutionnelles, elles doivent se démocratiser et s'ouvrir à d'autres acteurs. Trop rigides, elles doivent assouplir leur fonctionnement pour gagner en efficacité et en crédibilité. Trop mal identifiées, elles doivent se définir par leurs compétences et leurs champs d'actions pour acquérir une meilleure lisibilité.

Conscients de ces nécessités, les coprésidents du CRFG et l'actuelle présidente du Conseil du Léman ont souhaité entamer une réflexion conjointe sur l'avenir des deux instances, leurs possibles évolutions, l'articulation et la coordination de leurs actions.

### *Evolutions et outils juridiques*

Le Conseil du Léman a mandaté un cabinet juridique français pour réaliser une étude sur ses perspectives d'évolution.

Les résultats de cette étude ont été portés à la connaissance des membres du Conseil du Léman au mois d'avril 2001 et une synthèse de ces deux rapports a été réalisée au mois de mai 2001 (cf. annexe 4). En résumé, les principales conclusions sont les suivantes :

- **Maintenir** le statu quo : continuer le fonctionnement actuel à travers les entités membres, sans personnalité juridique propre.
- **Utiliser** le droit public suisse : mettre en place une structure ayant la personnalité juridique qui, en l'état actuel de la réglementation française, ne peut s'appuyer que sur la législation suisse. Les deux départements français auront la possibilité d'y adhérer après accord de l'Etat français.

D'autres perspectives pourraient s'ouvrir dans le cadre du débat sur la décentralisation et la démocratie de proximité qui a lieu actuellement en France.

Les cinq entités membres du Conseil du Léman vont maintenant devoir faire connaître leur position quant à ces conclusions.

## **III. AFFAIRES EUROPÉENNES**

### **1. Intégration par les accords bilatéraux**

La conclusion des accords bilatéraux sectoriels en décembre 1998 a réactivé le rapprochement entre la Suisse et l'Union européenne.

Ces accords ont été signés en juin 1999, approuvés par le peuple suisse le 21 mai 2000 et ratifiés par la Confédération en octobre de la même année. Les quinze Etats membres de l'Union européenne (UE) doivent encore ratifier l'accord sur la libre circulation des personnes (douze l'ont déjà fait) avant qu'ils puissent entrer en vigueur, probablement au courant du premier semestre 2002.

Les « bilatérales » concernent sept domaines : la libre circulation des personnes, les transports terrestres, les transports aériens, les produits agricoles, la recherche, les marchés publics et les obstacles techniques au commerce. Elles visent principalement à faciliter les échanges entre la Suisse et l'Union européenne, son principal partenaire économique.



Estimant que ces accords sont largement positifs pour la Suisse, mais ne sont de loin pas suffisants, le Conseil d'Etat a soutenu à l'unanimité l'initiative « Oui à l'Europe » soumise à la votation du peuple et des cantons le 4 mars 2001. Cette initiative demandait l'engagement sans délai de négociations d'adhésion avec l'Union européenne. Elle a été refusée par tous les cantons et par 76,7 % des citoyens.

Un deuxième round de négociations portant sur quatre domaines (la lutte contre la fraude douanière ; la coopération en matière de statistiques ; les produits agricoles transformés et l'environnement) a été lancé au mois de juillet 2001. D'autres sujets pourraient être négociés par la suite, à savoir la libéralisation générale des prestations de services, la double imposition des pensions des fonctionnaires retraités de l'UE, la participation de la Suisse aux programmes communautaires dans les domaines de la formation, de la jeunesse, des médias, la fiscalité de l'épargne et le renforcement de la collaboration en matière judiciaire et de police (convention de Schengen) et d'immigration (convention de Dublin).

## **2. Les accords bilatéraux entre la Suisse et la Communauté européenne**

### ***2.1. Concept de communication***

Dès l'annonce de la conclusion des accords bilatéraux, la Direction des affaires extérieures a été sollicitée par de très nombreuses personnes (en particulier des frontaliers, des Suisses désireux de s'établir ou de travailler en France voisine ou dans d'autres pays de l'UE) ainsi que par d'autres services de l'Etat afin de connaître les conséquences pratiques des accords.

Afin d'accompagner au mieux les évolutions induites par les accords bilatéraux (législation, règlements et habitudes de vie d'un canton frontalier comme Genève) de gérer au mieux leurs impacts et prévenir d'inutiles tensions, il a été convenu d'informer largement les populations et de communiquer avec tous les acteurs, partenaires, organismes et associations susceptibles de relayer cette information.

Le Conseil d'Etat a approuvé un concept de communication en juin 1999 auquel se sont ajoutées, au fur et à mesure, d'autres actions.

#### *Genève et les bilatérales : une ligne ouverte au service des citoyens*

Depuis le début du mois de mai 1999, cette messagerie vocale recueille les questions posées par les personnes intéressées et une réponse individuelle

est apportée le plus rapidement possible. Pour compléter cette information, des brochures produites par le Bureau de l'intégration ainsi que le guide « Tout savoir sur les Accords bilatéraux » sont envoyés aux personnes qui en font la demande. Une publicité spécifique a été faite autour de la ligne téléphonique notamment par voie de presse, ou encore par le biais d'autocollants largement diffusés, etc. Selon les périodes, le nombre d'appels a été variable. Actuellement, il y en a en moyenne une dizaine par semaine alors qu'il y en avait plus du double au début.

Ces questions et les réponses qui y sont apportées ont été relayées pendant quelques mois tous les mardis lors du journal de 12h30 sur les antennes de Radio-Genève (RSR-Option Musique) et de Radio-Lac. Elles ont également été répertoriées afin d'établir différents documents.

#### *Bus d'information sur les accords bilatéraux*

Grâce au soutien financier du programme communautaire Interreg II, un bus d'information a été mis sur pied en partenariat avec différents acteurs français de la coopération transfrontalière (Préfecture de l'Ain, Communauté de communes du Pays de Gex, Conseil général de l'Ain, Syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne, Groupement transfrontalier européen, Agedri, Communauté de communes du Genevois, en partenariat avec les Transports publics genevois). Ce bus a sillonné la région franco-valdo-genevoise, stationnant sur les places ou sur les marchés. Des permanences ont été organisées d'avril à décembre 2000, pour se mettre à l'écoute des citoyens et leur apporter l'information sur le terrain.

Lors de ces permanences, de la documentation était distribuée et les personnes intéressées avaient l'occasion de poser toutes leurs questions. Le bus a d'ailleurs remporté un franc succès, en particulier dans les communes françaises puisque ce sont en moyenne une vingtaine de personnes qui « visitaient » le bus lors de chaque permanence.

En parallèle, un guide pratique « Tout savoir sur les Accords bilatéraux » a été élaboré et tiré à 50 000 exemplaires. Il contient une partie résumant les sept accords et une partie plus complète sur la libre circulation des personnes, sous forme de fiches ciblées destinées aux personnes directement concernées par cet accord (frontaliers, indépendants, Suisses désirant s'établir dans l'UE, retraités, étudiants, etc.).

*Création d'un site Internet « Genève et les bilatérales »*

Un site Internet ([www.geneve.ch/bilaterales/index.htm](http://www.geneve.ch/bilaterales/index.htm)) donnant des explications sur les accords bilatéraux a été réalisé à la fin de l'année 1999. Un an et demi après, il remporte encore un grand succès puisqu'il a par exemple été visité à près de 28 000 reprises au mois de juillet 2001.

*Borne « Genève et les bilatérales »*

Une borne multimédia est placée dans différents endroits stratégiques de la ville (centres commerciaux, administrations, etc.) depuis le mois d'avril 2000. Elle est directement connectée au site Internet « Genève et les bilatérales » et est à la disposition des personnes intéressées. Actuellement, elle se trouve au Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE) où les visiteurs la consultent régulièrement.

*Réseaux d'information*

Un réseau regroupant une quinzaine d'associations et d'organismes publics ou privés, disposant de compétences et connaissances particulières sur les accords, a été créé. Présidé par la Direction des affaires extérieures, ce réseau a pour but de permettre l'échange d'informations entre ses membres et d'apporter des réponses ciblées aux différents acteurs socio-économiques. Un réseau français a été mis en place par l'Etat français sur ce modèle. Des liens entre les deux réseaux seront établis.

*Présentations sur les accords bilatéraux*

Plusieurs dizaines de conférences à l'intention de divers publics (députés, élus communaux, administrations, associations, instances transfrontalières, etc.) ont été organisées.

*Presse*

Divers contacts ont été noués avec la presse : la DAE se tient notamment à la disposition des journalistes pour répondre à leurs questions techniques sur les accords.

### *Stands d'information*

Des stands d'information sur les accords bilatéraux ont été organisés lors de différentes manifestations (Salon du livre et de la presse en avril 2000 et journée de l'emploi de l'Office cantonal de l'emploi en février 2001).

### **2.2. Etudes des conséquences des accords bilatéraux sectoriels pour Genève et sa région (cf. annexe 5)**

D'après les experts, les cantons devraient être plus ou moins directement concernés par les accords en fonction de leur situation géographique et de leur structure économique respective. Le canton de Genève devrait donc être plus touché que, par exemple, les cantons de l'intérieur. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a mandaté, au courant de l'année 1999, deux professeurs de l'Institut européen de l'Université de Genève afin qu'ils étudient les conséquences envisageables des accords pour le canton de Genève et sa région. Les résultats de cette étude ont été présentés à la presse le 6 décembre 1999 et sont disponibles sur le site Internet des bilatérales ([www.geneve.ch/bilaterales/pages/etude/titre.htm](http://www.geneve.ch/bilaterales/pages/etude/titre.htm)).

Il ressort de cette étude que l'application des accords ne devrait faire que clarifier une situation déjà existante, dans la mesure où ils visent essentiellement à simplifier les procédures administratives et commerciales. Cependant, en débarrassant la place économique genevoise de l'un de ses handicaps majeurs, à savoir le manque de liberté d'accès au marché de l'emploi, l'accord sur la libre circulation des personnes va renforcer l'attractivité économique de Genève. Les autres accords sectoriels devraient également avoir des effets sur la région franco-genevoise, notamment sur son développement économique, mais de manière plus ciblée sur certains milieux économiques et sociaux et moins notablement pour l'ensemble de la société.

De manière interne à l'administration cantonale, le Conseil d'Etat a créé des groupes de travail départementaux et interdépartementaux afin d'évaluer les conséquences juridiques, organisationnelles et financières de ces accords. La Direction des affaires extérieures a participé aux travaux de ces groupes et a également assuré la présidence et le secrétariat de la Commission de synthèse interdépartementale, regroupant un représentant de chaque département, et chargée de la coordination du travail des groupes ainsi que de la rédaction du projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les conséquences des accords bilatéraux entre la Suisse et la Communauté européenne. Eu égard au retard pris par les Etats membres pour ratifier l'accord sur la libre circulation des personnes, et la probable entrée en

vigueur des accords au début de l'année 2002, ce rapport devrait être présenté au Grand Conseil au courant du deuxième semestre 2001.

D'autre part, afin d'être en mesure d'anticiper et de gérer les mouvements de population et de transports qui pourraient résulter de la mise en vigueur, dans l'espace franco-valdo-genevois, des accords bilatéraux, le Comité régional franco-genevois a créé un « dispositif de veille et d'anticipation » (cf. chapitre II-1.1.1).

### *2.3. Consultations des cantons*

Au cours du développement des négociations bilatérales sectorielles, diverses consultations des cantons ont été effectuées par le Conseil fédéral par le biais de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

En parallèle, M. Gérard Ramseyer, conseiller d'Etat, a assuré la coprésidence de la Commission paritaire Confédération/cantons traitant des questions d'exécution des négociations sectorielles Suisse/UE. Cette commission était chargée de traiter les questions communes relatives à la mise en œuvre interne des résultats escomptés des négociations. Au terme de son année et demie de travail, la commission a élaboré un rapport mentionnant tous les domaines importants susceptibles de nécessiter l'intervention des cantons et contenant des propositions de solutions.

Au terme des négociations et dans le cadre de la Conférence des gouvernements cantonaux, les cantons ont élaboré une prise de position commune à la consultation du Conseil fédéral. En parallèle, Genève a également adressé au Conseil fédéral un courrier spécifique afin d'attirer son attention sur certaines conséquences particulières que les accords pourraient avoir pour le canton. Il s'agissait notamment de la question des zones frontalières, de l'attribution des contingents en matière de transport terrestre, ainsi que de diverses questions ayant trait aux travailleurs frontaliers et à la sécurité sociale.

Dans le cadre du lancement d'un deuxième volet de négociations bilatérales, la Conférence des gouvernements cantonaux a organisé une consultation des cantons. Genève a joint sa réponse à celle des autres cantons en mettant l'accent sur divers éléments susceptibles de le concerner directement en tant que canton frontalier notamment.

Il faut souligner que malgré les délais extrêmement courts généralement impartis et la complexité de la matière, tous les services concernés de

l'administration se sont rapidement et efficacement mobilisés afin de permettre de préparer les réponses du canton à ces diverses consultations.

### **3. Evolution de l'Union européenne et impact sur la Suisse et Genève**

Durant les années 1997 à 2001, l'Union européenne (UE) s'est considérablement consolidée. Le traité d'Amsterdam a été signé en octobre 1997. Il place l'emploi et les droits des citoyens au cœur de l'Union, en intégrant au traité un nouveau chapitre sur l'emploi ainsi que le contenu du protocole social. Il inclut les questions relatives à l'asile, à l'immigration, au franchissement des frontières extérieures et à la coopération judiciaire civile dans le traité et reprend l'acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne. Il permet à l'Union de mieux faire entendre sa voix sur la scène internationale, en lui donnant les instruments d'une politique étrangère et de sécurité efficace et cohérente. En matière institutionnelle, il renforce le rôle des institutions et simplifie la prise de décision.

La même année, « l'Agenda 2000 » a été présenté au Parlement. Il décrit les grandes perspectives de développement de l'Union européenne et de ses politiques pour le début du XXI<sup>e</sup> siècle, les problèmes liés à l'élargissement et le futur cadre financier de l'Union.

Pendant cette période, trois avancements majeurs ayant des conséquences directes sur la Suisse se sont concrétisés : la mise en place de l'euro comme monnaie unique européenne, les accords de Schengen et le début des négociations pour l'élargissement de l'UE à l'Est.

La mise en place de l'Union économique et monétaire (UEM) a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 1999 avec la fixation irrévocable des cours des monnaies de la zone euro. Par contre, ce n'est qu'en 2002 que l'euro fera son apparition dans les porte-monnaie de tous les habitants des Etats membres de l'UE (sauf le Danemark, la Grande-Bretagne et la Suède). Cette concrétisation de l'« Euroland » est le fruit d'efforts intenses de la part des Etats qui ont adopté l'euro : leur taux d'inflation ne doit pas dépasser de plus de 1,5 % la moyenne des trois pays membres ayant les prix les plus stables ; leur taux d'intérêt à long terme ne doit pas dépasser de plus de 2 % la moyenne des taux des trois pays présentant les taux d'inflation les plus faibles ; le pays ne doit pas avoir réévalué ou dévalué sa monnaie au cours des deux années précédentes ; ils doivent avoir des finances publiques saines n'accusant pas de déficit public excessif. L'euro a pour but de renforcer la capacité de l'UE de favoriser la croissance et l'emploi. De ce fait, il faut d'autant plus

approfondir la coordination des politiques économiques et mettre en œuvre une véritable stratégie européenne pour l'emploi.

Selon certains experts, la non-appartenance de la Suisse à l'UEM devrait avoir, à long terme, des effets légèrement négatifs sur le plan économique : notre pays risque en effet d'être soumis encore longtemps à une hausse relative du franc suisse, à une insécurité et à des coûts liés au risque de change, ainsi qu'à des frais engendrés par l'utilisation d'une deuxième monnaie en Suisse. Par contre, en restant à l'écart de l'UEM, le franc suisse ne disparaît pas et peut continuer à servir de monnaie de diversification et de refuge. Les taux d'intérêt suisses devraient demeurer plus bas que le niveau de ceux des autres pays européens. On a pu remarquer que depuis l'introduction de l'euro, le franc suisse est resté relativement stable par rapport à l'euro tout en s'appréciant légèrement.

La mise en place de l'espace Schengen a des conséquences importantes pour la Suisse puisqu'il s'étend de la Méditerranée à la mer du Nord et exclut complètement notre pays qui se trouve enclavé dans cet espace tout en étant considéré comme un Etat-tiers. L'application des accords de Schengen supprime en effet graduellement les contrôles aux frontières communes des Etats membres de Schengen en renforçant parallèlement les contrôles aux frontières extérieures. Dans le même temps également, la coopération judiciaire, douanière, policière et une coordination en matière de politique des visas est mise en place. Le Conseil fédéral souhaite vivement que la Suisse adhère aux accords de Schengen afin qu'elle puisse participer au système établi. Il faut noter qu'une éventuelle adhésion impliquerait que la Suisse adapte sa législation en la matière sans qu'elle ne puisse avoir voix au chapitre lors des prises de décision.

Le troisième sujet important concerne l'élargissement de l'Union européenne à l'Est. Au courant de l'année 2000, l'Union européenne a lancé des négociations d'adhésion avec la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie et la Slovaquie. Elle a poursuivi celles engagées avec Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie et a conclu un partenariat pour l'adhésion avec la Turquie.

Ainsi, si la Suisse souhaitait adhérer à l'UE par la suite, elle devrait négocier non plus avec 15 Etats membres mais avec beaucoup plus.

Afin de préparer l'arrivée de ces nouveaux pays, des réformes institutionnelles internes ont été engagées et matérialisées par le traité de Nice.

#### **4. Le programme communautaire Interreg**

Le programme Interreg a été mis en place par la Commission européenne dans le but de soutenir financièrement les actions de coopération transfrontalière aux frontières internes et externes des Etats membres de l'Union européenne. Ces opérations peuvent être initiées tant par des particuliers que par des organismes publics ou privés.

Le canton de Genève a participé au programme concernant la zone Rhône-Alpes/Suisse. Il a été associé, en tant que partenaire à part entière, à Interreg I (1990-1993) et à Interreg IIA (1995-1999). Les collectivités territoriales concernées par cette zone sont, outre le canton de Genève, les cantons de Vaud et du Valais et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Dans l'optique du lancement de la troisième édition du programme (2000-2006), le Conseil d'Etat a approuvé un projet de loi dotant le canton d'une subvention de 1,75 million de francs en faveur de sa participation à Interreg.

##### ***4.1. Interreg IIA***

Dans la région Rhône-Alpes/Suisse, le programme a connu depuis 1997 une nette augmentation du nombre de projets déposés, ainsi qu'un intérêt accru de milieux très divers (économiques, culturels, associatifs, administratifs, etc.). Quelque 147 projets ont été déposés et 82 d'entre eux ont été cofinancés par Interreg II. (cf. annexe 6) Sur ce nombre, 49 concernaient le canton de Genève.

Les projets retenus concernaient trois grands thèmes : l'aménagement du territoire (21 projets), le développement des différents secteurs de l'économie (22 projets), ainsi que la protection de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles, culturelles et humaines de la région (39 projets).

Les cofinancements des projets adoptés dans la zone Rhône-Alpes/Suisse représentent un volume global de 41,2 millions F, qui se répartissent de la manière suivante :

- Union européenne : 8 millions F ;
- Confédération : 3,96 millions F ;
- canton de Genève : 2 millions F ;

le solde étant constitué par les apports des autres collectivités suisses et françaises et par les porteurs de projets.



Plusieurs séminaires de présentations du programme Rhône-Alpes/Suisse ont été organisés à Genève. Les structures genevoises intéressées à déposer une demande de financement pour leur projet transfrontalier ont ainsi trouvé sur place l'assistance nécessaire pour l'élaboration de leurs dossiers.

#### **4.2. Interreg IIC**

En 1997, l'Union européenne a lancé Interreg IIC concernant la coopération transnationale dans le domaine de l'aménagement du territoire. Par rapport à la coopération transfrontalière, ce type de coopération implique de vastes espaces couvrant le territoire de plusieurs Etats. Le canton de Genève a ainsi été inclus, à l'instar des cantons romands et du Tessin, parmi les partenaires du programme Méditerranée occidentale-Alpes latines (14.03.1997-31.12.1999).

Genève a participé à l'un des 22 projets développés dans le cadre du programme. Il s'agit du projet « Métropolisation », regroupant des régions françaises, italiennes, ainsi que le canton de Vaud et l'Office fédéral du développement territorial (OFDT). Son but est de mettre en place un réseau de pôles de compétences transnationales sur la métropolisation, afin notamment de renforcer les liaisons existant entre les régions urbaines concernées, et à faire émerger de nouvelles formes de solidarité entre les unités urbaines. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement assurait la participation genevoise à ce projet.

#### **4.3. Interreg III**

Le dynamisme manifesté par les régions transfrontalières dans la mise en œuvre des programmes Interreg et le succès rencontré par cette forme de coopération ont amené la Commission européenne à reconduire son engagement et à lancer le programme Interreg III (2000-2006). Le montant alloué par la commission en faveur d'Interreg III sera d'environ 4,9 milliards d'euros (respectivement, il était de 3,6 milliards d'euros pour Interreg II).

Le programme Interreg III comportera les trois volets suivants :

- la coopération transfrontalière visant la promotion d'un développement régional intégré entre régions frontalières (volet A) ;

- la coopération transnationale visant à favoriser la collaboration touchant de larges espaces, particulièrement en matière d'aménagement du territoire<sup>2</sup> (volet B) ;
- la coopération interrégionale visant à soutenir la collaboration entre des régions qui n'ont pas de frontières communes (volet C).

Les programmes Interreg IIIA seront établis « par frontière ». Cela signifie que le canton de Genève collaborera avec les cantons de Vaud, du Valais et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, mais également avec les cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne et les départements français du Jura, du Doubs et le Territoire de Belfort, situés également sur la frontière franco-suisse. Le programme unique « Frontière France – Suisse » devrait ainsi être lancé au courant du deuxième semestre 2001.

Durant l'année 2000, avec ses partenaires du programme France-Suisse, le canton de Genève a participé activement à la rédaction du projet de programme opérationnel. Ce document détermine les grands axes dans lesquels les projets concrets doivent pouvoir s'intégrer.

A l'instar de ce qui avait été réalisé dans le cadre d'Interreg II, le Conseil fédéral a demandé au Parlement l'octroi d'un nouveau crédit-cadre dans le but de poursuivre sa participation financière à ce programme. Un montant de 39 millions F a ainsi été débloqué et servira à cofinancer des projets transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux.

Afin de consolider la participation du canton de Genève à ce programme communautaire, le Conseil d'Etat a approuvé le 9 mai 2001 un projet de loi ouvrant un crédit-cadre de fonctionnement de 1,75 million F au titre de subvention cantonale en faveur du programme Interreg, pour une période de sept ans. Si ce projet de loi est adopté par le Grand Conseil, le canton sera ainsi doté d'un instrument favorisant encore davantage la coopération transfrontalière dans la région, et qui rendra son action plus transparente.

Le 26 juin 2001, le canton de Genève a participé à l'organisation et à l'animation d'un séminaire d'information sur le programme Interreg IIIA à Montreux, au cours duquel les différents axes de coopération possibles ont été présentés à quelque 300 participants.

---

<sup>2</sup> Ce volet fait suite au programme Interreg II C consacré à la coopération en matière d'aménagement du territoire.

## **5. La représentation du canton de Genève dans les instances européennes**

### ***5.1. Le Conseil de l'Europe***

Fondé en 1949 par dix Etats d'Europe occidentale, le Conseil de l'Europe s'est peu à peu élargi pour rassembler, en 2001, 43 pays. Cette institution a pour vocation principale de défendre les Droits de l'Homme et la démocratie, de favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle européenne, de rechercher des solutions afin de régler un certain nombre de problèmes de société tels que le sort des minorités, la protection de l'environnement, la drogue, et d'apporter un soutien aux pays d'Europe centrale et orientale dans leurs réformes politiques, législatives et constitutionnelles.

En tant que membre, la Suisse est représentée au Comité des ministres et à l'Assemblée parlementaire. Le canton de Genève, par le biais du député Claude Haegi, a siégé au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) qui regroupe des élus communaux et régionaux de tous les membres du Conseil de l'Europe, jusqu'en juin 2001. Toutes les formalités nécessaires ont été effectuées afin que le conseiller d'Etat Carlo Lamprecht puisse reprendre le flambeau à Strasbourg.

Le canton est régulièrement informé des activités du Conseil de l'Europe par la Confédération.

### ***5.2. L'Assemblée des régions d'Europe (ARE)***

Fondée en 1985, l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) est un organisme indépendant regroupant près de 300 régions de 25 pays européens. Le canton de Genève est membre de l'ARE depuis sa création. Dans le cadre de son programme d'action 2000, l'ARE entend promouvoir le régionalisme en Europe et intensifier la collaboration entre les régions en aidant à la création et à l'animation de réseaux interrégionaux. Ces deux buts visent à accélérer le processus d'intégration européenne et de régionalisation et à atteindre l'objectif stratégique de l'organisation qui est de construire une « Europe avec les régions ».

### *L'activité des commissions*

L'ARE organise ses travaux au sein de quatre commissions qui sont consacrées aux affaires institutionnelles, aux affaires sociales, aux politiques régionales et à la culture, l'éducation et la formation. Le canton de Genève fait partie de la Commission des affaires institutionnelles. Au sein de cette commission, les régions ont mis sur pied des séminaires itinérants dans le but de promouvoir le régionalisme, ainsi que, par le biais d'Internet, une bourse de projets de partenariats interrégionaux. Dans l'optique de la préparation de la conférence intergouvernementale de 2004 notamment, les régions participent aux travaux et débats communautaires relatifs à un projet de constitution européenne.

Les 25 et 26 octobre 2000 a eu lieu, à Nyon, la Première conférence européenne des ministres régionaux de la culture. A l'instar de plus de 75 régions européennes, le canton de Genève a participé aux travaux de la conférence. Ceux-ci ont abouti à une déclaration dans laquelle les régions expriment leur souhait que, face à la mondialisation actuelle, elles renforcent leurs efforts et leurs coordinations en faveur de la création et de la promotion des cultures régionales. Diverses actions sur le terrain permettront de concrétiser cette déclaration.

Un nouveau groupe de travail intitulé « Egalité des chances Hommes-Femmes » a été créé par l'ARE. Ce groupe a pour but de contribuer à réduire les inégalités entre hommes et femmes dans les régions d'Europe. Afin de participer à cette initiative, le Conseil d'Etat a décidé que le Service pour la promotion de l'égalité mettrait ses compétences à disposition du groupe de travail nouvellement créé.

Parallèlement aux activités déployées dans le cadre de ses quatre commissions, l'ARE a mis sur pied plusieurs programmes de coopération interrégionale tels que « Centurio », « Université d'été » (formation et échanges d'expériences entre les régions d'Europe de l'Ouest et celles d'Europe centrale et orientale) ou « Eurodyssée ».

La participation aux travaux de l'ARE et de ses commissions permet aux cantons suisses d'avoir un accès direct aux documents, projets et réflexions en cours au sein de l'Union européenne, et leur donne la possibilité de contribuer activement aux débats relatifs au développement de l'UE, malgré le fait que la Suisse n'en soit pas membre.

### *Le programme Eurodyssée*

Le programme « Eurodyssée » a pour but de mettre en relation des autorités régionales, des jeunes et des entreprises afin, d'une part, de

permettre aux jeunes Européens d'acquérir une expérience professionnelle complémentaire, de progresser dans leur connaissance d'une langue étrangère et de découvrir une autre culture régionale et, d'autre part, de favoriser le développement d'échanges directs entre les régions. Entre 1997 et 2000, une dizaine de Genevois ont ainsi pu être accueillis par une entreprise située dans une région participant au programme. Les entreprises genevoises, principalement dans le domaine de l'hôtellerie et à la restauration, ont, elles, accueilli plus de 30 stagiaires européens.

## **6. La diffusion du droit communautaire**

En collaboration avec le Centre de formation de l'Etat, la Direction des affaires extérieures a mis sur pied, en 1999, un cycle de formation de cinq jours afin de présenter les grands principes du droit communautaire, dans l'optique, notamment, de la mise en œuvre des accords bilatéraux entre la Suisse et la Communauté européenne. Ce cycle de formation était destiné prioritairement aux juristes de l'administration.

Les thèmes traités ont été le système institutionnel de l'Union européenne, la libre circulation des personnes, le droit social, les marchés publics et le droit de l'environnement.

Parallèlement, la Direction des affaires extérieures a transmis, ponctuellement et sur demande, différentes notes thématiques relatives à la réglementation communautaire, et ce à différents services de l'administration, à certaines commissions du Grand Conseil ou encore en dehors de l'administration.

## **7. Publications**

En ce qui concerne l'information sur l'Europe, la Direction des affaires extérieures publie un journal d'information intitulé « Genève : Cap sur l'Europe ». Au premier semestre 1998, un numéro spécial euro a été réalisé. Au début de l'année 2001, cette publication se focalisait plus particulièrement sur les enjeux d'une adhésion de la Suisse à l'UE. Vu l'importance du sujet et l'intérêt qu'il suscite, le journal sera, en principe, publié deux fois par an et abordera chaque fois un thème ayant un intérêt pour Genève.

## IV. COOPÉRATION INTERCANTONALE

### 1. Collaboration Vaud-Genève

Depuis le milieu des années 90, plusieurs projets de redécoupage de la Suisse en un nombre limité de régions et de regroupement de cantons ont vu le jour.

Dans cette perspective, l'initiative populaire constitutionnelle « Vaud-Genève » a été déposée en avril 1999 avec 13'428 signatures valables dans le canton de Vaud. Quatorze mois plus tard, soit en juin 2000, l'initiative jumelle nommée « Oui à la région » était déposée à Genève avec 10'104 signatures. L'initiative de fusion propose que les cantons de Vaud et de Genève s'assemblent tout en restant l'une des entités de la Confédération. En cas d'acceptation des deux initiatives, une constitution commune devrait être rédigée, abrogeant ainsi les actuelles Constitutions genevoise et vaudoise.

Peu favorable à cette fusion, le Conseil d'Etat genevois a décidé de publier avec le Conseil d'Etat vaudois le « Livre blanc de la collaboration Vaud-Genève » en décembre 1999 afin d'intensifier la collaboration entre les deux cantons, d'en préciser les modalités et d'arrêter un calendrier d'exécution. Le DEEE a été chargé de faire avancer les projets de collaboration entre les cantons de Vaud et de Genève.

Sept secteurs d'activités prioritaires ont été retenus :

- essor économique ;
- formation ;
- santé ;
- infrastructures, transports et aménagement du territoire ;
- environnement ;
- coopération liée à la vocation internationale de Genève ;
- recours aux nouvelles technologies pour la gestion des affaires publiques.

Le Livre blanc a été complété par le « Plan d'action 2000 » qui répertorie les projets communs et les classe selon leur priorité (cf. annexe 7).

Composée par les responsables des affaires extérieures et des affaires économiques des deux cantons, une cellule opérationnelle de coopération Vaud-Genève a été mise sur pied afin d'assurer le suivi global des projets et de préparer les réunions entre les deux gouvernements.

Depuis le début de l'année 2000, la cellule de coopération s'est réunie régulièrement (en moyenne une fois tous les deux mois, voire à un rythme plus soutenu en certaines périodes).

Le Conseil d'Etat genevois estime que la collaboration entre les deux cantons est essentielle vu leur proximité géographique, leurs interactions, leur bassin de vie commun. Il est favorable à des collaborations à géométrie variable offrant une échelle de développement pertinent au sein d'une région lémanique ouvert à la Suisse occidentale. C'est dans cette perspective qu'il privilégie les collaborations projet par projet.

Cette position défendue de concert avec le Conseil d'Etat vaudois, se trouve explicitée dans le « Préambule commun du Conseil d'Etat du canton de Vaud et de la République et canton de Genève » inclus dans le « Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative n° 117 « Oui à la région » » de décembre 2000. Il est à noter qu'une grande partie de ce rapport a été rédigée de concert avec le canton de Vaud (qui a également dû réaliser un tel document).

Le tableau ci-dessous passe en revue les collaborations entre les deux cantons (certaines se font plus largement au niveau de la Suisse occidentale) et indique leur état d'avancement.

<b>Actions de collaboration</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Portail Internet commun de promotion économique	en cours
Vitrine commune pour la promotion industrielle	en cours
Promotion économique commune à l'étranger	collaborations continues
Collaborations entre les Offices du tourisme	collaborations continues
Projet triangulaire universitaire "Sciences, Vie, Société"	signature le 03.07.01 de la Convention académique régissant les relations entre l'Université de Lausanne, l'Université de Genève et l'EPFL. Cette convention a permis la mise en œuvre du projet dès le 01.10.01.

Harmonisation des législations universitaires s'appliquant aux étudiants	les lois sur l'Université de Genève et Lausanne concernant l'admission des étudiants ont été harmonisées, elles sont entrées en vigueur.
Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	le concordat intercantonal créant une Haute Ecole spécialisée de Suisse-occidentale (HES-SO) a été adopté le 9.01.97. Une révision de ce concordat est en cours.
Haute école spécialisée santé-social (HES-S2)	la Convention intercantonale du 6.07.01 créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2) a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 28.09.01. Ouverture des filières dès la rentrée 2002.
Haute école lémanique de musique	cette Haute école lémanique (VD, VS, GE) est en passe de devenir une Haute école romande.
Haute école de théâtre de Suisse romande	le 27 septembre 2001, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a décidé de la création de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HTSR). Cette école ouvrira ses portes à Lausanne dès la rentrée 2002.



3 <sup>e</sup> voie CFF entre Genève-Coppet (Rail 2000, 1 <sup>re</sup> étape), Nyon/Gland (Rail 2000, 2 <sup>e</sup> étape)	1 <sup>re</sup> étape en cours de réalisation, 2 <sup>e</sup> étape à l'étude
Transport d'agglomération	analyse en cours, contacts continus
Communauté tarifaire des transports publics	base légale adoptée, projet en cours
Swissmétro	projet à long terme
Participation vaudoise au Centre d'Accueil – Genève Internationale	le canton de Vaud en est membre associé
Financement croisé d'infrastructures ayant un intérêt commun	en cours
Fonds d'encouragement à l'emploi des intermittents des métiers du spectacle	projet réalisé, entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> octobre 2000
Collaboration dans le domaine sanitaire (prévention des accidents, promotion de la santé, etc.)	collaborations continues
Collaboration dans le domaine tarifaire (convention intercantonale d'hospitalisation et protocole d'accord VD-GE)	collaborations continues
Formation des professionnels de la santé	collaboration continue
Aéroport international de Genève	contacts continus
Aménagement de la région de Terre Sainte	analyses en cours
Nouveaux plans directeurs d'aménagement du territoire	contacts continus
Fixation d'une procédure de collaboration (suivi politique et création d'une Cellule de coopération opérationnelle)	réalisé, procédure adoptée par les Conseils d'Etat en juin et septembre 2000
Arboriculture et maîtrise du Feu bactérien	actions continues
Gestion des déchets	actions continues
Renaturation du lac Léman (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman – CIPEL)	programme continu de 2001 à 2010

Comme on peut le constater, en dépit du différend fiscal qui oppose les deux cantons, la collaboration Vaud-Genève se poursuit activement et a porté ses fruits dans des domaines politiques tels que le maintien de la douane-poste à Genève.

## **2. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)**

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a été mise sur pied par les cantons suisses en 1993. Elle a notamment pour but de mieux organiser et de coordonner les actions des cantons dans leurs domaines de compétences et de faire contrepoids par rapport à la Confédération. Chaque gouvernement cantonal est représenté à la CdC par un/e conseiller/ère d'Etat, M<sup>me</sup> Micheline Calmy-Rey pour Genève.

Au cours de ces quatre dernières années, un certain nombre des dossiers traités par la CdC touchait les activités des affaires extérieures :

### ***2.1. Négociations bilatérales avec l'Union européenne (UE)***

La CdC a été chargée par les cantons de préparer les prises de position commune sur les accords bilatéraux (cf. Chapitre III-2.3)

### ***2.2. Rapport EuRefCa***

Dans le cadre de la CdC, un groupe de travail « Europe-Réformes-Cantons » (EuRefCa) a été mis sur pied afin d'examiner les conséquences juridiques et institutionnelles d'une éventuelle adhésion de la Suisse à l'UE. Le rapport a été présenté devant l'Assemblée plénière de la CdC le 23 février 2001.

Le rapport étudie plus particulièrement les conséquences d'une intégration sur la justice, la fiscalité, le droit de vote dans les cantons ainsi que la participation des cantons à la politique européenne.

### ***2.3. Projet de réforme de la péréquation et de répartition des tâches (RPT, anciennement NPF)***

Le système actuel n'étant pas satisfaisant, la Confédération et les cantons ont mis en place une organisation de projet paritaire chargée de définir une nouvelle péréquation financière (RPT). L'objectif principal de cette réforme est de revitaliser le fédéralisme et de préciser les rôles respectifs de la Confédération et des cantons. La péréquation au sens strict doit contribuer à

réduire les écarts séparant les cantons à forte capacité financière et ceux à faible capacité financière aux niveaux des ressources et de la charge fiscale.

Les **instruments** prévus à cet effet sont les suivants :

- **Désenchevêtrement des tâches.** La RPT prévoit de répartir certaines tâches entre la Confédération et les cantons selon le principe de subsidiarité. À l'avenir, la Confédération ne doit s'occuper d'une tâche que si les cantons ne sont manifestement pas en mesure de l'assumer ou s'il est plus avantageux d'accomplir cette tâche de manière centralisée.
- **Collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges.** La collaboration intercantonale doit être développée et renforcée dans un but de rationalisation et d'efficacité. De plus, les cantons fournisseurs de prestations publiques profitant également à des cantons tiers, doivent être dédommés. Les cantons régleront l'aménagement et la procédure de leur collaboration dans un accord-cadre intercantonal (fixant les grands principes de la collaboration, les organes compétents et les principes pour la fixation destinés à la compensation des charges) et dans des conventions intercantionales (fixant en détail les modalités de la collaboration avec compensation dans les différents domaines).
- **Nouvelles formes de collaboration et de financement.** Pour les tâches communes, la direction stratégique sera assumée par la Confédération, tandis que la responsabilité opérationnelle sera confiée aux cantons. La Confédération conclut des conventions pluriannuelles avec les cantons fixant les objectifs, les montants de contributions et les modalités des contrôles d'efficacité. Elle versera des subventions globales ou forfaitaires en fonction des résultats. La pratique actuelle d'octroi des subventions se basant sur le coût d'un projet sera donc abandonnée.
- **Nouvelle péréquation des ressources entre les cantons.** Deux instruments sont envisagés : la réduction des disparités (qui règle les flux entre cantons riches et cantons pauvres) et la dotation minimale complémentaire (la Confédération attribue une dotation aux cantons faibles).
- **Compensation des charges excessives.** Ce mécanisme vise à dédommager les cantons qui supportent des charges disproportionnées en raison de facteurs structurels liés à leur situation géographique-topographique (cantons de montagne) ou à leur structure socio-démographique (cantons-centres).

En avril 1999, le Conseil fédéral a pris connaissance du Rapport final sur la RPT, élaboré par l'organisation de projet, et a ouvert la procédure de

consultation. La majorité des milieux consultés a accepté les principes de la réforme. Toutefois, plusieurs critiques à l'encontre du projet ont été formulées. Une petite délégation RPT, composée de représentants des trois échelons étatiques, a été chargée d'élaborer des propositions afin d'améliorer le degré d'adhésion au projet.

Le Conseil fédéral a l'intention d'approuver cette année encore le premier message concernant la réforme. Il contiendra les modifications constitutionnelles nécessaires, ainsi que la nouvelle loi fédérale sur la péréquation financière. Pour autant que les délibérations parlementaires se déroulent normalement, une votation populaire (référendum obligatoire sur les modifications constitutionnelles) serait possible dès 2004.

Un deuxième message avec les modifications indispensables de la législation spéciale, comme la révision de la loi sur les subventions et des lois spéciales concernant des tâches particulières, est prévu pour 2005. Il devra contenir également un bilan global plus précis sur la base des nouveaux chiffres et des nouvelles statistiques.

La RPT ne devrait pas entrer en vigueur avant 2006.

#### ***2.4. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)***

Le conseiller d'Etat Carlo Lamprecht représente le canton de Genève au sein de la CGSO.

Cette conférence regroupe tous les cantons romands (Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Genève) et Berne.

Elle a notamment pour but de favoriser l'échange d'informations, de faciliter et d'assurer la mise en place de solutions communes à des problèmes régionaux en coordination avec les conférences intercantionales spécialisées.

Au cours de ces quatre dernières années, les sujets traités concernaient notamment le « PendulAir » Genève-Zürich de Swissair et la douane-poste de Genève.

La CGSO a en outre mandaté le Comité stratégique de la HES-SO et celui de la HES-S2 – tous deux présidés par M<sup>m</sup>c Martine Brunschwig Graf – pour élaborer les trois conventions suivantes :

- **La Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger du 9 mars 2001 (dite « Convention des conventions »).**

Cette convention, déjà signée par 6 des 7 cantons membres de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud), permettra aux parlements cantonaux, de pair avec les gouvernements, de participer au processus de négociation des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger. Les députés pourront ainsi bénéficier d'une information plus complète sur la politique extérieure et formuler des propositions d'amendements avant la ratification des futures conventions ou traités. Le contrôle parlementaire sur les conventions intercantionales est ainsi garanti.

Le mécanisme suivant est proposé dans la convention :

- les parlements seront mieux informés sur la teneur de la politique extérieure grâce à un rapport périodiquement remis par les Gouvernements ;
- chaque parlement cantonal institue une commission chargée des affaires extérieures qui est consultée sur les lignes directrices des négociations des conventions et des traités, dont l'approbation est soumise au référendum obligatoire ou facultatif. Ces commissions veillent également au suivi de l'exécution des conventions ;
- chaque parlement délègue sept représentants au sein d'une commission interparlementaire qui prend position sur le résultat des négociations et peut proposer des amendements aux gouvernements qui, au final, prennent position sur leur teneur sans recourir à un processus de navette démultiplié.

La Convention entrera en vigueur d'ici la fin de l'année 2001 et d'autres cantons ont la possibilité d'y adhérer. Le canton de Genève a adhéré à l'unanimité à cette convention intercantonale lors de la séance du Grand Conseil du 14 juin 2001.

– **La convention intercantonale du 10 septembre 1999 relative au contrôle parlementaire sur la HES-SO**

Cette convention est en cours d'adoption (PL 8253). La révision porte sur le contrôle parlementaire. Une commission examine actuellement un projet d'harmonisation de cette convention avec les normes de contrôle parlementaire retenues et adoptées pour la Convention instituant la HES-S2. Les travaux devraient aboutir début 2002.

– **La convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2).**

Cette convention, adoptée par le Grand Conseil à l'unanimité le 28 septembre 2001, va permettre, dès la rentrée 2002, l'ouverture de filières HES dans le domaine des professions de la santé et du travail social. A Genève, trois institutions sont concernées par le projet : l'école de soins infirmiers Le Bon Secours, le Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance et l'Institut d'études sociales.

Le texte de cette convention a été préalablement travaillé par une commission interparlementaire représentant les 7 cantons de Suisse occidentale (49 député-e-s). Il constitue ainsi le premier cas pratique d'application de la « Convention des conventions » (cf. supra).

*2.5. Groupe de concertation des cantons frontaliers limitrophes de la France*

Le Groupe de concertation a concentré ses activités sur deux volets : l'évolution du cadre juridique de la coopération transfrontalière franco-suisse et une étude sur les conséquences des accords bilatéraux sectoriels sur les régions frontalières franco-suisse.

## **V. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

### **1. Introduction**

L'action que mène le canton de Genève dans le domaine de la coopération au développement est l'expression d'une politique de solidarité. Celle-ci se manifeste en faveur de pays ou régions du Tiers-Monde et de groupes de population défavorisés afin de les aider à améliorer leurs conditions d'existence.

L'aide doit permettre aux bénéficiaires d'assurer leur développement durable par leurs propres forces. Elle tend vers un meilleur équilibre au sein de la communauté internationale et contribue à sensibiliser la population genevoise à la problématique des pays en voie de développement.

Le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE) dispose d'un budget annuel de 2,3 millions F pour la coopération au développement, auquel s'ajoutent les sommes dévolues à l'aide humanitaire et

au fonds « drogue ou développement » ainsi que différentes aides octroyées par d'autres départements de l'Etat (cf. annexe 8 : Liste des projets de coopération au développement 1997 à 2000). Avec ces ratios, Genève figure en tête de liste des contributions cantonales, avant Zürich et Bâle-Ville.

## **2. Rappel historique**

Genève s'est engagée à soutenir la coopération au développement au début des années soixante. Après plusieurs débats au Grand Conseil, le principe de coopération au développement est accepté et, sur proposition du Gouvernement, un crédit de 1,25 million F est voté pour divers projets entre 1962 et 1966. Dès 1967, une subvention annuelle de 500 000 F est accordée pour l'aide aux pays en voie de développement. De 1971 à 1981, le crédit porté au budget pour la coopération au développement est de 750 000 F, puis il progresse d'année en année pour atteindre 2,3 millions F en 1988.

L'évolution croissante de l'aide au développement, et la prise de conscience de la population face à l'importance de la tâche, a également contribué à la création de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) en 1962. En outre, de nombreuses associations se sont constituées pour apporter leur soutien à la coopération au développement et se sont groupées, dès 1965, pour fonder la Fédération genevoise de coopération (FGC).

## **3. La Fédération genevoise de coopération (FGC)**

La Fédération genevoise de coopération se veut l'interface entre les collectivités publiques et les associations genevoises de coopération au développement. Sa fonction est d'une part d'agir comme garant de la bonne utilisation des fonds qui sont octroyés aux organismes membres et, d'autre part, de trouver des bailleurs de fonds qui s'engagent pour la solidarité internationale.

La fédération est au bénéfice d'un protocole d'accord avec l'Etat de Genève depuis 1986 qui stipule qu'elle est l'interlocutrice privilégiée du canton en matière de coopération au développement. Deux tiers du budget départemental, soit 1 533 330 F, sont attribués à la FGC sur la base de cet accord. La somme restante de 766 670 F est directement gérée par le DEEE et sert à financer des projets présentés par des associations non membres de la FGC. Les projets de plus grande envergure sont, quant à eux, cofinancés

par la Direction du développement et de la coopération (DDC), l'agence de coopération de la Confédération. Outre les montants destinés aux projets d'aide, le canton participe aux frais de fonctionnement de la FGC.

En 1999, la Fédération genevoise de coopération a fait l'objet d'un audit de gestion effectué par l'Inspection cantonale des finances. Le rapport d'audit, dont les députés ont pris connaissance, signale certains dysfonctionnements dans la structure de la FGC et son système de contrôle interne et, parfois, dans la gestion des demandes de subventions. Suite à ce rapport, la Direction des affaires extérieures a engagé des discussions avec la FGC, qui s'est engagée auprès de l'Etat de Genève à assurer son renforcement institutionnel et son système de controlling. Ces mesures doivent être introduites dès 2001.

De plus, en janvier 2001, une rencontre entre la FGC et ses trois principaux bailleurs de fonds, l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la DDC a été organisée pour la première fois sur l'initiative du DEEE. Cette réunion a permis aux participants de mieux se connaître et de mettre en place une coordination plus efficace des actions entre la FGC et ses « financeurs ». Elle s'inscrit également dans le cadre des recommandations faites par le rapport d'audit.

#### **4. La coopération technique au développement**

L'engagement de l'Etat de Genève s'oriente vers des actions qui répondent à des besoins immédiats de la population et qui peuvent être assurés par elle-même au-delà de la période de soutien extérieur. La coopération technique au développement vise à soutenir, en priorité, des actions d'information (rencontres-échanges, séminaires), des travaux de construction ou de réhabilitation d'infrastructures ainsi que des programmes de formation et de prévention sur le terrain.

Le projet doit être présenté et soutenu par une organisation non gouvernementale, voire une fondation ayant son siège à Genève ou impliquant des acteurs genevois. La durée des interventions de l'Etat de Genève est en général limitée dans le temps (entre trois et cinq ans renouvelables à certaines conditions).



## **5. Demande d'attribution de subvention**

Afin que l'Etat de Genève puisse entrer en matière sur une demande de contribution à un projet de coopération au développement, certaines conditions doivent être remplies. Chaque dossier doit donc contenir :

- la demande écrite de subvention ;
- le descriptif du projet (nom du projet, pays d'intervention, contexte, but, moyens nécessaires, durée, réalisation, partenaire local) ;
- le budget détaillé en francs suisses et en devises locales ;
- l'indication des contributions d'autres bailleurs de fonds ;
- la liste des membres du comité de l'association ;
- le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire de l'association avec approbation des comptes.

Si la demande de subvention est acceptée, le bénéficiaire de l'aide cantonale s'engage, de son côté, à adresser à l'Etat de Genève :

- un relevé de banque témoignant du virement de l'argent au partenaire local ;
- un rapport annuel qui atteste de l'avancement du projet ;
- un bilan ainsi qu'un rapport financier final avec bouclage des comptes.

## **6. L'aide humanitaire**

Lors de catastrophes naturelles ou de conflits armés, l'Etat de Genève participe au financement de mesures de prévention ou de secours d'urgence pour assurer la sauvegarde de la vie humaine. L'Etat répond de cas en cas aux appels de financement lancés par des organismes reconnus engagés dans ce domaine. Le plus souvent, les sommes sont destinées à soutenir des opérations de la Croix-Rouge suisse ou du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Jusqu'en 2001, l'aide humanitaire était financée par le produit du droit des pauvres que gère le Département de l'action sociale et de la santé, à raison de 650 000 F par année. Depuis la suppression du droit des pauvres, en décembre 2000, le canton a ouvert une ligne budgétaire annuelle de 1 million F pour couvrir les besoins de ce type d'interventions.

## **7. Fonds « drogue ou développement »**

Depuis 1995, le fonds « drogue ou développement » permet au canton de Genève d'apporter une contribution à des actions sociales de prévention et de lutte contre les stupéfiants. Ce fonds est alimenté par l'argent qui provient des saisies de drogue en Suisse et que la Confédération reverse aux cantons. Raison pour laquelle les montants peuvent varier d'année en année entre 800 000 F et 1,5 million F.

Une partie de cette somme est affectée aux organismes locaux, publics et privés, travaillant à la prévention de la toxicomanie et dont l'utilité concerne la population genevoise. L'autre partie sert à soutenir des projets à caractère social qui visent, par exemple, à soustraire des populations du Tiers-Monde au fléau de la drogue et à leur permettre de développer des cultures de substitution aux opiacés et au coca.

## **8. Augmentation du budget consacré à la coopération au développement**

Lors du sommet mondial de l'ONU sur le développement social, en juin 2000, la Fédération genevoise de coopération proposait à l'Etat de Genève d'appliquer la recommandation de l'ONU qui veut que 0,7 % du PNB national soit consacré à la lutte contre la pauvreté au niveau international et d'augmenter son budget de coopération au développement, proposition relayée par le projet de loi 8480 sur la solidarité internationale.

La Direction des affaires extérieures s'est efforcée, sans prétendre à l'exhaustivité, d'évaluer le montant global dévolu dans l'ensemble des services et des départements de l'Etat à la coopération au développement. Il en ressort que le canton de Genève dépense annuellement quelque 12 255 437 F sur son budget pour soutenir de façon directe ou indirecte l'aide à la coopération et l'aide humanitaire dans des formes diverses. Une augmentation substantielle de ce budget nécessiterait évidemment de nouveaux moyens en personnel.

Le DEEE s'est également attaché à prendre en compte les évolutions qui caractérisent la coopération au développement afin de proposer une politique cohérente et transparente en la matière.

## **9. La coopération au développement dans le cadre de l'Agenda 21**

Lors de la conférence des Nations Unies pour le développement et l'environnement, en 1992 à Rio, la communauté internationale s'est engagée à concevoir et à appliquer une politique visant à favoriser le développement durable. Les trois éléments fondamentaux de ce développement sont la protection de l'environnement naturel, l'efficacité économique et la solidarité. La Suisse a également concrétisé son engagement par l'adoption d'une stratégie pour le développement durable publiée par le Conseil fédéral en 1997. En outre le peuple suisse a adopté en votation populaire, en avril 1999, la nouvelle Constitution fédérale qui fait mention explicite du développement durable dans son préambule et ses buts.

Néanmoins, la mise en œuvre de l'Agenda 21 ne concerne pas seulement la communauté internationale et les gouvernements nationaux, mais nécessite également l'appui des pouvoirs locaux. Dans le cadre de l'élaboration d'un Agenda 21 pour Genève, le projet de loi 8365 a été adopté par le Grand Conseil en avril 2001. Il présente sept programmes d'actions, dont l'application doit être assurée par l'administration cantonale. L'article 15 de la loi concerne le volet coopération au développement et mentionne que l'Etat accentue son action en faveur de la coopération et contribue à l'information en vue d'un meilleur équilibre du développement. Un groupe de travail, présidé par la Direction des affaires extérieures du DEEE, a été constitué afin de déterminer un nouveau cadre pour la coopération au développement dans la perspective du développement durable. Le document final devrait être achevé au printemps 2002, puis validé par le Conseil d'Etat.

## **VI. DIVERS**

### **1. La coordination interdépartementale**

Afin de faciliter la coordination au sein de l'administration, la Direction des affaires extérieures (DAE) travaille en collaboration avec les autres départements de l'Etat de Genève. Les correspondants pour les affaires régionales et transfrontalières sont :

DIP <sup>3</sup>	M <sup>me</sup> Bérengère Rosset, secrétaire adjointe
DJPT	M. Philippe Matthey, secrétaire adjoint
DAEL	M <sup>me</sup> Sophie Lin, cheffe du Service du plan directeur
DIAE	M. Claude Convers, secrétaire général
DASS	M <sup>me</sup> Marie Da Roxa, secrétaire générale
DF	M. Daniel Hodel, chef du service « Impôt à la source ».

Les correspondants pour les affaires européennes sont :

DIP	M <sup>me</sup> Verena Schmid, secrétaire adjointe
DJPT	M. Bernard Duport, secrétaire adjoint
DAEL	M <sup>me</sup> Pascale Vuillod, secrétaire adjointe
DIAE	M <sup>me</sup> Karine Salibian, secrétaire adjointe
DASS	M <sup>me</sup> Michèle Righetti - El-Zayadi, conseillère juridique
DF	M. Daniel Soom, secrétaire adjoint
DEEE	M. Christian Goumaz, directeur des affaires juridiques
Chancellerie	M. Raphaël Martin, directeur des affaires juridiques.

## **2. La Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil**

La création de cette commission ressort de l'article 230A de la loi portant règlement du Grand Conseil. Cette commission est composée de 15 membres. Elle est compétente pour étudier et approfondir les objets que le Grand Conseil décide de lui renvoyer, notamment les questions liées aux affaires communales, régionales et intercantionales.

*Coordonnées :*

*Commission des affaires communales, régionales et internationales*

*Service du Grand Conseil*

*2, rue de l'Hôtel-de-Ville, case postale 3970, 1211 Genève 3*

*Tél : (00-41)-(0)22-327-22-20*

*Fax : (00-41)-(0)22-327-06-06*

*<http://www.ge.ch/grandconseil/Commission/Affairescommunales.html>*

<sup>3</sup> DIP : Département de l'instruction publique ; DJPT : Département de justice et police et des transports ; DAEL : Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, DIAE : Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie ; DASS : Département de l'action sociale et de la santé ; DEEE : Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures ; DF : Département des finances.

### **3. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique régionale**

Le Conseil d'Etat établit périodiquement un rapport à l'attention du Grand Conseil concernant la politique régionale.

Depuis 1990, les rapports suivants ont été présentés au Grand Conseil :

- RD 174 du 15 juillet 1992
- RD 221 du 13 avril 1994
- RD 243 du 29 août 1995
- RD 282 du 3 septembre 1997.

### **VII. REMERCIEMENTS**

Toute l'équipe de la Direction des affaires extérieures remercie chaleureusement les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport :

- M<sup>me</sup> Marie Da Roxa, secrétaire générale du DASS
- M. Jean-Charles Lathion, directeur, DIP
- M<sup>me</sup> Sophie Lin, cheffe du Service du plan directeur, DAEL
- M. Philippe Matthey, secrétaire adjoint, DJPT
- M<sup>me</sup> Bérengère Rosset, secrétaire adjointe, DIP
- M<sup>me</sup> Karine Salibian, secrétaire adjointe, DIAE
- M. Damiel Soom, secrétaire adjoint, DF
- M. François Rapin, secrétaire général de la CIPEL (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Carlo Lamprecht

**VIII. ANNEXES**

1. *Liste des actions du Conseil du Léman*
2. *Convention de coopération entre la région Rhône-Alpes et la République et canton de Genève*
3. *Liste des projets de la « Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise »*
4. *Synthèse de l'étude juridique du Conseil du Léman*
5. *Synthèse de l'étude : « Les accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse : conséquences pour la région franco-genevoise »*
6. *Liste des projets INTERREG II Rhône-Alpes (France)/Suisse*
7. *Coopération entre les cantons de Genève et Vaud : Plan d'action 2000*
8. *Liste des projets de coopération au développement (1997 à 2000)*
9. *Liste des accords, traités et conventions touchant aux affaires régionales depuis 1997*

Annexe n°1

**Conseil du Léman - Les actions**

- bulletin d'information du Conseil du Léman paraissant deux à trois fois par an ;
- publication trimestrielle des « Chiffres clefs de l'espace lémanique » édités pour la première fois en mars 1998 ;
- agenda annuel "Expositions – Salons – Foires" ;
- échanges d'apprentis ;
- rencontres à thème pour les agriculteurs de la région lémanique ;
- brochure de présentation des circuits agritouristiques autour de Léman "itinérances translémaniques"
- brochure "Agriculture-développement-aménagement dans l'espace transfrontalier lémanique 2001". Onze orientations partagées et préconisées par l'Union lémanique des Chambres d'agriculture ;
- partenariat avec les Unions lémaniques des chambres du commerce et d'industrie et d'agriculture pour la publication d'études ;
- cartographie informatisée de la région lémanique répertoriant 17 enjeux ;
- soutien au maintien de la ligne ferroviaire Sud-Léman ;
- échanges scolaires ;
- chorales lémaniques ;
- opération « Colporteurs » concernant la création de spectacles sur la thématique de l'identité régionale ;
- « Léman, livre à lire » : répertoire de quelques 600 ouvrages consacrés à tous les aspects de la vie dans l'espace lémanique ;
- présence commune avec le CRFG sur un stand au Salon du Livre et de la Presse 2001 sur le thème « Autour du Léman » ;
- soutien à l'activité du Forum transfrontalier de l'éducation ;
- échanges sportifs : randonnée pédestre "Les Balcons du Léman", journée franco-suisse de football, de rugby, et tours cyclistes ;
- fiches de présentation des parcours de la randonnée pédestre les "Balcons du Léman" ;
- préparation d'un projet de charte des paysages lémaniques et, dans ce cadre, la mise sur pied de trois journées d'étude consacrées à la découverte des paysages lémaniques ("Le lac et ses rives", "Les paysages de l'urbanisation" "Les paysages ruraux") ;
- guide "La retraite du frontalier" ;
- guide "Le travailleur frontalier" ;
- guide pratique "Travailler en pays voisin - Suisse-France" et journées d'information sur ce thème (4 mai 2000 et 15 novembre 2001) ;
- plaquette "Les dangers du travail au noir" et journée d'information sur ce thème (29 novembre 2000) ;
- le Conseil du Léman est l'hôte d'honneur de la Foire du Valais à Martigny, du 28 septembre au 7 octobre 2001.

## CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION RHÔNE-ALPES ET LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

La Région Rhône-Alpes d'une part,  
et  
La République et Canton de Genève d'autre part,

### PREAMBULE

- considérant les liens nombreux entre l'Union européenne et la Suisse, récemment renforcés par la signature de sept accords sectoriels bilatéraux ;
- considérant la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales et son protocole additionnel ;
- considérant le code général des collectivités territoriales français, livre I chapitre 2, sur la coopération décentralisée, articles L 1112-1 et rappelant les relations privilégiées de partenariat entre la Région Rhône-Alpes et la République et Canton de Genève depuis 1982, notamment au travers d'actions communes menées dans le cadre de la Communauté de Travail des Alpes Occidentales (COTRAO) ;
- considérant les articles 3, 43 et 56 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 ;
- rappelant les actions communes transfrontalières menées depuis 1991, notamment dans le cadre des programmes d'initiative communautaire INTERREG auxquels participent la Région Rhône-Alpes et la République et Canton de Genève avec les Cantons de Vaud et du Valais ;
- considérant l'égalité de la Région Rhône-Alpes et de la République et Canton de Genève de renforcer et de développer des relations d'échange et de coopération sur un large espace ;
- considérant également l'ensemble des autres structures transfrontalières auxquelles participent, directement ou indirectement, les deux partenaires, et soucieux de ne pas remettre en cause les partenariats engagés par ailleurs ;

sont convenues d'engager un partenariat selon les dispositions ci-après :

### Article 1 : Objectifs

1. La Région Rhône-Alpes et la République et Canton de Genève expriment leur volonté mutuelle de coopérer étroitement pour intensifier les échanges entre les deux partenaires dans leurs domaines communs de compétences, afin de renforcer les liens économiques, sociaux et culturels entre leurs populations respectives, dans le respect des structures de coopération existantes.
2. Les deux partenaires conviennent d'apporter une attention particulière aux domaines de coopération suivants, notamment :
  - Le développement économique, touristique et agritouristique
  - L'aménagement du territoire, les transports et les déplacements
  - La formation initiale, professionnelle, continue et supérieure
  - La recherche et la technologie
  - La protection de l'environnement et l'énergie
  - La culture.



**Article 2 : Pilotage et évaluation**

1. Un Comité de pilotage sera constitué afin de veiller à la bonne réalisation des objectifs de cette coopération. Il établira un bilan lors d'une réunion annuelle, à tenir chaque année alternativement en région Rhône-Alpes et dans le canton de Genève.
2. Ce comité sera composé :
  - du/de la Président(e) du Conseil régional Rhône-Alpes ou de son/sa représentant(e)
  - du/de la Conseiller(ère) d'Etat de la République et Canton de Genève chargé(e) des affaires extérieures ou de son/sa représentant(e)
  - du/de la Président(e) de la Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil
  - du/de la Président(e) de la Commission économie, tourisme et activités internationales du Conseil régional Rhône-Alpes
  - d'experts et de fonctionnaires dûment mandatés par les deux partenaires.
3. La partie invitante est responsable du programme de la réunion du Comité de pilotage.

**Article 3 : Programme de travail**

Le Comité de pilotage adopte un programme de travail annuel qui fait l'objet d'une annexe à cette convention. Les experts et les fonctionnaires présents au Comité de pilotage ne participent pas à la décision.

**Article 4 : Principes de financement**

1. Les partenaires organisent et financent les projets de coopération en respectant les principes d'égalité et de réciprocité.
2. Les partenaires s'engagent, outre leurs financements propres, à rechercher les fonds, le cas échéant conjointement, nécessaires à la réalisation de leur programme de coopération.

**Article 5 : Promotion**

Les deux signataires de la présente convention demanderont aux partenaires et aux opérateurs du programme d'actions de faire connaître, par les moyens de communication appropriés, les soutiens apportés par les différentes instances publiques pour mener à bien leurs actions.

**Article 6 : Cadre légal**

La coopération se déroulera conformément aux lois de chacune des parties. Le programme de travail fait partie intégrante de la convention.

**Article 7 : Durée**

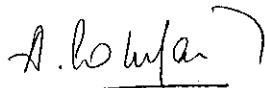
1. La présente convention prend effet 30 jours après que les deux parties se sont communiqué leur acceptation conformément aux procédures habituelles d'acceptation dans chacun des pays.
2. Elle est conclue pour une durée de 4 ans et pourra être reconduite tacitement, sauf dénonciation d'une des deux parties, six mois avant l'échéance.
3. Chacune des deux parties peut à tout moment la dénoncer par courrier avec un préavis de six mois. Aucun transfert financier ne peut intervenir sur la base de cette convention lorsque celle-ci a cessé d'être en vigueur.

**Article 8 :**

Cette convention est rédigée en deux exemplaires originaux.

Fait à Genève, le 19 septembre 2001

Pour la Région Rhône-Alpes :



Anne-Marie COMPARINI  
Présidente du Conseil régional  
Rhône-Alpes

Pour la République et Canton de Genève :



Carlo LAMPRECHT  
Président du Conseil d'Etat de la  
République et Canton de Genève  
Conseiller d'Etat, chargé des  
affaires extérieures

## Annexe n°3



### Description et état d'avancement des projets de la Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise

date :15.07.2001

Nom du projet	Breve description	Etat actuel des études et propositions (en caractères italiques)
<b>Transports</b>		
<b>LE RACCORDEMENT DE LA REGION FRANCO-VALDO-GENEVOISE AU RESEAU FERRE EUROPEEN (projet No 9)</b>	<p>La Suisse romande et, plus particulièrement, la région franco-genevoise souffrent aujourd'hui d'un raccordement insuffisant au réseau ferroviaire à haute performance en direction de la France.</p> <p>L'amélioration de ce raccordement passe par l'amélioration de l'offre ferroviaire sur les lignes existantes ou à réhabiliter, en constituant un réseau (Lausanne-Vallorbe, ligne du Haut Bugey, Genève-Chambéry) qui permettra en même temps de renforcer les relations interurbaines entre la Suisse romande et les villes françaises proches.</p> <p>Ces projets et leurs priorités échappent en grande partie aux entités locales. Celles-ci ont cependant un intérêt primordial à leur avancement et à faire valoir leurs intérêts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une stratégie commune est à fixer : Un calendrier avec des échéances de décisions en accord avec les autorités nationales et les compagnies de chemins de fer respectives ainsi qu'avec d'éventuels partenaires privés.</li> <li>• Cette action est à mener en concertation avec le Conseil du Léman.</li> </ul>
<b>LE MAILLAGE DE LA REGION URBAINE PAR LA DESSERTE FERROVIAIRE REGIONALE (projet No 10)</b>	<p>Le réseau ferré de la région genevoise souffre depuis toujours d'une discontinuité entre le réseau français Est, aboutissant à la gare des Eaux Vives, et le réseau suisse, dont la gare de Cornavin est le terminus des lignes suisses mais également le point de départ de plusieurs lignes vers la France et l'Espagne via Bellegarde en direction de Lyon. Cette configuration, qu'il est projeté de compléter depuis le début du siècle par une liaison entre Cornavin et Eaux-Vives, par l'intermédiaire de la gare de La Praille n'a jamais permis de développement de liaisons performantes par chemin de fer, desservant la Région.</p> <p>Le projet vise à créer cette continuité et à développer une véritable desserte de la région par le chemin de fer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption par le Grand Conseil genevois d'une loi octroyant un crédit de 6 millions pour l'étude du raccordement Praille Eaux Vives.</li> <li>• Engagement des études de faisabilité par les autorités genevoises et demande d'application de la convention 1912 auprès des autorités fédérales.</li> <li>• Mise en place de structures de concertation transfrontalières (comité stratégique de pilotage et commission technique) pour l'étude de ce projet. (octobre 2000)</li> </ul>

<p>UN TRANSPORT VOIE LEVÉE TRANS- FRONTALIER PREMIERE ETAPE D'UN RESEAU RA- MIFIE EN DIREC- TION DES DIFFERENTS POLES TRANSFRONTA- LIERES (projet No 1)</p>	<p>Réalisation d'une ligne diagonale de tramway en site propre reliant Annemasse au Pays de Gex, en passant par Cornavin. Puis, par étapes, étude de faisabilité d'un réseau reliant le centre de Genève à divers centres périphériques proches de l'agglomération transfrontalière, en particulier en direction de Ferney et de St-Julien.</p> <p>La réalisation de ce réseau de transports doit être coordonnée avec le maillage de la région urbaine par la desserte ferroviaire régionale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude du projet définitif du tram rapide Cornavin-Meyrin-CERN.</li> <li>• <i>Etude d'un prolongement éventuel de la ligne 12 et 16, en complément du tracé ferroviaire La Praille-Les Eaux-Vives.</i></li> <li>• <i>Etude de l'amélioration de la performance de la desserte par transports collectifs de l'axe St-Julien - Centre.</i></li> </ul>
<p>UN PLAN REGIONAL DES DEPLACEMENTS (nouveau projet)</p>	<p>La dimension transfrontalière des déplacements urbains a été mise en évidence par la Charte et prise en compte par plusieurs projets d'infrastructures de transports à cheval sur la frontière. Toutefois, une politique efficace des transports demande une approche multimodale qui s'appuie tout d'abord sur un diagnostic complet de la situation, permettant d'établir des priorités. Un plan des déplacements urbains au sens de la législation française est l'instrument adapté au problème de l'agglomération transfrontalière</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Décision préalable pour engager la démarche (au sein du CRFG, dans le cadre des contrats de plan et par les autorités genevoises et vaudoises).</i></li> <li>• <i>Définition d'un cahier des charges d'étude.</i></li> <li>• <i>Organisation des modalités d'étude.</i></li> </ul>
<p><b>Pôles transfrontaliers</b></p>		
<p>UN POLE TRANSFRONTALIER (RECTANGLE D'OR GENEVE - VOLTAIRE (projet No 4)</p>	<p>Le site du « Rectangle d'or » est parmi les pôles transfrontaliers de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il est déjà largement développé côté urbain mais continue d'accueillir de nouveaux équipements. Il requiert une réorganisation, notamment en ce qui concerne le bon fonctionnement de l'interface multimodal des transports. Du côté du pays de Gex, un deuxième site de développement, à cheval sur la frontière sera favorisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation et achèvement d'une première étude d'aménagement définissant les potentialités du site. (Busquets, Secchi, Descombes). (1998-99)</li> <li>• Réalisation et diffusion d'une étude sur les complémentarités des quatre pôles transfrontaliers (Tetra-Codra Synergo). (1998-99)</li> <li>• Large information et consultation des collectivités locales et du public. (1999)</li> <li>• Engagement d'une phase préopérationnelle d'études et d'expertises. (sept 2000)</li> <li>• <i>Constitution d'un groupe de projet opérationnel associant les milieux économiques.</i></li> </ul>

<p><b>POLE TRANSFRONTALIER DE LA GARE D'ANNEMASSE GENEVE RIVE GAUCHE (projet No 5)</b></p>	<p>La gare de l'agglomération d'Annemasse est potentiellement un point de convergence de lignes de transports, aussi bien internationaux, régionaux qu'urbains. Le raccordement ferroviaire Comavin-Eaux-Vives-Annemasse va rapprocher ce point du centre de Genève, de la gare de Comavin et de l'aéroport. C'est l'occasion d'y développer un pôle qui s'appuie sur les vocations spécifiques liées à la géographie de l'agglomération d'Annemasse, qui a traditionnellement représenté le point de contact vers les Alpes, tradition qui pourrait être renouvelée et valorisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication et diffusion du rapport de la première phase d'étude ( 1997-98) (Colboc, Tranda),</li> <li>• Engagement d'une phase préopérationnelle d'études et d'expertises (sept 2000).</li> <li>• <i>Constitution d'un groupe de projet opérationnel : Lancement des études de programmation des premiers bâtiments, réalisation des aménagements publics autour de la gare etc.</i></li> </ul>
<p><b>• LE CERN ET SES SYNERGIES DANS LE CADRE DE LA REGION FRANCO-VALDO-GENEVOISE (projet No 3)</b></p>	<p>Mise en valeur de la présence du CERN pour développer dans la région franco-valdo-genevoise des activités complémentaires ou en coopération dans le domaine de l'éducation, la formation ou de la haute technologie.</p> <p>Aménagement d'un pôle urbain à proximité de site, en liaison avec le projet de transport urbain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de la problématique des retombées du CERN dans le cadre du projet No 6.</li> <li>• <i>Mise en place d'un programme d'étude transfrontalière pour un pôle urbain au CERN dans le cadre d'INTERREG III.</i></li> </ul>
<p><b>• UN POLE A ST JULIEN, ARCHAMPS-BARDONNEX A L'INTERFACE DES AUTORITES ET DE L'AXE GENEVE-SILLON ALPIN (projet No 6)</b></p>	<p>La prochaine réalisation du nouveau tronçon autoroutier Annecy-Genève va renforcer encore la position du pôle de St-Julien - Archamps - Bardonnex qui deviendra une sorte d'avant poste du réseau des villes du Sillon Alpin.</p> <p>Il s'agit d'élaborer un schéma directeur étendu des trois pôles proposant des développements intégrés dans le patrimoine, la gestion du paysage et résolvant le lien entre les pôles, ainsi que des possibilités de développement urbain. C'est la condition indispensable pour éviter des développements désordonnés qui ne manqueraient pas de se produire dans ce noeud autoroutier dont l'attractivité va être prochainement renforcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude d'aménagement du secteur. (Grether Leutenegger) ( 1998-00). Maître de l'ouvrage : Communauté de communes de St-Julien. Etude terminée en décembre 1999</li> <li>• Validation de l'étude par le groupe de travail "aménagement" CRFG</li> <li>• Diffusion d'un rapport de synthèse</li> <li>• <i>Engagement d'un certain nombre d'actions. prioritaires: valorisation de la gare de St-Julien, transports collectifs reliant St-Julien au centre de Genève, le Parc du Genevois.</i></li> </ul>
<b>L'international</b>		
<p><b>• STRATEGIE D'ACCUEIL DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET MANIFESTATIONS INTERNATIONALES DANS L'ESPACE FRANCO-VALDO-GENEVOIS (projet No 2)</b></p>	<p>Les organisations internationales représentent le pôle d'excellence de la région franco-valdo-genevoise et un des éléments majeurs de l'identité genevoise. En effet, les effets induits sur toute l'économie régionale sont très importants. Depuis quelques années la dimension transfrontalière de l'accueil de cette fonction est reconnue. Celle-ci est déjà effective tant en ce qui concerne les résidences des fonctionnaires internationaux, que celui de certaines activités, en particulier les activités non gouvernementales. Un plan directeur et une stratégie d'accueil de ces organisations internationales devrait permettre à la fois de mettre en valeur le site central localisé à Genève et d'élargir ce potentiel d'accueil de manière à constituer une offre régionale coordonnée et par la même, plus attractive.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision du CRFG d'engager l'étude (1999).</li> <li>• Constitution d'un groupe d'experts transfrontalier.</li> <li>• Etude du schéma directeur du site central de Genève. (dès nov. 2000)</li> </ul>

<b>Paysages et agriculture</b>		
<b>UN PLAN VERT- BLEU DES ESPACES ET RESEAUX AGRO- ENVIRONNEMENT TAUX (projet No. 7)</b>	<p>L'enjeu général de ce projet est la mise en oeuvre de l'ensemble du volet de la Charte traitant des paysages, milieux naturels et espaces agricoles. Il s'agit de préserver ces atouts du territoire franco-valdo-genevois, en particulier en freinant le mitage de ce territoire.</p> <p>Un groupe de travail technique rattaché à la commission environnement et aménagement du territoire du CRFG a été créé à cet effet en 1998.</p>	<p>Engagement d'un certain nombre d'actions thématiques dans des groupes de projets associant les partenaires concernés :</p> <p>(cf. Projets ci-après)</p>
<b>Directive de protection de mise en valeur des paysages du Salève</b>	<p>Les treize communes qui couvrent le massif du Salève, soucieuses de la qualité et de la préservation de leur environnement, se sont regroupées dans une structure intercommunale, le Syndicat Mixte du Salève. Elles sont à la base du projet - subventionné dans le cadre du programme INTERREG II- d'élaboration d'une Directive de Protection et de Mise en Valeur des Paysages du Salève, qui fera l'objet d'un décret du Conseil d'Etat. Cet outil de définition de l'utilisation de l'espace, issu d'une étude paysagère, permettra de protéger d'une manière forte et pérenne le Salève.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La première phase de l'étude (objectifs et recommandations) s'est achevée en 1999.</li> <li>• Traduction des objectifs et à l'élaboration des prescriptions pour les communes.</li> <li>• Consultation sur le projet de directive paysagère. (fin 2000)</li> <li>• <i>La future Directive ne sera pas liée à un mode de financement et une série de mesures et d'outils supplémentaires sont à mettre en place (Natura 2000, gestion des alpages, etc.). Une réflexion sur l'aide à apporter à cette mise en oeuvre dans le cadre transfrontalier est à l'ordre du jour.</i></li> </ul>
<b>Préservation de l'espace agricole</b>	<p>L'agriculture tient, en termes d'occupation de l'espace transfrontalier la première place, mais elle apparaît souvent en position défensive par rapport aux besoins des autres activités économiques. Il s'agit de promouvoir une meilleure prise en considération des besoins de l'agriculture et contribuer à une politique de préservation de l'espace agricole dans le territoire qui nous préoccupe. Cette préoccupation rejoint les préoccupations plus générales de l'aménagement du territoire à savoir la lutte contre son mitage par l'urbanisation diffuse. Pour y parvenir, un certain nombre de thèmes devraient être approfondis, comme, par exemple,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation des grands espaces agricoles</li> <li>• Rôle économique de l'agriculture</li> <li>• Avenir des terrains exploités par les ressortissants suisses en France</li> <li>• Avenir des alpages</li> <li>• Conséquences de l'ouverture des frontières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise sur pied d'un groupe de travail ad-hoc chargé d'élaborer un programme d'action.</li> <li>• <i>Etude détaillée de l'espace agricole franco-valdo-genevois (utilisation et valorisation de l'espace). (programme INTERREGIII)</i></li> </ul>

Préservation et la reconstitution des couloirs à faune transfrontalière.	Le bassin franco-valdo Genevois constitue une entité de fonctionnement écologique dont la diversité est assurée grâce à la préservation, voire la reconstitution d'un ensemble de « couloirs à faune ». Cet objectif nécessite une coopération transfrontalière. Elle s'inscrit en complémentarité de l'action déjà engagée sur les rivières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des couloirs à faune existants et à reconstituer dans diverses études CH et F.</li> <li>• <i>Mise sur pied d'un groupe de travail opérationnel chargé de garantir leur pérennité par le biais de mesures d'aménagement.</i></li> </ul>
Réalisation d'un réseau de chemins pédestres transfrontalières.	L'objectif poursuivi est de promouvoir une quinzaine d'itinéraires pédestres franchissant la frontière nationale. Les habitants du bassin franco-valdo-genevois représentent le public-cible visé par ce projet d'aménagement. Ce projet associe les communes gessiennes, par le biais de la communauté de communes, les communes haut-savoirdes par le SIMBAL, le canton de Genève et le canton de Vaud.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution d'une subvention européenne dans le cadre d'INTERREG.</li> <li>• Engagement d'une phase d'étude par l'identification du patrimoine susceptible de valoriser ces itinéraires et de la préparation des documents d'information à l'intention des futurs usagers.</li> <li>• <i>Publication, balisage et promotion des chemins.</i></li> </ul>
<b>UNE CONCEPTION COORDONNÉE DE MISE EN VALEUR DES RIVES DU LAC (projet No 8)</b>	<p>Les rives du lac ont fait l'objet de mesures de protection et de gestion de la part de chacune des entités riveraines. Il s'agit de dégager les éléments d'une Charte commune et coordonnée</p> <p>Compte tenu de l'échelle de ce problème, une action conjointe CRFG et Conseil du Léman est engagée. Ce thème sera traité dans le cadre d'actions concernant les paysages lémaniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise sur pied d'un groupe de travail mixte CRFG-Conseil du Léman. (99-00)</li> <li>• Définition d'un programme d'action. (2000-2001) dans le cadre du Conseil du Léman.</li> <li>• <i>Etablissement d'une Charte commune de gestion des paysages lémaniques.</i></li> </ul>
<b>Instruments d'étude</b>		
• <b>UN SYSTEME D'INFORMATION DU TERRITOIRE LEMANIQUE (SIT-L)</b>	<p>Le développement des actions et études transfrontalières exige de disposer de bases cartographiques. Le projet consiste en la création d'un réseau d'échange et d'harmonisation des systèmes d'information géographiques existant de part et d'autre de la frontière, ceci à diverses échelles du territoire.</p> <p>Le SIT-L servira d'instrument aux partenaires impliqués, au CRFG et au Conseil du Léman</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'un programme d'études et d'actions et d'un réseau des partenaires concernés. (programme INTERREG II) 1999)</li> <li>• Mise sur pied des conditions de base pour le fonctionnement du réseau. (1999-01)</li> <li>• <i>Coordination avec les études en cours.</i></li> </ul>
• <b>UN RESEAU DE DONNEES TRANSFRONTALIÈRES (RDT)</b>	Le développement des actions et études transfrontalières exige de disposer de données statistiques et d'aménagement du territoire harmonisées. Le projet consiste en la création d'un réseau d'échanges et d'harmonisation de données utiles à l'aménagement du territoire. Directement articulé à la mise en oeuvre de la Charte transfrontalière, il est concerné également par les besoins du Conseil du Léman.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'un programme d'études et d'actions et d'un réseau des partenaires concernés. (programme INTERREG II) (1999)</li> <li>• Mise sur pied des conditions de base pour le fonctionnement du réseau. (1999-00).</li> <li>• Production de données sur quelques thèmes prioritaires, en coordination avec les études en cours.</li> <li>• <i>Pérennisation de la démarche après bilan de la première phase. Recherche de financements et mise en place d'une structure transfrontalière.</i></li> </ul>

Annexe n°4
------------

***Synthèse des conclusions de l'étude des droits suisse et français  
pour un nouveau statut juridique du Conseil du Léman***

Nicolas LEVRAT, Serge DEYGAS, Jean-Bernard PROUVEZ

1. Le renvoi à la Loi de la partie contractante sur le territoire de laquelle l'organisme a son siège effectué par l'article 4 du Protocole additionnel à la Convention-cadre sur la coopération transfrontalière est interprété par les autorités françaises consultées, ministères de l'Intérieur et des affaires étrangères, comme imposant le recours à une catégorie juridique spécifiquement habilitée en droit français à intervenir dans ce domaine, ce bien entendu dans l'hypothèse d'un siège du Conseil du Léman situé sur le territoire français.

2. L'interprétation des autorités françaises consultées n'autorise conséquemment en cas d'installation du siège du Conseil du Léman en France que le recours à la constitution d'une SEM locale ou d'une structure associative, formes juridiques qui apparaissent comme inadaptées à l'objet actuel du Conseil du Léman à raison soit des contraintes fonctionnelles induites et de la nécessité d'associer des intérêts privés soit des risques contentieux susceptibles d'être encourus par les collectivités partenaires.

3. L'absence actuelle de recours utile au droit français impose par suite soit de fixer le siège du Conseil du Léman sur le territoire suisse soit de renoncer à doter le Conseil du Léman d'une personnalité juridique étant précisé que cette dernière solution nécessiterait désormais un fonctionnement conforme à l'article 2 du Protocole c'est à dire une transposition des actes dans les droits internes des collectivités partenaires et une mise en œuvre desdits actes conformes aux procédures internes.

4. Une intervention du législateur français est néanmoins possible à bref délai et, si l'on s'en réfère au rapport préparatoire établi, elle pourrait consacrer une forme juridique du type syndicat mixte parfaitement adapté aux besoins du Conseil du Léman.



5. Toutefois, le renvoi effectué par l'article 4 du *Protocole additionnel à la Convention-cadre sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales*, pour ce qui concerne un « Conseil du Léman » dont le siège se trouverait sur territoire helvétique, permet le recours à toute forme de personnalité juridique « définie par la loi de la Partie contractante dans laquelle il a son siège ». Ainsi, nonobstant l'interprétation restrictive que les deux Ministères français consultés (Aff. étrangères et Intérieur) confèrent au renvoi effectué par l'article 4 dudit *Protocole additionnel* au droit français, seul le droit suisse aurait à définir les types de personnalité juridique qui pourraient convenir à une structure juridique « Conseil du Léman » relevant de l'ordre juridique suisse

6. Le droit suisse offre plusieurs formes de personnalités juridiques qui pourraient être utilisées pour constituer une personnalité morale, donc distincte de la personnalité juridique des entités qui composent le Conseil du Léman, en droit suisse, et auxquelles pourraient, selon le droit suisse, participer des départements français.

7. Les solutions relevant du droit privé suisse ne nous semblent cependant pas offrir la sécurité juridique suffisante (association au sens des art. 60 ss. CCS), ni correspondre aux modalités de la coopération entre les entités constituant le Conseil du Léman (société d'économie mixte ou fondation de droit privé).

8. En droit suisse, le droit public relève pour l'essentiel de la souveraineté cantonale, sauf dans les domaines qui ont été expressément confiés à la Confédération (l'Etat fédéral) par la Constitution fédérale (principe de l'art. 3 Cst. féd.). En conséquence, une personnalité juridique de droit public suisse ayant pour objet une activité de coopération transfrontalière (ce que serait le Conseil du Léman constitué en droit suisse sur la base du renvoi de l'article 4 § 1 du *Protocole additionnel à la Convention de Madrid*), relèverait du droit cantonal (art. 56 Cst. féd.).

9. Dans la mesure où le Conseil du Léman regroupe plusieurs cantons suisses et qu'il convient qu'aucun d'entre eux n'ait à soumettre sa souveraineté à celle d'un autre canton, la modalité d'exercice en commun d'une compétence de droit public par plusieurs cantons est une « convention intercantonale » (art. 48 Cst. féd.).

10. Une telle convention intercantonale pourrait viser à la création d'une structure de droit public suisse (le plus vraisemblablement un établissement ou une corporation de droit public). Dans la mesure où les cantons sont souverains en la matière et que la forme juridique de l'établissement ou de la corporation public est définie de manière relativement souple, les trois cantons seraient libres de définir les contours et les modalités de fonctionnement de cette structure juridique de manière à ce qu'elle corresponde aux besoins des cinq entités membres du Conseil du Léman.

11. Si, formellement, l'acte juridique de création d'un tel établissement relève de la seule volonté des trois cantons suisses, rien n'empêche que les deux départements français – et le cas échéant des représentants des Etats concernés – soient associés à la définition de cette solution juridique.

12. Une fois une telle convention intercantonale élaborée, l'accord de coopération transfrontalière ne devra que prévoir l'adhésion à la structure juridique créée par ladite convention de chacun des deux départements, dans le respect des modalités prévues par le droit français (art. L-1112-4 CGCT).

13. Le cas échéant, l'entrée en vigueur de la convention intercantonale, et partant la création de la personne juridique de droit suisse « Conseil du Léman », peut être subordonnée à l'entrée en vigueur des accords de coopération transfrontalière entraînant l'adhésion effective des deux départements français au « Conseil du Léman » (structure juridique suisse).

14. Cette solution paraît, au regard de l'état actuel des droits suisse et français ainsi que des accords relatifs à la coopération transfrontalière en vigueur entre ces deux Etats et applicables à la région lémanique, la plus appropriée.

15. Le choix de doter le Conseil du Léman d'une personnalité juridique impliquera de consacrer son autonomie réelle par rapport aux collectivités partenaires et des réflexions devront par suite être nécessairement conduites sur ses moyens humains et matériels.

Annexe n°5

**Etude mandatée par la République et canton de Genève**

co-financée par.



Département de l'économie, de l'emploi  
et des affaires extérieures



Bureau de l'intégration

---

**CONSEQUENCES DES ACCORDS BILATERAUX  
SECTORIELS ENTRE LA SUISSE ET L'UNION  
EUROPEENNE SUR LA REGION FRANCO-GENEVOISE**

---

Etude réalisée par : Nicolas Levrat et René Schwok

avec une contribution de : Marian Stepczynski

et la collaboration de : Philippe Brillard  
Victoria Curzon Price  
Yves Fricker  
Silvio Guindani

## Institut européen de l'Université de Genève

### *Synthèse de l'étude*

L'intérêt des résultats de cette étude est double:

- (1) montrer que les accords bilatéraux auront certains effets qui jusqu'à présent n'ont été que trop peu mis en évidence;
- (2) relativiser certaines questions qui ont parfois été mal évaluées ou dont l'impact a été exagérés.

#### a. Principales conclusions

D'un point de vue **économique général**, les accords bilatéraux vont renforcer l'attractivité de la Suisse comme lieu d'investissement pour les entreprises (suisses ou étrangères). En termes statistiques, l'augmentation du taux de croissance du PIB paraît certes peu impressionnante: mais les 0,1% par an de croissance additionnelle se cumulent et deviennent 1% de plus au bout de 10 ans. Le passage d'un taux de croissance annuel de 1.4% (situation actuelle) à 2.4% représente ainsi une croissance tendancielle de moitié plus rapide.

L'impact sur **Genève** devrait être même plus marqué que dans le reste de la Suisse pour deux raisons principales:

- (1) notre canton est enclavé dans l'Union européenne ; en conséquence l'atténuation des effets de frontière par les accords bilatéraux y sera relativement plus sensible;
- (2) du fait de la forte tertiarisation et de l'ouverture internationale de l'économie genevoise, son insertion dans l'environnement international sera facilitée.

Pour la **région franco-genevoise**, l'accord qui aura le plus d'effet est celui sur la **libre circulation des personnes**. En effet, l'attractivité de la place genevoise sera fortement améliorée par rapport aux centres économiques européens avec lesquels elle

est en concurrence parce qu'elle sera débarrassée d'un de ses principaux handicaps, le manque de liberté d'accès au marché de **l'emploi** (limité par les contingents et les commissions tripartites). L'effet démographique principal sur la région franco-genevoise viendra du fait qu'il y aura plus de personnes attirées par de nouveaux emplois, principalement localisés à Genève.

L'accord sur les personnes aura pour effet que les **nouveaux venus** pourront choisir sans contrainte juridique ou administrative leur lieu de résidence dans l'ensemble de la région ; une partie d'entre eux se répartira sur la périphérie française, notamment parce que l'entrée en vigueur des accords bilatéraux coïncide avec un marché du logement genevois à nouveau saturé. L'attrait de la France sera donc dû principalement au fait:

- (1) que le marché du logement y est davantage apte à réagir rapidement à une demande nouvelle que celui de Genève (contraintes juridiques moins rigides, espace disponible) ;
- (2) que ses prix pour des logements individuels (villas) correspondent mieux aux attentes de ces nouvelles populations relativement aisées.

Contrairement à une opinion souvent répandue, cet accord bilatéral n'aura qu'un effet marginal sur les **Suisses désirant installer leur résidence principale en France** puisque ce droit leur est déjà accordé (même s'ils n'en sont souvent pas conscients). Du point de vue des assurances et des droits sociaux (chômage, retraite etc), il n'y a aucune modification suffisamment significative pour qu'elle ait un effet sensible sur le choix d'habiter en France. La question de l'accès aux services (école, hôpital), sur laquelle les accords bilatéraux n'ont aucun effet, est plus déterminante. Rappelons de plus que de nombreuses rigidités économiques, politiques, sociales, culturelles, géographique et identitaires relativisent les probabilités d'un déplacement de cette populations.

L'accord bilatéral aura un peu plus d'intérêt pour les **citoyens européens (UE) résidents déjà à Genève** et désireux d'habiter en France. Les ressortissants des 11 Etats de l'UE (tous sauf les Allemands, les Autrichiens, les Français et les Italiens qui possèdent déjà ce droit) obtiendront en effet un droit nouveau de s'établir en France et de travailler en Suisse. De plus, les citoyens des 15 pays de l'UE qui ont déjà eu une activité en Suisse ne pourront se voir opposer d'obstacles juridiques ou administratifs à la recherche d'un nouvel emploi en Suisse. Demeureront toutefois les mêmes pesanteurs que pour les Suisses, qui relativisent la mobilité effective.

Les autres accords sectoriels auront également des effets sur la région franco-genevoise, notamment sur son développement économique ; mais de manière plus ciblée sur certains milieux économiques et sociaux et moins notable pour l'ensemble de la société.

L'accord bilatéral sur la **recherche** améliorera l'insertion dans des circuits européens de la recherche fondamentale et appliquée au sein des universités et des instituts de recherche, ainsi que pour les entreprises, notamment petites et moyennes. Son apport par rapport à la situation actuelle est cependant marginal. Le rejet de cet accord aurait par contre des effets négatifs sérieux.

Celui sur les **marchés publics** facilitera la mobilisation des ressources et amènera davantage de concurrence, ce qui devrait profiter aux usagers. Les effets seront atténués parce que l'ouverture des marchés publics fédéraux et cantonaux a déjà été réalisée suite aux accords de l'OMC, la Suisse ayant de plus pris des mesures autonomes de libéralisation. Ce seront ainsi les marchés communaux qui seront principalement touchés par cet accord; il est douteux que cela entraîne beaucoup d'effets car, comme on peut l'observer dans l'UE, ils ne sont que rarement assez rentables pour attiser la convoitise d'entreprises étrangères, même régionales.

La **reconnaissance mutuelle** en matière d'évaluation de la conformité permettra de renforcer la capacité concurrentielle de la Suisse et de Genève comme lieu de recherche, de production et d'exportation. Un gain notable en temps pour ce qui est de la commercialisation des produits en Suisse et en Europe sera le principal apport. Néanmoins, sans adhésion de la Suisse à l'Union européenne, des barrières commerciales demeureront: (1) douanières liées aux règles d'origine, (2) techniques du fait de l'exclusion des secteurs non harmonisés; (3) fiscales (TVA, accises) et (4) physiques (Schengen).

L'accord relatif aux échanges de **produits agricoles** n'aura qu'un impact limité sur l'écoulement de la production des agriculteurs et sur l'évolution des filières d'approvisionnement des consommateurs genevois. En effet: (1) l'ouverture reste partielle et limitée à certains produits spécifiques; (2) le régime des zones franches et la pratique du tourisme de consommation transfrontalier ont déjà largement permis aux producteurs et consommateurs genevois d'être confrontés à une concurrence dépassant le cadre des frontières nationales.

Par l'accord sur le **transport aérien**, on peut s'attendre à davantage de vols européens en provenance et à destination de Genève, car il y aura plus de flexibilité et de concurrence. Ces nouvelles liaisons européennes seront un facteur essentiel pour renforcer l'attractivité économique de la région franco-genevoise. Cointrin pourrait devenir un mini-hub régional, ce qui permettrait d'augmenter les vols internationaux car leur remplissage deviendrait plus aisé. Mais cela devrait toutefois être insuffisant pour multiplier les liaisons avec d'autres continents.

Le canton de Genève ne devrait pas beaucoup subir de nuisances supplémentaires du fait de l'accord sur le **transport de marchandises et voyageurs par rail et par route**. La RPLP et les mesures d'accompagnement devraient permettre de limiter le trafic à travers la Suisse. De plus, Genève ne se trouve pas sur les axes principaux de transit Nord-Sud et son accès demeure relativement malaisé à travers la Suisse.

#### **b. Principales suggestions**

L'absence d'effets spectaculaires à court terme n'impose pas l'adoption de mesures urgentes.

Cependant, l'entrée en vigueur de ces accords permettra à Genève et à la région de saisir l'occasion de mieux maîtriser les conditions-cadre de son développement économique, dans le contexte européen. Il convient en conséquence d'envisager les mesures suivantes :

En terme de **structures** :

- Les effets à moyen et à long terme sur le développement régional et leurs conséquences inéluctables en matière d'aménagement transfrontalier du territoire, notamment selon les évolutions de la répartition spatiale de la population, suggèrent fortement la **mise sur pied rapide de structures opérationnelles efficaces pour permettre une gestion coordonnée de l'espace franco-genevois**. Il conviendrait à ce propos d'évaluer si l'attribution de nouvelles fonctions à l'une des structures de coopération transfrontalière

- existantes est réalisable, ou s'il est préférable de créer une structure nouvelle pour accomplir cette tâche ;
- mieux **maîtriser le foncier au niveau du développement** des villes, villages ou communes, par exemple par la mobilisation des outils de préemption et par la révision des plans d'occupation des sols, en vue d'élaborer à terme une politique transfrontalière franco-genevoise cohérente du logement, concertée au niveau intercommunal
  - développer en partenariat avec les autorités et les milieux économiques du Canton de Vaud, ainsi que de France une structure pour la **gestion de l'avenir de l'aéroport international de Genève**, notamment pour tout ce qui concerne les accès des passagers et du fret à l'aéroport. Dans ce contexte, la question de la vignette autoroutière pour des clients de l'aéroport venant de France et n'effectuant que la liaison Cointrin-Bardonnex sur l'autoroute suisse devrait être examinée avec les autorités fédérales et les partenaires régionaux, afin qu'une solution facilitée pour l'accès autoroutier depuis la France voisine soit trouvée ;
  - établir un **observatoire de l'attribution des marchés publics** dans la région ;
  - obtenir une **représentation dans le Comité mixte de l'agriculture**, prévu à l'article 6 de l'accord bilatéral relatif aux échanges de produits agricoles, pour le canton de Genève et les milieux intéressés afin de défendre les intérêts spécifiques des agriculteurs et consommateurs genevois. En tout état de cause, il conviendra d'exercer une grande vigilance sur le respect des conditions d'application des dispositions du présent accord par les services compétents des Etats européens voisins.
  - montrer par une **promotion appropriée** l'intérêt de Genève et de sa région en tant que centre de recherche de niveau et d'importance internationale.

Des efforts d'**information** devront être consentis auprès des milieux concernés et de la population en général pour informer sur les principales conséquences des accords bilatéraux et notamment :



- les nouveaux droits liés à l'*accord sur la libre circulation des personnes*, notamment pour tout ce qui concerne aspects annexes (tels que les droits sociaux ou l'accès à certains services publics) ; il conviendra d'insister sur leurs réelles conséquences sur les situations individuelles dans la région franco-genevoise et les possibilités en terme de développement régional équilibré qu'offre cet accord;
- pour sensibiliser les entreprises genevoises ainsi que des candidates à une implantation dans notre région aux avantages qui découlent de l'*accord sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité* pour l'industrie d'exportation suisse et son positionnement en Europe ;
- sur les nouvelles opportunités apportées par l'*accord sur la recherche scientifique et technologique*, surtout auprès des petites et moyennes entreprises et des instituts de recherche infra-universitaires (type HES) qui sont parfois en marge des organismes existants au sein des fédérations patronales et des universités ;

Des mesures d'accompagnement au niveau cantonal, en particulier pour ce qui concerne procédures de **contrôle** :

- Un renforcement des services de **contrôle de l'emploi** (inspection du travail) en raison de la suppression du contrôle a priori. Il conviendra notamment de développer de nouvelles procédures de coopération appropriées avec les partenaires sociaux, afin que les mesures d'accompagnement relatives au marché du travail déploient leur plein effet et offrent une véritable protection aux travailleurs ;
- Comme le prévoit le Conseil fédéral, intensifier les **contrôles des camions** et du respect des prescriptions sur la circulation routière: temps de conduite et de repos, poids et vitesse maximale. Il conviendra également d'envisager des mesures de police devraient être envisagées afin de surveiller que des camions de 40 tonnes ne sortent pas des axes qui leur seront réservés ;

Enfin des **mesures prospectives sectorielles** pourraient devraient être envisagées, telles que :

- Etudier les mécanismes et les règles applicables à la **taxation des travailleurs frontaliers indépendants** ;
- En matière d'**accès aux écoles genevoises**, concevoir des règles claires pour ce qui concerne l'accès d'enfants de résidents frontaliers – distinguant le cas échéant entre les écoliers ayant commencé leur scolarité dans le système éducatif genevois et les autres ;
- **développer à Genève le système des appellations d'origine contrôlées (AOC)** pour la plupart des produits agricoles, condition nécessaire pour permettre aujourd'hui la promotion de produits agricoles à l'exportation ;
- Observer l'évolution du comportement des populations d'origine communautaire par rapport aux **procédures de naturalisation**, pour pouvoir le cas échéant prendre des mesures appropriées.

## PROGRAMME INTERREG II FRANCE (RHONE-ALPES) / SUISSE (1995 - 1999)

### Description synthétique des projets adoptés

---

#### **Deuxième Colloque transfrontalier franco-genevois**

*(Adopté lors du CMS du 07.12.95, Nyon - Mesure 1.3)*

Organisé en décembre 1994 par le Comité régional franco-genevois (CRFG), cette manifestation a eu pour but de faire le point sur différentes études (étude sur l'évolution des emplois et de la population du Bassin transfrontalier, étude sur polarités urbaines, étude sur les espaces ruraux et les milieux naturels, étude sur les transports et l'aménagement) et de les présenter aux acteurs de la région. Cette réunion a été l'occasion de définir la politique générale à suivre et les décisions à prendre en matière d'aménagement du territoire dans la région.

#### **Etude Espaces ruraux et milieux naturels**

*(Adopté lors du CMS du 07.12.95, Nyon - Mesure 1.3)*

Ce projet, présenté dans le cadre du CRFG, a pour but de dresser l'inventaire du territoire transfrontalier non bâti (terres agricoles, forêts, espaces de loisirs, cadre paysager, etc.) et ensuite de déterminer quelles mesures devront être prises sur le plan transfrontalier pour préserver ce patrimoine naturel.

#### **Etude "Transport et aménagement du territoire"**

*(Adopté lors du CMS du 07.12.95, Nyon - Mesure 1.3)*

Ce projet, présenté dans le cadre du CRFG, consiste en une analyse de l'ensemble des projets de transports français et suisses et des interactions des uns et des autres. Il s'agit aussi bien d'établir des relations entre différents projets (les lignes et les gares T.G.V., la traversée de la Rade ou le réseau des transports communs transfrontaliers) que l'organisation et l'urbanisation du territoire transfrontalier.

#### **Tour des Dents blanches**

*(Adopté lors du CMS du 07.12.95, Nyon - Mesure 3.2)*

Présenté par l'Association internationale du tour des Dents blanches et diverses communes valaisannes, il s'agit d'un projet visant l'amélioration de la sécurité et de l'information des usagers du circuit pédestre en moyenne et haute montagne dit "Tour des Dents Blanches" (Morzine, Champéry, Samoëns, Evionnaz, Sixt). Un volet de promotion de ce circuit est également prévu afin d'assurer une plus grande fréquentation de l'itinéraire et l'amélioration des équipements d'accueil. La promotion est axée sur la pratique de la randonnée dans un site préservé, avec des hébergements de bon confort et avec une grande possibilité de découverte du milieu (environnement naturel, histoire, architecture, patrimoine).

**Journée franco-suisse de sensibilisation et de consultation "experts/entreprises" destinée à favoriser l'intégration des capteurs dans les produits**

*(Adopté lors du CMS du 07.12.95, Nyon - Mesure 2.1)*

Présenté par l'Agence nationale de valorisation et de recherche (ANVAR) et la Société pour le développement de l'économie valaisanne (SODEVAL), ce projet a pour but de réaliser dans la région frontalière des « Journées de sensibilisation des entreprises à la technologie des capteurs ». Ces coopérations entre entreprises ou entre entreprises et laboratoires sont mises sur pied contribuant ainsi à la réalisation d'un réseau franco-suisse de partenaires à long terme.

Il s'agit d'un procédé ayant pour but d'améliorer et d'optimiser la fabrication de produits. Ce projet permettra aux industriels d'avoir des consultations individuelles avec des experts compétents pour répondre à leurs besoins spécifiques qui ont été détectés au préalable. Il s'agit donc de faciliter le rapprochement technologique des PME d'un secteur industriel bien identifié de la zone transfrontalière en suscitant des accords de coopération pouvant prendre diverses formes (projet de recherche et développement technologiques en commun, transfert de technologie, accords industriels, accords commerciaux).

**Vallée du Giffre - volet agricole**

*(Adopté lors du CMS du 06.05.96, Leschaux - Mesure 2.5)*

Il s'agit d'un projet de coopération agricole technique, présenté par le Service romand de vulgarisation agricole et l'Association pour le développement de la Vallée du Giffre. Ce projet est basé sur des échanges entre agriculteurs, responsables agricoles et ouvriers d'entretien de l'espace des deux pays par le biais d'études et la mise en place d'un outil d'analyse des impacts économiques et sociologiques de la mise en oeuvre des prestations écologiques. Sont également prévues la mise en place de supports de communication communs (vidéo, documents, brochures), la valorisation des espaces entretenus (sentiers de découvertes, visites) et le développement d'activités annexes (animations, prestations d'entretien), et la création et l'initiation d'une collaboration et l'initiation d'une réflexion à long terme sur l'évolution et le devenir de l'agriculture et du milieu rural dans les deux pays.

**Vallée du Giffre - volet formation**

*(Adopté lors du CMS du 06.05.96, Leschaux - Mesure 3.3)*

Présenté par le Service romand de vulgarisation agricole et l'Association pour le développement de la Vallée du Giffre, ce projet vise à dispenser une formation auprès des agriculteurs, conseillers agricoles, élus locaux, agents de développement, etc. notamment à propos de la valorisation des nouvelles fonctions de l'agriculture au travers d'activités diverses (accueil, éducation, tourisme, etc.).

**Etude de faisabilité du Métro léger**

*(Adopté lors du CMS du 06.05.96, Leschaux - Mesure 1.4)*

Ce projet est né du projet TC 2005 et de la volonté des Genevois de se doter d'un métro léger Est/Ouest. Cela a conduit les collectivités françaises à s'interroger sur l'opportunité de prolonger ce type de parcours en France, de l'agglomération d'Annemasse au Pays de Gex.

Ce projet, présenté dans le cadre du CRFG, consiste en des études techniques (un avant-projet comprenant des études d'insertion, de l'aménagement urbain et l'implantation des ouvrages, une étude de restructuration de tous les transports collectifs et le rabattement intermodal du côté de la Haute-Savoie et du Pays de Gex), des études socio-économiques pour vérifier la rentabilité interne et externe de l'opération et des actions de communication.

**Léman Action Economique**

*(Adopté lors du CMS du 06.05.96, Leschaux - Mesure 2.2)*

Ce projet, présenté par l'Union lémanique des chambres de commerce et d'industrie (ULCC), vise à développer et promouvoir les partenariats transfrontaliers entre les entreprises du Bassin lémanique. L'Association apporte une assistance personnalisée à toutes les PME-PMI suisses et françaises qui souhaitent développer une activité transfrontalière (recherche de partenariat, analyse de marché, recherche de fournisseurs, etc.).

**La Savoie : rendre au Léman le plus bateau de son histoire**

*(Adopté lors du CMS du 06.05.96, Leschaux - Mesure 3.2)*

Il s'agit de remettre en état le bateau "La Savoie", symbole de l'histoire lémanique. Un chantier de reconstruction offrira pendant deux ans des emplois, des pistes de formation des supports pédagogiques et un lieu de formation/insertion pour des jeunes de la région. Ce projet est présenté par l'Association Mémoire du Léman et le Musée des traditions et des barques du Léman.

**Benchmarking franco-suisse**

*(Adopté lors du CMS du 21.10.96, consultation écrite - Mesure 2.1)*

Ce dossier, présenté par l'Association valaisanne pour la promotion de l'innovation et le Centre de productique de Haute-Savoie, concerne la première partie d'un dossier plus vaste s'inscrivant comme la phase de faisabilité et de recherche de développement. Il s'agit de mettre au point un outil de diagnostic (évaluation des compétences) intégrant d'une part la méthodologie Olympios et l'outil Olympios-Audit développés par le Laboratoire de logiciels pour la productique, et d'autre part la méthodologie Quimm et l'outil Win-Ada développés par l'API.

Cet outil sera expérimenté dans des entreprises suisses et haut-savoyardes. Le premier volet pour lequel une subvention INTERREG II a été attribuée vise à sensibiliser l'ensemble des entreprises locales de l'intérêt pour elles de participer à une opération de benchmarking.

**Des Alpes, des outils pour comprendre et agir**

*(Adopté lors du CMS du 21.10.96, consultation écrite - Mesure 3.2)*

Présenté par le Musée d'histoire naturel de Genève et Paysalp Ecomusée, ce projet a pour but la mise en valeur du patrimoine naturel transfrontalier (géologie) en vue d'améliorer les connaissances et les prestations au public. Trois partenaires mettent en commun leurs compétences pour créer des outils de lecture du paysage alpin à partir de la géologie.

Le projet comporte les éléments suivants : élaboration d'un ouvrage de vulgarisation du grand public, élaboration de livrets thématiques à destination des enseignants, création de fiches de présentation d'itinéraires, élaboration d'une plaquette promotionnelle. La diffusion de ce matériel sera transfrontalière par le biais des trois établissements d'enseignement et de formation.

**Formation d'animatrices touristiques**

*(Adopté lors du CMS du 29.04.97, Genève - Mesure 3.3)*

Le Greta Jura Sud Léman et le Bureau de l'égalité du canton de Genève se sont basés sur la nécessité de développer un tourisme de proximité s'adressant notamment à la clientèle d'affaire résidant à Genève ainsi qu'aux nombreux ressortissants étrangers qui hébergent

leur famille pendant certaines périodes. Cela peut être la source d'activités nouvelles basées sur la découverte des richesses naturelles et culturelles de la zone transfrontalière. Cette analyse est confirmée par l'existence des projets élaborés par des collectivités locales, notamment du Jura gessien, pour valoriser leur patrimoine et développer l'activité touristique estivale, ainsi que par les projets spécifiques du Comité du tourisme de Divonne.

Le but de ce projet est donc de former des animateurs capables d'animer et de développer des activités nouvelles basées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel de la zone transfrontalière dont certains aspects sont encore peu ou mal exploités actuellement. Cela sera réalisé en s'appuyant sur des structures existantes en s'intégrant aux réseaux qui organisent déjà le flux touristique transfrontalier et également en cherchant à en susciter de nouveaux.

#### **Rectangle d'Or**

*(Adopté lors du CMS du 29.04.97, Genève - Mesure 1.1)*

Ce projet constitue l'un des dix projets transfrontaliers de la "Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise" mise au point par le CRFG. Il permet pour la première fois, dans le cadre d'une démarche réelle de concertation franco-suisse, d'envisager le développement de l'aéroport international de Genève (AIG) comme un site de développement transfrontalier devant se développer des deux côtés de la frontière.

Le projet doit conduire à la définition d'un plan directeur du site élargi français et suisse de l'AIG, ainsi que du site lui-même et de ses développements dans les territoires mitoyens français et suisses. Le projet concerne l'un des 4 pôles transfrontaliers de l'agglomération de Genève complémentaires au centre de Genève (Rectangle d'Or, Gare d'Annemasse, CERN, Saint-Julien/Archamps).

Le projet comprend 3 axes d'études : premièrement l'élaboration d'un plan directeur pour l'aménagement du secteur transfrontalier de l'aéroport de Genève-Cointrin; deuxièmement une analyse et un diagnostic comparés d'autres cas de périmètres aéroportuaires; et troisièmement la programmation conjointe des différents pôles transfrontaliers.

#### **Forum transfrontalier de l'éducation**

*(Adopté lors du CMS du 29.04.97, Genève - Mesure 1.2)*

Présenté par l'association transfrontalière « Forum transfrontalier de l'éducation », ce projet a pour objet de créer une dynamique d'échange entre les praticiens de la formation initiale et continue du bassin genevois par le biais de partage d'expériences, d'échange de personnel et d'élèves, la reconnaissance réciproque des diplômes et la coordination des formations. Il s'agit de renforcer significativement ces échanges par des ateliers permanents (sur des thèmes tels que : les langues, la vie scolaire, la formation des maîtres, les médias, l'insertion professionnelle), complétée par une journée annuelle de synthèse.

Dans un cadre plus précis, le projet souhaite faciliter la participation aux ateliers notamment, en développant leur action avec les cantons de Vaud et du Valais, permettre d'augmenter le nombre d'intervenants extérieurs spécialistes des questions traitées, mettre sur pied des actions de formation, réaliser et diffuser les productions des ateliers et les comptes-rendus d'actions et développer le "Pass Frontières" pour en faire un véritable journal de liaison d'information. Ce projet bénéficie du soutien du Conseil du Léman.

#### **Journée de rencontre des travailleurs sociaux sur le thème exclusion-insertion**

*(Adopté lors du CMS du 29.04.97, Genève - Mesure 1.2)*

Ce projet, présenté par l'Association pour une action sociale transfrontalière, porte sur l'organisation d'une journée de rencontre transfrontalière des travailleurs médicaux-sociaux suisses et français des régions transfrontalières du bassin lémanique et de l'espace jurassien, confrontés dans leur pratique quotidienne de travail à la problématique sociale transfrontalière. Cette journée, qui a eu lieu le 22 mars 1996, s'est déroulée autour du thème "exclusion-insertion" et 3 objectifs ont été visés : l'échange d'information sur les pratiques sociales, l'alliance de la théorie à la pratique et l'établissement d'un réseau de travail grâce à l'organisation de rencontres ponctuelles débouchant sur des actions réelles de coopération.

Le but de cette journée est notamment d'assurer une information pratique dans le domaine social constamment mise à jour, de permettre une formation continue au sujet des problèmes transfrontaliers et de donner des réponses pratiques ponctuelles à ces problèmes. Des actes de la Journée de rencontre transfrontalière du 22 mars doivent être publiés, ainsi que la rédaction du mémento transfrontalier. Cette journée a rencontré un vif succès auprès des personnes de la branche. Le Conseil du Léman a soutenu cette action.

#### **Pharmapeptides (extension du laboratoire pour le développement de nouvelles voies de recherche)**

*(Adopté lors du CMS du 29.04.97, Genève - Mesure 2.1)*

Avec ce projet présenté par Pharmapeptides et les Universités de Genève et Lausanne, il s'agit d'étendre l'activité du Centre Pharmapeptides avec notamment l'accueil du groupe du Professeur Richard Guy, spécialiste de renommée mondiale qui va générer de vastes et nouveaux domaines de recherche en collaboration avec des industries suisses, françaises et américaines. Le domaine de la recherche de la résorption percutanée (par exemple le nouveau mode d'administration de l'insuline) sera le nouvel axe de recherche développé dans les années à venir. Grâce à ce projet, entre 10 et 12 chercheurs supplémentaires pourront être accueillis. Il s'agit d'un thème de pointe peu développé en Europe. Par ailleurs, ce projet comporte un volet formation qui vise à accueillir des étudiants en DEA de pharmacie et le personnel des industries et à leur offrir un cours spécifique sur le sujet.

Pharmapeptides est le seul laboratoire interuniversitaire (Genève et Lausanne par le biais de leur coopération et Lyon l) de recherche dans la région du Léman. A ce titre, il s'agit d'un projet exemplaire dont la réussite dans le domaine des transferts de technologie au profit de laboratoires pharmaceutiques privés français et suisses est déjà patent. Le doublement des surfaces permet d'asseoir l'activité sur une masse critique crédible par rapport à l'industrie pharmaceutique et d'accueillir une équipe scientifique dont les effectifs doublent (25 salariés).

#### **Orchestre de Chambre de Genève / Orchestre des Pays de Savoie**

*(Adopté lors du CMS du 29.04.97, Genève - Mesure 3.2)*

Ce projet, présenté par les deux orchestres, comporte la création d'un programme musical spécifique élaboré par les directeurs artistiques des 2 orchestres afin d'étendre la diffusion des concerts dans l'ensemble de la zone couverte par le programme INTERREG II Rhône-Alpes / Suisse. Cette collaboration consiste en la mise en commun des forces et des ressources musicales, administratives, logistiques et financières des deux orchestres. D'autre part, ce projet comprend un volet formation dans la mesure où il vise également à développer une action pédagogique en profondeur auprès du jeune public, en collaboration avec l'Education nationale française et le Département de l'instruction publique de Genève.

#### **Etude de faisabilité et d'impact d'un bac translémanique**

*(Adopté lors du CMS du 29.04.97, Genève - Mesure 1.4)*

Il s'agit d'effectuer une étude de faisabilité complète permettant de balayer l'ensemble des données et de vérifier que l'équipement envisagé répond aux besoins de transport des populations riveraines du lac. Compte tenu des difficultés de liaison routière entre le Chablais et la Suisse liées à la configuration de la RN5 à l'est de Thonon et à la traversée de

l'agglomération de Genève à l'ouest, le projet de traversée multimodale passagers et véhicules au moyen d'un bac devrait être un complément intéressant des services actuels qui ne proposent que des traversées de passagers. Ce projet est présenté par l'association « Les Traversiers du Léman » et le Syndicat intercommunal des bus de l'agglomération de Thonon-SIBAT.

#### **Mise en place d'un prototype de véhicules utilitaires électriques pour station d'altitude**

*(Adoption en mai 1997, consultation écrite - Mesure 2.1)*

Ce projet, présenté par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et Chablais Léman Développement, a pour but l'élaboration d'un prototype de véhicule utilitaire électrique pour station d'altitude. Il permet la mise en place d'une coopération innovante entre un lycée professionnel, une grande école et le monde industriel. Les PME locales sont invitées à un transfert de technologie avec la Suisse. Le prototype devrait déboucher sur une présérie industrielle confiée à une PME locale. Ce prototype de véhicule utilitaire électrique est destiné à circuler dans des stations d'altitude dans un premier temps, puis dans des stations balnéaires. Il s'agit d'un concept de véhicule propre avec adhérence au sol élaborée.

#### **Barrages flottants antipollution sur le Léman**

*(Adoption en mai 1997, consultation écrite - Mesure 1.1)*

Il s'agit de l'acquisition de 1120 mètres de barrages flottants destinés à contenir les hydrocarbures présents sur le lac Léman du fait des industries et du trafic fluvial. Les risques de pollution par hydrocarbures sont élevés et seuls les services publics suisses disposent de matériel adéquat. Les barrages flottants dont il est question ici seront compatibles avec le matériel suisse existant. Ce projet est présenté par les cantons et les départements dans le cadre de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).

#### **Ballet comique de la Royné**

*(Adopté lors du CMS du 17.10.97, consultation écrite - Mesure 3.2)*

Ce projet concerne la récréation mondiale d'un spectacle donné en 1581 : le Ballet comique de la Royné de Balthazar de Beaujoyeux. Ce spectacle est à l'origine de l'opéra et fut le premier à tenter de réunir les différents arts : musique, danse, théâtre et art pictural.

Pour étudier le projet, les professeurs et les élèves du Centre de musique ancienne de Genève ont travaillé en collaboration avec la production du Festival d'Ambronay. Le Centre de musique ancienne de Genève a collaboré étroitement avec le CNSM de Lyon qui sont deux parmi les rares centres supérieurs européens d'enseignement de la musique ancienne. Cette collaboration a permis de faire travailler, à Genève, lors de la phase d'étude du projet, les professeurs des deux institutions de même que leurs élèves. Ce genre de collaboration est assez rare et va être poursuivie. En octobre 1997, deux représentations du spectacle ont été données lors du Festival d'Ambronay et une à Genève. Sans la participation du programme INTERREG II, ce spectacle, très riche artistiquement parlant, n'aurait pas pu voir le jour.

#### **Création d'un spectacle transfrontalier : le Pierrot lunaire d'Arnold Schönberg**

*(Adopté lors du CMS du 17.10.97, consultation écrite - Mesure 3.2)*



Depuis sa création, le Nouveau Fusier a entretenu une importante collaboration artistique avec le Festival de la Bâtie - Festival de Genève, qui a été officialisée par la signature d'une convention entre la Bâtie et le relais culturel de Château Rouge d'Annemasse. Cet accord a donné lieu à une deuxième convention avec le CRFG.

Le projet porte sur la création du spectacle "Pierrot lunaire" d'Arnold Schönberg et s'inscrit dans le cadre d'un plan triennal de création théâtrale transfrontalière à Ferney-Voltaire. Ce projet démontre, grâce à la collaboration instaurée et la participation du public franco-suisse, que les frontières ne constituent pas des barrières culturelles.

#### **Chouette chevêche**

*(Adopté lors du CMS du 17.10.97, consultation écrite - Mesure 3.1)*

La chouette chevêche est actuellement menacée de disparition. Partant du constat que cet oiseau ne connaît pas de frontières dans ses déplacements, les associations ProNatura Genève et Orilan, porteuses du projet, ont conçu un programme de conservation, de revitalisation et de plantation des vergers à hautes tiges qui constituent les lieux de nidification de la chouette.

Ce projet est une action de fond destinée à conserver ou rétablir de façon durable l'habitat de l'espèce, ce qui est la meilleure approche pour garantir le maintien de cette population dans une perspective à long terme.

#### **Histoire de matériaux : volet I 1997 - Histoire de bois**

*(Adopté lors du CMS du 17.10.97, consultation écrite - Mesure 3.2)*

L'opération "Histoires ... de bois" est le premier volet d'une action trisannuelle en France, Suisse et Italie. Elle est destinée à faciliter à travers l'histoire des usages, des différents matériaux, la découverte et l'appropriation du patrimoine par le jeune public. Elle se poursuivra en 1998 avec "Histoires ... de pierre et de terre" et en 1999 avec "Histoires ... de verre et de métal".

Des manifestations sur le bois ont été organisées en France et en Suisse dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Parallèlement, un Guide du Moutard sur le bois est diffusé gratuitement aussi bien en Suisse qu'en France. L'intérêt principal de ce projet, au-delà de son aspect culturel, est la dimension pérenne de la mise en réseau des acteurs transfrontaliers. Ce projet est présenté par l'Association Média et Culture et l'Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes.

#### **Charte d'aménagement transfrontalier entre Genève et Annemasse**

*(Adopté lors du CMS du 13.01.98, Gex - Mesure 1.3)*

Ce projet consiste en la réalisation d'une étude complémentaire aux réflexions urbaines en cours dans ce secteur. Il est judicieux car la qualification de cet axe est important pour l'agglomération franco-genevoise dont il est un des éléments essentiels de la restructuration. Par ailleurs, il s'inscrit dans les objectifs de la charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière du CRFG.

Les communes concernées souhaitent que soit définie une nouvelle stratégie de l'espace pour leur rue commune, afin qu'elle devienne un véritable lieu de référence pour l'ensemble des acteurs de la vie publique et sociale pour qu'elle ne soit pas un simple axe de transit.

**Mise en place d'un réseau de moyens de tests et de caractérisation de composants intégrés**

*(Adopté lors du CMS du 13.01.98, Gex - Mesure 2.1)*

Ce projet, présenté par l'Ecole d'ingénieurs de Genève et le Centre de compétences en conception de circuits intégrés (C4i), permettra de disposer de barèmes de tests complets afin d'apporter aux PME/PMI un service en matière d'assistance électronique. L'objectif est d'offrir aux PME/PMI des circuits intégrés de petites séries à des prix compétitifs. La mise en place de cette activité de tests pour petites séries de circuits intégrés et l'analyse de l'origine de tout dysfonctionnement permettra d'apporter un service de qualité au profit des PME/PMI locales et aux laboratoires tant suisses que français.

**Amélioration des techniques de protection contre les avalanches dans les régions alpines**

*(Adopté lors du CMS du 13.01.98, Gex - Mesure 3.1)*

Ce projet, présenté par le Service cantonal valaisan des forêts et du paysage et le Cemagref, consiste à mettre en œuvre, de part et d'autre des frontières, des expérimentations directement utilisables pour l'amélioration des techniques de protection paravalanches et des systèmes d'alerte et de mesures préventives (développements des technologies en électronique et en informatique, des moyens techniques de protection des villages et des routes, des systèmes de mesure des forces des avalanches).

Afin de mieux détecter les avalanches, il est prévu de tester un système acoustique et de réaliser une étude de faisabilité pour la détection sismique des avalanches dans un environnement perturbé. Il est localisé dans la région du Mont-Blanc et dans la vallée de la Siagne.

**Détection et prévention des risques climatiques sur le lac Léman : système de déclenchement de vingt feux d'alerte et station météorologique**

*(Adopté lors du CMS du 13.01.98, Gex - Mesure 3.1)*

Le développement de la fréquentation des eaux du lac Léman (navigation de plaisance, activités nautiques, transports de matériaux et de passagers) a conduit les pouvoirs publics à mettre en place dans les années 1970, un système d'information au moyen de signaux météorologiques, afin d'aviser les navigateurs d'un danger éventuel. Ce dispositif s'étant avéré très utile pour la sécurité des navigateurs, il s'agit donc de le remplacer et de le moderniser pour continuer à être opérationnels, face aux brusques variations climatiques auxquelles sont soumis les lacs.

Le projet, présenté par les cantons et les départements dans le cadre de la CIPEL, consiste à renouveler cinq feux d'alerte sur la rive française, à moderniser les systèmes d'enclenchement des feux et à construire une station météorologique complémentaire sur la rive française. Ce dispositif améliorera la fiabilité et l'efficacité des prévisions et ramènera de 30 minutes à 10 minutes le temps d'enclenchement des feux.

**Léman sans frontière : Valorisation du patrimoine transfrontalier au travers du développement touristique et culturel**

*(Adopté lors du CMS du 13.01.98, Gex - Mesure 3.2)*

Ce projet, présenté par la Compagnie générale de navigation (CGN) et l'Office du tourisme de Thonon-les-Bains, s'inscrit dans une vaste opération visant au développement de la collaboration franco-suisse dans le domaine touristique (collaboration entre offices de tourisme) pour une meilleure attraction des sites touristiques et une valorisation du patrimoine de la région. Cette opération est réalisée en trois phases : création d'un

prospectus informatique simple pour l'information de la clientèle sur les sites, étude et réalisation d'un prospectus sur l'hôtellerie destiné à la clientèle et création d'un catalogue muni de réductions et de promotion à la destination des familles. Une charte a été établie entre les partenaires, de même qu'un concept de communication et de formation.

#### **De la Cité de Calvin ... à l'arrière pays catholique**

*(Adopté lors du CMS du 13.01.98, Gex - Mesure 3.2)*

Ce projet, présenté par le Service des archives d'Etat du canton de Genève et Paysalp Ecomusée, vise à mettre en valeur, par le tourisme culturel, les liens historiques entre Genève et son arrière pays français. Il consiste à créer un espace nouveau sur la religion populaire côté français et à organiser des itinéraires transfrontaliers de visites. Ainsi, sur le thème de la religion populaire et sans prosélytisme, plusieurs sites culturels peu connus seront mis en réseau afin de générer une fréquentation touristique supplémentaire de la région.

#### **Formation des personnels liée à l'acquisition des barrages flottants d'intervention rapide destinés à la lutte contre la pollution de surface des eaux du lac Léman**

*(Adopté lors du CMS du 13.01.98, Gex - Mesure 3.3)*

Ce dossier fait suite à l'acquisition de barrages flottants antipollution sur le lac Léman (*financement INTERREG obtenu en mai 1997*).

Un groupe de pilotage a élaboré les objectifs de formation et réalisé un programme de stage. Cette formation permettra d'unifier un règlement d'utilisation des matériels, d'apporter une réponse unifiée sur les interventions, de renforcer les liens de solidarité par le développement de manoeuvres communes avec des matériels identiques, d'améliorer l'efficacité des équipes d'intervention pour une meilleure protection des eaux du Léman et ses affluents.

#### **Utilisation de la thermofluxmétrie dans les procédés de transformation des polymères**

*(Adoption en mai 1998, consultation écrite - Mesure 2.2)*

Le programme de recherche porte sur la mise au point d'une nouvelle famille de capteurs appelés « thermofluxométriques » afin d'obtenir une meilleure maîtrise des échanges de chaleur au sein de l'outillage de la plasturgie. En effet, les procédés de transformation des matières plastiques exigent un contrôle précis de la température du moule, dans la mesure où la qualité des pièces en dépend. Cette recherche de la maîtrise des calories peut être une source de gains d'énergie substantiels et, par là même, d'économies.

Cette coopération transfrontalière entre la société SIS (Static Input System SA), spécialisée dans la fabrication de capteurs, et le PEP (Pôle européen de plasturgie) qui testera ces nouveaux capteurs, notamment au niveau des essais des machines, pourra avoir des effets bénéfiques sur les PME plasturgiques tant françaises que suisses. Il est à noter que cette coopération est née d'une prise de contact entre les deux partenaires lors des journées franco-suisse de sensibilisation et consultation favorisant l'intégration des capteurs dans les produits (*projet adopté lors du CMS du 7.12.97*).

#### **Création d'un spectacle transfrontalier « La lettre au directeur de théâtre » de Denis Guenon**

*(adopté lors du CMS du 19.06.98, Lausanne - Mesure 3.2)*

Ce projet fait partie d'un plan triennal de création théâtrale transfrontalière à Ferney-Voltaire et fait suite au projet qui a été approuvé par le Comité mixte de suivi du 17.10.97 (« Spectacle Pierrot lunaire »). Il possède deux aspects : un aspect ponctuel lié au spectacle « Lettre au directeur de théâtre » qui, après sa présentation, partira en tournée nationale. Un second aspect, plus général, lié au développement d'un véritable festival transfrontalier englobant toute la couronne genevoise dans un souci de décloisonnement et d'ouverture culturelle. L'acquisition du Château de Ferney Voltaire par l'Etat français et la mise en place du projet de Centre culturel de rencontre à Ferney Voltaire, « l'Auberge de l'Europe », y contribueront également.

**Projet de protection et de valorisation du massif du Salève : « Salève sans frontières, dessine-moi ta montagne »**

*(adopté lors du CMS du 19.06.98, Lausanne - Mesure 3.2)*

Présenté par le Musée d'ethnographie de Genève et le Syndicat mixte du Salève, ce projet est né de la volonté de pallier à l'absence de protection, de gestion, de valorisation d'un site naturel transfrontalier très fréquenté. Il s'agit de favoriser la découverte et la compréhension de cet environnement et de son patrimoine.

La Maison du Salève (Ferme de Mikerne), deviendra un espace muséographique destiné à accueillir et sensibiliser des publics différents. Il s'agit par conséquent de l'élément central de ce projet qui comporte l'aménagement et l'adaptation du bâtiment existant et de ses abords, la conception et la réalisation de sentiers d'interprétation et des actions de communication et d'animation auprès du public. Le but étant d'établir un lien entre la fréquentation de la Maison du Salève et celle du terrain, la « Maison » devra susciter l'envie de découvrir le Salève et, inversement, les promeneurs doivent trouver sur le terrain des éléments qui les poussent à venir s'informer à la « Maison ». Un sentier à thème et des panneaux de découverte seront également mis en place.

**Etude sur le pôle de la gare d'Annemasse**

*(adopté lors du CMS du 19.06.98, Lausanne - Mesure 1.1)*

Ce projet, qui fait partie des dix projets de la Charte d'aménagement du CRFG, doit permettre de renforcer le pôle de la gare d'Annemasse dans le cadre du réseau transfrontalier de villes. Il contribuera à une évaluation des enjeux résultant de la restructuration urbaine autour de la gare d'Annemasse en tenant compte de l'urbanisation du côté genevois (Puplinge), de nouveaux besoins de mobilité, de l'arrivée de nouvelles infrastructures de transport et de l'affirmation de ce secteur comme pôle d'agglomération transfrontalier.

Selon le cahier des charges, l'étude devra déterminer les éléments de recomposition urbaine induits par l'arrivée de nouvelles infrastructures dans le quartier de la gare et les autres centres urbains des trois communes concernées. Elle précisera les actions éventuelles d'accompagnement et d'aménagement nécessaires pour susciter le développement de l'agglomération en général, de son centre et du quartier de la gare en particulier, en insistant sur la qualité architecturale et urbaine de ce quartier.

**Diplôme d'étude approfondie de droit français, suisse et comparé de la consommation**

*(adopté lors du CMS du 19.06.98, Lausanne - Mesure 2.4)*

Ce projet de formation est présenté par la Faculté de droit de l'Université de Lausanne et par la Faculté de droit et d'économie de l'Université de Savoie. Il est destiné à une vingtaine de juristes et présente un réel intérêt dans la mesure où aucune formation comparable n'existe à ce jour. Elle permettra l'obtention de deux diplômes équivalents (un suisse, un français) en soumettant les enseignants comme les étudiants à une mobilité entre les deux pays. Le programme INTERREG intervient dans le cadre du financement des mesures

d'accompagnement de ce cycle de formation et, principalement, en ce qui concerne l'aide à la mobilité des participants.

Les enseignements seront dispensés, pour le semestre d'hiver, à Chambéry, et pour le semestre d'été, à Lausanne. Ce diplôme permettra d'offrir à des étudiants français, suisses et d'autres nationalités, un cursus de haute qualité scientifique dans des domaines du droit de la consommation appelés à prendre une importance croissante avec les développements législatifs et réglementaires tant nationaux qu'euro-péens.

#### **Etude d'aménagement du pôle transfrontalier St-Julien, Neydens, Archamps, Bardonnex**

*(adopté lors du CMS du 19.06.98, Lausanne - Mesure 1.3)*

Le secteur de St-Julien - Neydens - Archamps - Bardonnex constitue, au sud de Genève, l'un des quatre pôles de développement du projet d'agglomération transfrontalière défini par la Charte d'aménagement du Comité régional franco-genevois. Ce projet fait partie des dix projets de cette Charte du CRFG. L'étude se situe dans un double contexte : premièrement, un contexte transfrontalier où il s'agit d'identifier des pôles de développement (CRFG) et, deuxièmement, un contexte local où les partenaires veulent anticiper les besoins des usagers domestiques et économiques du territoire.

Selon le cahier des charges, l'étude devra donc identifier les potentiels de développement et les faiblesses du territoire, analyser les complémentarités avec les autres pôles de l'agglomération et les territoires voisins du bassin franco-genevois, et proposer un programme d'actions ainsi qu'un échéancier afin de permettre un développement durable de ce secteur.

#### **Tour du Léman : en hommage au patrimoine automobile**

*(adopté lors du CMS du 19.06.98, Lausanne - Mesure 3.2)*

Ce projet a pour objectif de fêter le centenaire de la première course automobile suisse, qui a eu lieu les 17 et 18 septembre 1898. Il s'agira de valoriser le patrimoine de la locomotion terrestre, navale et aéronautique en faisant participer à cette course une soixantaine de véhicules d'époque, construits avant le 31 décembre 1904. Cette rétrospective historique est un événement transfrontalier de par son circuit autour du Léman. Elle permet une synergie et un rapprochement entre les offices du tourisme suisses et français, et participera à la promotion touristique du bassin lémanique, bien au-delà de nos frontières.

Le programme INTERREG intervient dans le cadre du financement de la promotion touristique de l'événement et de la mise en réseau des partenaires touristiques autour du Léman.

#### **Circuits de découverte transfrontaliers des Portes du soleil**

*(adopté lors du CMS du 19.06.98, Lausanne - Mesure 3.2)*

Ce projet est présenté par l'Association internationale des Portes du soleil. Il porte sur la conception et la réalisation de 20 circuits découverte répartis sur le domaine skiable des Portes du Soleil, avec des niveaux de difficulté et des temps de parcours variés. Cette initiative incite le skieur, de façon ludique, à mieux utiliser le domaine skiable et permet une meilleure répartition des flux pour décharger les points trop fréquentés.

Les résultats de l'étude d'impact effectuée au cours de l'hiver 96/97 prouvent que les clientèles françaises et étrangères apprécient cette signalétique et l'utilisent. Cette signalisation des pistes de ski de randonnée sera uniforme et commune aux différentes

stations. Elle permettra la découverte de l'environnement et des richesses du patrimoine transfrontalier.

#### **Histoire de matériaux : volet II 1998 - Histoire de pierre... histoire de terre**

*(adopté lors du CMS du 9 octobre 1998 - consultation écrite - Mesure 3.2)*

L'opération « Histoire... de pierres, histoire... de terres » est le second volet d'une action trisannuelle en France en Suisse et en Italie qui a commencé en 1997 avec « Histoire... de bois » et qui s'achèvera en 1999 par « Histoire... de verre et de métal ». Elle est destinée à faciliter à travers l'histoire des usages des différents matériaux la découverte et l'appropriation du patrimoine par le jeune public. Depuis le premier projet qui a obtenu une subvention INTERREG, on constate qu'une réelle dynamique transfrontalière s'est engagée sur le terrain.

#### **Les Fêtes baroques franco-suisse**

*(adopté lors du CMS du 9 octobre 1998 - consultation écrite - Mesure 3.2)*

Ce projet fait suite à un premier spectacle transfrontalier créé par le Festival d'Ambronay et le Centre de musique ancienne de Genève qui a obtenu une subvention INTERREG en 1997. Cette première édition ayant été couronnée de succès, les deux partenaires ont décidé de poursuivre et d'étoffer leur collaboration par la création d'un festival transfrontalier de musique ancienne intitulé « les fêtes baroques franco-suisse » qui comprend trois spectacles présentés successivement au Festival d'Ambronay puis au Grand Théâtre et au Victoria Hall de Genève.

La présentation de ce deuxième projet par le Festival d'Ambronay et le Centre de musique ancienne de Genève tend à démontrer qu'une fois que le partenariat franco-suisse est établi la qualité des contacts incite les partenaires à intensifier leur collaboration.

#### **Transfert d'expériences de nouveaux services de proximité**

*(adopté lors du CMS du 9 octobre 1998 - consultation écrite - Mesure 2.4)*

Ce projet, présenté par les associations hautes-savoyardes Ass'tuces, Effik'ASS et GPIE et, du côté suisse, Sierre Région, consiste en la mise en place d'un réseau relationnel entre ces associations. Le chômage important dans nos régions nécessite de trouver des solutions, notamment par la création de nouvelles activités. Aussi, les services de proximité traditionnels et novateurs peuvent être une première réponse pour créer des emplois, favoriser la réinsertion de personnes en difficulté et lutter contre le travail au noir. Le projet consiste donc à former un public en difficulté à ces nouvelles activités avec pour objectif de le réinsérer dans la vie professionnelle.

#### **Opération « Colporteurs »**

*(adopté lors du CMS du 9 octobre 1998 - consultation écrite - Mesure 3.2)*

L'opération « Colporteurs » se décline en deux axes : un axe culturel permettant aux spectateurs des théâtres d'assister à des spectacles dans d'autres villes et un axe artistique permettant la création de spectacles à identité régionale. La demande au titre d'INTERREG II ne concerne que l'axe échange des publics qui fait partie du projet global « Colporteurs », le volet formation ayant été orienté vers le programme INTERREG II France/Italie compte tenu du partenariat avec la région d'Aoste.

L'objectif de ce projet sera l'incitation et l'aide au déplacement par la mise en place de moyens de transports, de circuits et de conférences. L'aide de l'Union européenne est sollicitée pour l'organisation et l'incitation au déplacement du public et des professionnels.

**Multimédia « Jean-Jacques Rousseau »**

*(adopté lors du CMS du 9 octobre 1998 - consultation écrite - Mesure 3.2)*

Ce projet consiste en la création d'un CD-Rom et d'un site internet consacré à Jean-Jacques Rousseau. Le CD-Rom, créé en collaboration notamment avec l'Institut de France, est destiné à mieux faire connaître les idées et la vie de Rousseau, et à inciter à visiter les musées et les lieux « rousseauistes » en France et en Suisse. Le site internet comportera, en particulier, un chapitre « enseignement de Rousseau » particulièrement destiné aux lycéens et aux étudiants des pays francophones qui proposera des activités pédagogiques et des contenus éducatifs. Il présentera un itinéraire avec cartes interactives qui pourra être utilisé par les offices du tourisme. Un forum sur la modernité des idées de Rousseau sera également créé.

**« Archibald II » - intelligence artificielle**

*(Adopté lors du CMS du 14.12.98, Thonon les Bains - Mesure 2.1)*

Ce projet est présenté par l'Ecole centrale de Lyon (ECL) du côté français et la société Intellart SA du côté suisse. Dans le cadre de sa participation au programme communautaire ESPRIT, cette société a obtenu le prix Européen des Technologies de l'information en novembre 1997 pour Archibald I, l'assistant électronique intelligent qui permet le contrôle des appareils électriques grâce à la reconnaissance vocale. Le projet INTERREG a pour but d'adapter Archibald I à des applications telles que la domotique, la sécurité, la surveillance, l'aide gestuelle aux services de sécurité et de santé de malades ou handicapés à domicile ou en maison de retraite médicalisée, et de créer ainsi Archibald II.

Cette nouvelle version utilisera tous les moyens de communication disponibles et non plus uniquement le courant 220 volts comme le fait Archibald I. Il est prévu dans le projet une installation pilote du nouveau système à l'Hôpital de Gex. La première phase prévoit l'équipement de plusieurs chambres de malades afin que ceux-ci contrôlent leur environnement grâce à Archibald II. Une seconde phase prévoit l'étude de l'utilisation d'Archibald pour des applications médicales spécialisées, telles que la radiologie, la neurologie, etc.

**« X-View » - mise en place d'un site de diagnostic par rayon X**

*(Adopté lors du CMS du 14.12.98, Thonon les Bains - Mesure 2.1)*

Ce projet est présenté par l'Ecole centrale de Lyon (ECL) et la société suisse Bio-Scan SA. Il a pour but de mettre en place un système de contrôle non destructif par rayon X. Ce procédé doit permettre d'analyser les défauts des pièces, matériaux et assemblages. Actuellement, l'analyse des défauts de surface ou de faible profondeur s'effectue principalement par des méthodes électromagnétiques. L'analyse des défauts internes nécessite d'utiliser des méthodes de radioscopie actuellement peu développées. Le projet consiste à élaborer sur un site pilote, situé dans la région frontalière, un système complet pour la détection, la localisation et l'identification des défauts en temps réel. Cela constituera une réelle avancée technologique en matière de contrôle de qualité peu développée dans la région.

**« Par delà les montagnes »: création d'un spectacle théâtrale transfrontalier**

*(Adopté lors du CMS du 14.12.98, Thonon les Bains - Mesure 3.2)*

Ce projet est présenté par la Compagnie Ariadne du côté français et, pour le côté suisse, par le Théâtre Spirale, qui travaille en étroite coopération avec le théâtre de St-Gervais à Genève. Il a pour but de développer une création théâtrale transfrontalière et de sensibiliser

des publics de la région concernée. Il se concrétisera en deux phases d'une année chacune. Ce projet entend créer des passerelles par delà les frontières, entre des équipes de création professionnelles et des amateurs des deux pays. La première phase se déroulera durant les années 1998-1999 pendant lesquelles le théâtre Spirale se rend dans l'Ain et la compagnie Ariadne à St-Gervais pour organiser des ateliers de théâtre des deux côtés de la frontière. Il s'agit de faire répéter le même spectacle franco-suisse par les amateurs des ateliers, et de programmer des spectacles en commun. La deuxième phase, qui comprendra les années 1999-2000, se concrétisera par l'organisation d'un festival de théâtre transfrontalier qui aura lieu en deux parties, une en Suisse, l'autre en France. Le spectacle transfrontalier y sera programmé ainsi que des spectacles français et suisses et des colloques autour de la question du public et de la frontière seront organisés.

#### **« Filière bois-énergie »**

*(Adopté lors du CMS du 14.12.98, Thonon les Bains - Mesure 2.1)*

Ce projet est proposé par l'Association Energie Environnement du côté français et, du côté suisse, par la Coopérative pour les énergies renouvelables. Suite à diverses sensibilisations et réflexions menées des deux côtés de la frontière, et face au potentiel que représentent les forêts genevoises, ce projet a pour but de développer une activité locale en créant une filière bois structurée et compétitive pour l'approvisionnement de bois issu de la forêt, et de la première transformation. Pour la réalisation du projet, quatre actions sont envisagées : premièrement le recensement des ressources, deuxièmement le recensement du potentiel de chaufferies au bois envisageable après enquête auprès des communes, troisièmement la réalisation d'études de faisabilité et quatrièmement l'échange d'expériences à travers des ateliers organisés en catégories socio-professionnelles (installateurs, entrepreneurs de travaux forestiers, architectes, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage).

Le bois étant une énergie renouvelable qui permet de diminuer fortement les rejets toxiques ainsi que les gaz à effet de serre (en provenance de l'utilisation de l'énergie fossile telles que le fioul ou le gaz), ce projet permettrait d'entretenir la forêt de manière plus soutenue et donc d'améliorer la qualité des bois et de maintenir des tisières.

#### **Contribution du bactérioplancton à la productivité du lac Léman**

*(Adopté lors du CMS du 14.12.98, Thonon les Bains - Mesure 3.1)*

Ce projet est présenté par la Station d'Hydrologie Lacustre (INRA) du côté français et par le Laboratoire de bactériologie et écologie microbienne de l'Université de Genève (BEM). Il a pour but de mesurer l'importance de la filière organique des apports de matière et d'énergie vers les étages supérieurs des chaînes trophiques. Il a également pour objectif de présenter aux gestionnaires et au public un schéma simple, mais le plus complet possible, du fonctionnement d'un lac, et de sensibiliser les décideurs et le public sur les points qui font sa vulnérabilité. Le milieu de l'étude est la première justification d'un programme de recherche international. Le second élément est l'existence d'un réseau de compétences transfrontalières dont les travaux sont focalisés depuis des années sur l'écosystème du lac Léman. Les domaines de compétence des différents partenaires de ce projet sont de ce point de vue très complémentaires.

#### **« Analyse paysagère du Salève »**

*(Adopté lors du CMS du 14.12.98, Thonon les Bains - Mesure 3.1)*

Ce projet est présenté par le Syndicat mixte du Salève et par le Service des forêts, de la protection de la nature et des paysages du canton de Genève. Quatre directives paysagères sont en cours d'élaboration en France. Celle du Salève sera l'occasion d'un échange franco-suisse et de réflexions partagées en matière de protection du paysage. L'analyse



paysagère aura un impact en terme de sensibilisation des partenaires à la nécessité de préserver la qualité du site par différentes actions. Elle sera également la base de l'outil juridique de protection qu'il s'agira de mettre en place.

L'analyse paysagère du Salève sera élaborée pendant environ un an, en plusieurs étapes :

- une étude paysagère détaillée et pluridisciplinaire des unités paysagères ;
- une définition précise des objectifs à atteindre grâce à la directive ;
- l'élaboration du contenu de la directive en concertation avec les différents acteurs et utilisateurs du territoire ;
- l'aspect expérimental de la démarche sera complété par un volet communication.

**« Léman livre à livre : guide documentaire sur l'espace lémanique et les bibliothèques lémaniques »**

*(Adopté lors du CMS du 22.04.99, Saint-Gingolph - Mesure 3.2)*

Ce projet est né d'une coopération culturelle au sein du Conseil du Léman et de divers projets communs des bibliothèques publiques de l'espace lémanique. Il a pour but de développer la connaissance du patrimoine culturel de l'espace lémanique par les populations locales et les touristes. Un guide recensant les ouvrages consacrés à la région lémanique a été élaboré et sera largement diffusé auprès des bibliothèques, des animateurs, des enseignants. La forte implantation du réseau de bibliothèques permettra de toucher la majeure partie de la population. Il est également prévu de compléter ce guide notamment par un CD-Rom.

**« Vers un espace ethnographique transfrontalier »**

*(Adopté lors du CMS du 22.04.99, Saint-Gingolph - Mesure 3.2)*

Ce projet est présenté par Paysalp Ecomusée de Savoie et le Musée d'ethnographie de Genève. Il entend élaborer en commun des pistes pour permettre aux visiteurs des deux musées de comprendre les rapports entre les agglomérations de la région et le territoire rural qui les entoure. Des actions communes seront préparées telles qu'une mise à niveau des inventaires des deux musées, la conception de l'extension du musée paysan, un programme croisé de valorisation des collections (bornes informatiques de consultation des inventaires et modules d'exposition présentant la démarche des collectionneurs), un programme d'animation culturelle et pédagogique ainsi qu'un projet touristique commun.

**« Etude de pertinence et de faisabilité d'une jonction par le sud de Genève entre les réseaux ferroviaires suisses et français »**

*(Adopté lors du CMS du 22.04.99, Saint-Gingolph - Mesure 3.2)*

Cette étude est pilotée par la Région Rhône-Alpes et le canton de Genève. Elle constitue l'un des 10 projets de la Charte du CRFG. La jonction des réseaux ferroviaires suisses et français par le sud de Genève devrait permettre d'améliorer considérablement les liaisons entre la France et la Suisse, qu'il s'agisse des déplacements régionaux ou des déplacements du bassin d'emploi franco-genevois. L'intérêt de ce projet est également important d'un point de vue environnemental. Par ailleurs, il pourrait constituer un prolongement à un nouvel itinéraire Paris-Genève passant par la ligne du Haut-Bugey, actuellement en cours d'étude.

**Réalisation de stage interrégionaux de jeunes professionnels et développement des coopérations interentreprises**

*(Adopté lors du CMS du 13.08.1999 – consultation écrite – Mesure 2.2)*

Ce projet fait suite à une action conduite à titre expérimental dans le cadre du Conseil du Léman. S'étant révélée très enrichissante mais nécessitant d'être mieux connue des chefs d'entreprises et apprentis de la région lémanique, l'Union lémanique de l'artisanat et des métiers a souhaité procéder au repérage des secteurs d'activité susceptibles de participer au projet et renforcer l'information autour de cette action. Afin de déboucher sur de véritables interactions professionnelles transfrontalières, des échanges sur les pratiques professionnelles et la recherche de complémentarité entre les entreprises de la région font également partie du projet.

#### **Alliance créatrice franco-suisse**

*(Adopté lors du CMS du 13.08.1999 – consultation écrite – Mesure 3.2)*

Ce projet est né de la volonté de deux ensembles complémentaires, un ensemble vocal, Résonnance Contemporaine dans l'Ain, et un ensemble instrumental genevois à vent, Fidélio, de monter des créations musicales en commun. Le programme comprend plusieurs œuvres de compositeurs vivants et sera donné au minimum cinq fois en Suisse, dans l'Ain et en Haute-Savoie. L'intérêt transfrontalier de ce projet se manifeste aussi bien dans la collaboration artistique que dans le public visé, qui est amené à se déplacer. Ce projet comporte également un volet formation dans la mesure où il a pour but de sensibiliser les élèves des écoles de musique à la musique contemporaine.

#### **Création d'un spectacle transfrontalier « L'opinion des sexes » de Denis Guénoun**

*(Adopté lors du CMS du 13.08.1999 – consultation écrite – Mesure 3.2)*

Ce projet constitue la dernière phase du plan triennal de création théâtrale transfrontalière entre le Nouveau Fusier et la Bâtie-Festival de Genève. Les deux premières phases ont déjà été subventionnées par INTERREG II.

Cette opération transfrontalière permet de créer un véritable réseau d'échanges : le public est amené à se déplacer pour que les frontières ne constituent plus des barrières culturelles.

#### **Histoire de matériaux – histoire de métal**

*(Adopté lors du CMS du 23.09.1999 – consultation écrite – Mesure 3.2)*

Initié par l'Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes (ALPARA) et l'Association média et culture (AMEC), cette étape consacrée au métal marque le dernier volet de ce projet et concrétise l'aboutissement de la mise en réseau des différents acteurs transfrontaliers concernés par cette opération. L'édition de 1999 se caractérise par l'organisation, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, d'actions pour valoriser la filière métal et les usages des métaux dans le patrimoine et par la diffusion gratuite de 100 000 exemplaires du « Guide du moutard ».

#### **Devenir du commerce de détail dans le cadre des échanges transfrontaliers**

*(Adopté lors du CMS du 23.09.1999 – consultation écrite – Mesure 2.3)*

Les 5 chambres de commerce et d'industrie ont réalisé en 1996, dans le cadre de l'Union lémanique des chambres de commerce et d'industrie, une étude sur la formation des prix de part et d'autre de la frontière. Cette étude fait apparaître que les causes expliquant les prix élevés en Suisse par rapport à la France seraient presque exclusivement maîtrisables du côté suisse. L'analyse des résultats permet en outre de souligner la relative précarité des facteurs qui assurent aujourd'hui l'attraction des commerces de Haute-Savoie et du Pays de Gex.

Le présent projet consiste, en rapport direct avec l'étude décrite ci-dessus, en la réalisation d'une nouvelle étude qui portera sur un diagnostic quantitatif et qualitatif de l'offre commerciale de la région lémanique, une analyse des comportements d'achat de la clientèle transfrontalière ainsi qu'une analyse prospective du devenir des commerces transfrontaliers. L'intérêt transfrontalier du projet réside dans le fait que le commerce de détail est le secteur économique le plus concerné par l'effet frontière en France comme en Suisse, la frontière créant des comportements d'achat qu'aucune autre zone de chalandise ne connaît, et qui évolue en fonction du taux de change. L'objectif de cette étude est de maîtriser le maintien d'un certain équilibre de la structure commerciale existante.

#### **Contrat de rivière transfrontalier du bassin franco-genevois entre Arve et Rhône**

*(Adopté lors du CMS du 23.09.1999 – consultation écrite – Mesure 3.1)*

La collaboration franco-suisse dans le domaine de l'eau, concrétisée par un travail commun en matière d'assainissement, un protocole international pour la revalorisation des cours d'eau du bassin franco-genevois et le travail des administrations et de nombreuses associations ont conduit le Canton de Genève et la Communauté de communes du Genevois à présenter un projet de contrat de rivières en 1998.

Le but de ce projet est de présenter un dossier final de contrat de rivières regroupant des travaux de réhabilitation prenant en compte l'ensemble des domaines relatifs aux cours d'eau concernés. Ces études permettront entre autre d'élaborer un diagnostic et de proposer des travaux ou mesures de réhabilitation dans les domaines de la qualité de l'eau, de la gestion des crues, du soutien d'étiage, du paysage, et du respect de la morphologie des cours d'eau. Un plan de communication important fait également partie du projet.

#### **Journées de l'alpage**

*(Adopté lors du CMS du 23.09.1999 – consultation écrite – Mesure 2.5)*

Ce projet consiste en l'organisation conjointe, par les Sociétés d'économie alpestre (SEA) du Valais romand et de la Haute-Savoie d'une manifestation jusqu'alors uniquement française. Ces premières rencontres franco-valaisannes formalisent les liens noués depuis plusieurs années entre les deux structures et constituent l'amorce d'une collaboration qui va s'amplifier dans les années à venir, avec le projet de s'appuyer sur l'expérience acquise par la SEA 74 pour organiser des rencontres annuelles transfrontalières des alpagistes du Mont-Blanc, alternativement en Valais, Savoie, Val D'Aoste et Haute-Savoie.

Ces rencontres favoriseront les échanges techniques et culturels autour du pastoralisme (présentation d'animaux, de matériels et d'innovations adaptées à la montagne, recherches scientifiques autour des fromages d'alpage, rencontres musicales). Leurs objectifs sont notamment les transferts de techniques et de savoir-faire spécifiques, l'amélioration qualitative des produits et de l'entretien de l'espace, le respect accru de l'environnement, une valorisation touristique des alpages et une commercialisation transfrontalière.

#### **Développement de la coopération économique transfrontalière par la formation et l'accompagnement des dirigeants de PME/PMI**

*(Adopté lors du CMS du 23.09.1999 – consultation écrite – Mesure 2.4)*

Déposé par AGEFOS-PME Rhône-Alpes et la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) à Genève, ce projet fait suite à un travail partenarial local réalisé dans le cadre d'un Programme Intégré Territorial, dont l'une des finalités est de favoriser une dynamique d'échange et une synergie inter-entreprises à travers des préoccupations communes de développement, en prenant en compte la localisation frontalière de la zone d'étude.

Le présent projet consiste en un renforcement de la dynamique frontalière afin de développer des échanges commerciaux, technologiques et financiers, ainsi que la gestion des ressources humaines. Ces actions seront organisées autour de formations collectives menées de part et d'autre de la frontière, d'accompagnements individuels des chefs d'entreprises, de rencontres franco-suisseuses inter-entreprises et de mise en commun d'expériences. L'objectif est d'amener les entreprises à développer une collaboration économique transfrontalière.

#### **Information des consommateurs effectuant des opérations transfrontalières**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 2.3)*

L'origine de ce projet repose sur le constat suivant : les problèmes transfrontaliers de consommation nécessitent, pour pouvoir être résolus, qu'une collaboration transfrontalière s'instaure entre les associations françaises et suisses de consommateurs. La collaboration entre la Fédération romande des consommateurs (FRC) et le Comité technique régional de

la consommation de Rhône-Alpes est donc grâce à ce projet passé à une étape supplémentaire. Une documentation commune sera publiée, le but étant de procurer une information satisfaisante aux consommateurs effectuant des transactions par delà les frontières.

#### **Amélioration de l'état de surface des pièces thermo-plastiques moulées**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 2.1)*

L'industrie du moule étant actuellement en situation délicate face à la concurrence des pays du Sud-Est asiatique, toute avancée technologique permet aux entreprises de ce secteur de gagner des parts de marchés. La société Best-In-Class ayant inventé un nouveau procédé de polissage nécessitant que le prototype soit testé à grande échelle avant industrialisation, une coopération en matière de recherche appliquée entre le Pôle européen de plasturgie et la société Best-In-Class est proposée dans le cadre de ce projet INTERREG. L'avantage de cette nouvelle méthode industrielle de polissage est de diminuer les risques liés au polissage manuel traditionnel et les déchets de fabrication.

#### **Optimisation du Teletact distance-mètre à interface sonore à l'usage des non-voyants**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 2.1)*

Ce projet, présenté par l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles et la Fédération suisse des aveugles, a pour but de permettre à une vingtaine de non-voyants volontaires de tester le télétact. Cet appareil permet aux non-voyants d'accéder à une représentation de l'espace en convertissant les distances en notes de musique. Grâce à leurs observations, le télétact sera adapté au mieux à leurs besoins.

#### **Les Fêtes baroques franco-suisseuses**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 3.2)*

Ce projet consiste en la poursuite et le développement d'un projet initié en 1997 entre le Festival d'Ambronay et les Fêtes baroques franco-suisseuses. Il est prévu, dans cette nouvelle édition, de favoriser la mobilité du public - notamment genevois - à l'Abbaye d'Ambronay et d'élargir les lieux de réception des concerts, notamment au Canton de Vaud et au Valais.

#### **Référentiels cartographiques communs à grande échelle sur le périmètre lémanique (SIT-L)**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 1.3)*

Ce projet, présenté par le Conseil Général de l'Ain et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) du Canton de Genève, a pour but d'effectuer un inventaire et une description des données cartographiques de référence et des données métiers tant françaises que suisses, relatives à l'aménagement du territoire. Il s'agira également de mettre en place des procédés d'échanges informatisés de données géographiques. Ce projet s'inscrit dans le cadre des réflexions communes menées sous l'égide du CRFG et du Conseil du Léman, à propos de l'intensification de la collaboration transfrontalière en matière d'aménagement du territoire. Les données nécessaires à cette collaboration n'étant techniquement pas échangeables pour l'instant, ce projet permettra une meilleure collaboration dans le domaine de l'aménagement du territoire.

#### **Démarrage du Centre de formation internationale des acteurs territoriaux en développement local et coopération décentralisée (CIFAL)**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 1.1)*

Ce projet, présenté par la Commune de Divonne-les-Bains et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), a pour but la création d'un Centre international de formation pour la coopération décentralisée et les acteurs du développement durable, qui sera intégré au Réseau Universitaire International de Genève (RUIG). Le soutien d'INTERREG porte sur la phase de quadrage définitif, sur celle de mise en place des programmes, ainsi que sur celle de démarrage des formations avec la tenue de quatre séminaires où les partenaires locaux seront amenés à préciser le contenu des formations que le Centre dispensera dans une phase ultérieure. Le public prioritaire à qui s'adresseront ces formations sera celui de la zone franco-suisse.

#### **Voltaire : un CD-Rom et un site internet sur sa vie et son œuvre**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 3.2)*

Après le CD-Rom consacré à Jean-Jacques Rousseau déjà subventionné par le programme INTERREG II, la Société française Cybele Productions SA et la Société suisse Incoprom SA ont décidé de renouveler leur collaboration artistique en s'intéressant à un autre géant littéraire du 18<sup>e</sup> siècle ayant également résidé dans la région franco-suisse, à savoir Voltaire. Par la création de ce CD-Rom et d'un site internet, l'objectif du projet est de faire découvrir ou redécouvrir aux habitants et écoliers de la région franco-suisse l'œuvre et la vie de Voltaire qui a passé les 23 dernières années de sa vie dans cette zone transfrontalière.

#### **Charte du CRFG : projet du Rectangle d'Or – expertises complémentaires**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 1.1)*

Le développement du Rectangle d'Or, pôle transfrontalier situé de part et d'autre de l'Aéroport International de Genève, est l'un des 10 projets de la Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevois élaborée en 1995 par le CRFG. Une première phase de l'étude d'aménagement du Rectangle d'Or, subventionnée par INTERREG II, a été réalisée en 1997-1998 et a mis en évidence différentes hypothèses possibles d'aménagement de ce site. L'objet du présent projet est de réaliser les expertises complémentaires nécessaires pour permettre le passage de l'intention à la conduite du projet.

#### **Festival international transfrontalier de danse**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 3.2)*

Le Festival transfrontalier de danse, projet présenté par le Relais culturel Château-Rouge du côté français et le Forum Meyrin du côté suisse, s'inscrit dans une volonté commune de

favoriser les spectacles chorégraphiques. Le développement de ce festival devrait permettre l'aménagement de structures adéquates et sera déterminant pour contribuer à l'installation d'une équipe artistique en résidence. Ce sera un enjeu important pour l'impulsion d'une dynamique et la fidélisation d'un public, qui renforceront l'importance d'un pôle franco-genevois autour de la danse.

**Saint-Gervais / Montreux : « le rire par delà les frontières »**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 3.2)*

Ce projet présenté par Saint-Gervais Mont-Blanc Culture et le Centre dramatique Chablais Riviera s'articule autour de 3 axes :

- La mise en place d'un réseau d'aide à la création franco-suisse qui débouchera sur la production de spectacles, de présentation d'artistes, d'arts plastiques et d'expositions (festival d'humour, coproduction théâtrale, concours de sketches, échanges scolaires bilatéraux, organisation de visites d'expositions, accueil d'exposants suisses et de musiciens suisses) ;
- Des rencontres transfrontalières par la venue à Saint-Gervais de bénévoles, lycéens scolaires et diverses catégories socioprofessionnelles ;
- L'association des entreprises d'artisans et commerçants locaux à la conduite et à la valorisation du projet.

**Itinérances translémaniques**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 2.5)*

Présenté par la Chambre d'Agriculture de l'Ain et la Chambre Genevoise d'Agriculture, ce projet concernant les cinq entités du Conseil du Léman a pour but de promouvoir les activités de diversification que proposent les différentes prestations de l'agritourisme (accueil à la ferme, ferme pédagogique, etc.). Il vise à offrir des circuits agritouristiques mettant en réseau transfrontalier les prestataires figurant dans le topoguide « Itinérance translémanique », à valoriser le tourisme de proximité et à renforcer les actions de communication en France et en Suisse à propos de ces prestations d'accueil.

**Réseau de sentiers transfrontaliers franco-valdo-genevois**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 3.2)*

Ce projet est présenté par le Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global de développement du genevois haut-savoyard (SIMBAL) et la Direction du patrimoine du Canton de Genève. Il a pour but d'organiser une continuité des sentiers pédestres des deux côtés de la frontière et vise à donner aux habitants du bassin franco-valdo-genevois un accès aux espaces naturels et à mettre en valeur leur patrimoine. Le territoire concerné par ce projet rassemble l'ensemble du Canton de Genève, une partie du Canton de Vaud, 40 communes du côté Haut-Savoyard et 17 communes du Département de l'Ain. Ce projet fait suite aux discussions qui ont eu lieu dans le cadre du CRFG pour la mise en œuvre de la Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise, et tout particulièrement dans le groupe chargé de la mise en œuvre du Plan Vert-bleu. Les actions prévues portent sur la définition d'un schéma transfrontalier de randonnées pédestres et sur le renforcement de ce réseau à travers son environnement patrimonial et sa valorisation.

**Réseau de données transfrontalières (RDT)**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 1.3)*

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la volonté du CRFG et du Conseil du Léman de renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il vise à construire un réseau capable de réunir des informations nécessaires pour l'aménagement et le développement urbain des deux côtés de la frontière. Une des tâches principales des participants à ce projet présenté par la Société d'Equipement de la Haute-Savoie (SED) et la Direction de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) du Canton de Genève, qui concerne les Cantons de Vaud, Valais et de Genève et les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, sera de rendre les différentes données cohérentes afin qu'elles puissent représenter un outil utilisable par les décideurs et les professionnels de l'aménagement du territoire.

Ce projet comportera trois phases. Il s'agira tout d'abord d'effectuer le choix des données à traiter et de préparer les modalités techniques de la mise en réseau. La mise en commun des données sera ensuite effectuée, ainsi que la réalisation d'une note thématique comme première valorisation du projet expérimental. Pour finir, les partenaires traceront un bilan du projet sous divers aspects (techniques, informatiques, stratégie de mise en réseau, préparation d'éventuels renforcements, etc.).

**Réalisation d'un documentaire sur les barques du Léman**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 3.2)*

L'objectif de ce projet présenté du côté français par KAVISUEL sarl et par ADAVI Productions du côté suisse est de produire une « somme » audiovisuelle sur les barques du Léman et leur histoire, qui soit susceptible d'intéresser le grand public lors de diffusions télévisées, et également d'apporter des éléments d'information essentiels à des enseignants

et à leurs élèves dans la région translémanique. Ce documentaire de 52 minutes traite de l'histoire des barques, de leur importance dans le commerce lémanique et européen depuis le Moyen-Age, ces barques ayant été le principal trait d'union des rives du Léman depuis le 13<sup>ème</sup> siècle. Ce film évoquera également l'intérêt porté au patrimoine lémanique, qui se traduit actuellement par la construction de quatre nouvelles unités à Thonon, Vevey, Morges et Saint-Gingolph.

#### **Développement de la technologie Duplex et de ses applications**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 2.1)*

Ce projet, présenté du côté français par la société Thermi Platin et du côté Suisse par l'Ecole d'ingénieurs de Genève, vise à mettre en place un équipement permettant d'intégrer les traitements thermochimiques et les traitements PVD (Physical Vapor Deposition). Ces traitements seront appliqués aux outils de moulage, d'emboutissage, d'étampage et, pour des outils de coupe, pour les alliages de métaux nobles, cuivreux et du titane. A titre de précision, les traitements PVD appliquent une couche fine d'un matériau dur et/ou lubrifiant en surface afin de diminuer l'usure, et les traitements thermochimiques sont utilisés pour durcir les objets sur une profondeur d'environ 1/10 mm. Ce projet vise donc à intégrer ces deux traitements dans un cycle.

Un tel équipement n'existant actuellement pas, le but est de mettre en commun le savoir-faire des ingénieurs de Thermi Platin et de l'Ecole d'ingénieurs pour le réaliser, ainsi que pour développer le procédé et pour lancer et coordonner son introduction dans l'industrie. Ce projet sera susceptible d'avoir un impact important dans la région dans la mesure où l'industrie du métal pour la fabrication de pièces de précision ou de luxe constitue l'industrie traditionnelle.

#### **Charte du CRFG : projet du pôle de la Gare d'Annemasse – expertises complémentaires**

*(Adopté lors du CMS du 03.11.1999, Gex - Mesure 1.1)*

Ce projet a pour objectif de maîtriser de façon concertée et coordonnée le développement transfrontalier de l'agglomération de Genève par l'organisation notamment de nouveaux pôles de développement et de centralités complémentaires à Genève et ce, selon un schéma multipolaire d'agglomération transfrontalière. Il s'appuie sur les polarités déjà émergentes que constituent le site de l'Aéroport International de Genève et ses espaces contigus de développement, le site de la gare d'Annemasse, le site du CERN et le site d'Archamps-Bardonnex-St-Julien-en-Genevois. En tant que projet d'aménagement du territoire, il met en lumière, à l'intention des investisseurs, les options de développement appelées à bénéficier de la plus grande convergence possible des investissements publics dans les années à venir. Ce projet vient en complément aux études générales déjà réalisées.

#### **Mise en place d'un service d'information mobile sur les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne : bus transfrontalier**

*(Adopté lors du CMS du 14.12.1999 – consultation écrite – Mesure 1.1)*

Les accords bilatéraux sectoriels conclus entre la Suisse et la Communauté européenne concernent 7 domaines : la libre circulation des personnes, les transports terrestres et aériens, les produits agricoles, les obstacles techniques au commerce, la recherche et les marchés publics. Ces accords, une fois ratifiés, auront des implications certaines sur la région transfrontalière concernée par le programme INTERREG II Rhône-Alpes – Suisse. Les autorités publiques ont estimé indispensable de fournir à la population de la région, et particulièrement aux personnes franchissant la frontière pour des raisons professionnelles ou



personnelles, une information sur le contenu des accords bilatéraux et leurs conséquences potentielles sur leur vie quotidienne.

L'information sera dispensée dans le cadre d'une structure mobile (bus), qui sera située aux points de passage transfrontaliers les plus fréquentés de la région, ainsi que lors de manifestations diverses. Une brochure commune sera également rédigée et publiée. Ce projet est présenté par la Communauté de communes du Pays de Gex et par la Direction des affaires extérieures du canton de Genève

**Sécurisation des itinéraires Chamonix-Vallorcine/Martigny : Tunnel des Montets**

*(Adopté lors du CMS du 23.09.1999 – consultation écrite – Mesure 1.4)*

Ce dossier, déposé par le SIVOM de la Haute-Vallée de l'Arve du côté français et par le Département des travaux publics du Canton du Valais pour le côté suisse, vise à une mise en sécurité des déplacements en période hivernale entre Chamonix d'un côté et Vallorcine et Martigny de l'autre. Ces interventions ponctuelles amélioreront la liaison routière entre les territoires frontaliers du Valais et de la Haute-Savoie en réduisant les risques naturels propres aux régions de montagne. Un effort particulier sera consenti en matière d'action d'information au grand public.



Le Conseil d'Etat de la  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



Le Conseil d'Etat du  
CANTON DE VAUD

Genève et Lausanne,  
le 1<sup>er</sup> décembre 1999

## Coopération entre les cantons de Genève et Vaud

### Plan d'action 2000

Les Conseils d'Etat genevois et vaudois s'accordent pour ancrer leur coopération dans une vision, des principes directeurs qui la précisent, des objectifs qui la concrétisent et un calendrier qui en fixe le rythme de progression.

#### 1. La vision

La vision qui anime l'action des exécutifs des deux cantons s'inscrit dans le cadre de :

- la valorisation des atouts de l'arc lémanique et des régions transfrontalières de proximités (l'Ain, la Haute-Savoie, le Jura français),
- l'élargissement de la coopération à d'autres cantons dans le cadre d'un nouvel espace régional, par ex. la Suisse occidentale,
- l'approfondissement de la coopération européenne transfrontalière au sein de la Communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO), du Conseil du Léman (CdL), etc.,
- l'intégration d'une région ayant pour cadre la Suisse occidentale à l'une des Eurorégions en cours de création au sein de l'Union européenne, par ex. l'Espace alpin (Lyon – Autriche),
- la mise en oeuvre d'une démarche conjointe, au plan fédéral, dans l'optique de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne.

## 2. Les principes directeurs

Les principes directeurs retenus afin de promouvoir concrètement cette coopération entre les cantons de Vaud et Genève sont notamment les suivants :

- Valorisation des atouts respectifs de chaque canton dans la perspective de conjuguer les efforts de Vaud et Genève dans le cadres d'actions conjointes touchant d'une part l'arc lémanique et, d'autre part, les régions transfrontalières de proximité,
- Développement possible de telles actions en coopération avec d'autres cantons, en fonction des secteurs d'activité.
- Examen des conditions de participation à l'un des espaces régionaux suisses: par exemple la Suisse occidentale.
- Participation au processus de création des Eurorégions en examinant les possibilités pour Genève et Vaud de s'associer à l'une d'entre elles.

Accroître la concertation et les collaborations interdépartementales entre les ceux administrations cantonales afin de mettre en oeuvre des projets communs.

A cet égard, les Conseils d'Etat de Vaud et Genève ont identifié les principaux objectifs qu'ils se fixent d'atteindre dans les secteurs d'activités prioritaires suivants :

- ⇒ l'essor économique
- ⇒ la formation,
- ⇒ la santé,
- ⇒ les infrastructures, les transports et l'aménagement du territoire
- ⇒ l'environnement
- ⇒ la coopération liée à la vocation internationale de Genève
- ⇒ le recours aux nouvelles technologies pour la gestion des affaires publiques

Dans le cadre de cette approche, les deux exécutifs cantonaux sont déterminés à renforcer les conditions-cadres qui permettront aux entreprises de l'industrie et des services du secteur privé de s'implanter, de prospérer ou, pour celles déjà actives, de se développer au sein de l'espace lémanique au sens large du terme.

## 3. Les objectifs

Ces actions peuvent être résumées comme suit :

## **1. L'ESSOR ECONOMIQUE**

### ***Elaboration en commun d'un site Internet de promotion économique de la région lémanique.***

Ce projet vise à promouvoir la région lémanique en tant que site d'implantation pour de nouvelles entreprises en faisant état de l'offre en matière de recherche et de formation.

L'objectif visé consiste à dresser un inventaire des multinationales et des PMI/E par branches d'activités, en fournissant notamment les données principales à même de permettre l'évaluation objective du choix d'un lieu d'implantation d'entreprises. Il s'agit d'un projet réalisable à court terme constituant l'embryon d'autres démarches communes en matière de promotion économique.

### ***Genève et Vaud développent, à des degrés d'avancement différenciés, des « incubateurs » de nouvelles entreprises.***

Un constat s'impose : en raison de l'exiguïté du territoire lémanique et du nombre limité des centres d'excellence (recherche), les deux exécutifs s'adressent, si ce n'est aux mêmes personnes du moins aux mêmes institutions, voire aux entreprises ou instituts financiers. En conséquence, il est prévu, dans un premier temps, de procéder à un échange d'expériences, puis d'identifier les domaines qui permettraient une gestion coordonnée de ces « incubateurs ».

Ces projets veilleront à assurer une adéquation avec les attentes du secteur privé. Enfin, une concertation par la mise en place de groupes de travail mixte (privé – recherche – Etat) par thèmes retenus et de durée temporaire est envisagée.

## **2. LA FORMATION**

### ***PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UN POLE DES SCIENCES DU VIVANT DANS L'ARC LEMANIQUE***

Les deux cantons sont convenus de joindre leurs efforts pour contribuer à faire aboutir, dans les meilleurs délais, le projet de développement des sciences du vivant dans l'Arc lémanique – initiés par les trois entités universitaires : UNIGE, UNIL, EPFL. Ce projet qui postule une réorganisation des enseignements et un renforcement des pôles d'excellence sur la place universitaire lémanique constitue un enjeu vital pour la capacité concurrentielle Vaud-Genève dans le domaine universitaire sur le plan international. Prochaine étape : soumission du projet dans le cadre de l'appel d'offres lancé par la Confédération jusqu'à fin décembre 1999.

**HARMONISATION DE LA LEGISLATION UNIVERSITAIRE VAUD-GENEVE**

Les parlements cantonaux vaudois et genevois sont saisis de dispositions législatives communes pour ce qui concerne les dispositions légales relatives aux étudiants des deux universités. Echéance : adoption des dispositions par les deux parlements d'ici fin mars 2001. Les travaux sont actuellement menés par une commission interparlementaire réunissant les représentants des deux parlements.

La prochaine étape visera, en l'an 2000, une harmonisation de la législation relative au statut du corps enseignant.

**MISE EN PLACE DES STRUCTURES HES ET COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES**

Les gouvernements vaudois et genevois travaillent en étroite collaboration dans le cadre de la gestion et de la mise en place des Hautes écoles spécialisées en Suisse occidentale. Les prochaines échéances : obtention, d'ici 2003 de la reconnaissance définitive pour les filières HES dans les domaines des services, de la technique, des arts appliqués et de la formation des enseignants ; mise en place du réseau HES santé-social de Suisse occidentale avec ouverture des filières HES dès la rentrée 2001.

**3. LA SANTE**

Le refus en votation populaire à Genève du concordat mettant en place la collaboration Vaud-Genève dans le domaine hospitalier (RHUSO) a ralenti la collaboration entre les deux cantons.

La poursuite de la coopération en cours porte notamment sur :

- la prévention et la santé publique,
- les conventions tarifaires en matière d'assurance-maladie,
- le domaine hospitalo-universitaire.

**4. LES INFRASTRUCTURES, LES TRANSPORTS ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE****4.1. INFRASTRUCTURES**

- L'inventaire des infrastructures cantonales respectives est en cours. Il vise à identifier les économies d'investissement et d'exploitation éventuellement réalisables, dans l'optique d'une utilisation partagée ou d'une répartition future des fonctions.

Une démarche parallèle cherchera à identifier des infrastructures qu'il serait souhaitable de construire, financer et d'exploiter conjointement ou par délégation.

#### **4.2. TRANSPORTS**

Les deux cantons sont convenus de traiter conjointement dossiers relatifs aux liaisons extérieures et aux transports régionaux.

- Dans le premier volet, ils appuieront ensemble le renforcement de l'aéroport international de Genève et les projets de raccordement ferroviaire au réseau européen à grande vitesse. A cet égard, la récente convention signée entre la France et la Suisse, par M. Le ministre Jean-Claude Gayssot (FR) et M. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, ouvre enfin des perspectives concrètes de réalisation.
- Les deux exécutifs cantonaux continuent de porter la plus grande attention au développement du dossier de Swissmetro, dénommé aujourd'hui Eurometro, afin que la nouvelle technologie n'échappe pas au bassin lémanique. Lyon a montré, de son côté, un intérêt qui pourrait à terme aboutir à une coopération active.

Sur le plan des transports régionaux, les gouvernements cantonaux ont également opté pour une politique concertée au travers notamment :

- d'un plan régional de déplacement (PRD),
- de la réalisation de la troisième voie ferroviaire Coppet – Genève,
- d'une meilleure maîtrise des flux automobiles sur le tronçon autoroutier au moyen de la mise en place de la signalétique par voie digitale.

#### **4.3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Les deux cantons vont intensifier leur concertation dans le cadre :

- du projet d'aménagement du bassin genevois, qui postule un renforcement du pôle de Nyon),
- de la révision des plans directeurs respectifs de Vaud et Genève,
- d'une politique d'occupation du sol visant à limiter la dispersion de l'urbanisation,
- du développement de bases de données statistiques et des systèmes d'information du territoire.

#### **5. L'ENVIRONNEMENT**

Dans le domaine de l'environnement, une attention particulière va notamment être portée par les deux cantons aux dossiers relatifs à la renaturation des cours d'eau, à la faune, la pêche, aux paysages, à l'assainissement, aux déchets, à la protection de l'air et à la lutte contre le bruit.

## **6. LA COOPERATION LIEE A LA VOCATION INTERNATIONALE DE GENEVE**

Le nombre important d'organisations internationale établies dans la région conduit les deux gouvernements à recentrer leur coopération dans ce secteur clef du bassin lémanique.

Par tradition, Genève héberge les organisations internationales liées à l'humanitaire, aux droits de l'homme, à l'environnement, aux télécommunications etc., tandis que Vaud accueille pour l'essentiel les organisations faitières dans le domaine sportif (CIO et 17 organisations faitières).

Le souci réciproque des deux cantons de renforcer le pôle de la Genève internationale les conduit à :

- définir une politique commune de soutien aux ONG désireuses de s'implanter dans la région lémanique,
- rechercher un accord pour l'organisation et le financement de grandes manifestations au sein de la région lémanique,
- concrétiser la participation de Vaud en qualité de membre associé au Centre d'accueil Genève Internationale (CAGI),
- élaborer de concert avec Genève, une politique d'offre de logements sur Vaud dans les segments recherchés par les cadres des entreprises et des organisations internationales.

## **7. LE RECOURS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES**

En matière d'approche prospective de la gestion des affaires publiques, les objectifs d'une collaboration renforcée entre les cantons de Genève et Vaud devraient favoriser la mise en commun des moyens requis pour garantir à la population un accès toujours plus facile aux prestations et à l'information, notamment par la promotion de demandes administratives simplifiées du type « guichet universel ».

A titre illustratif, les projets suivants sont notamment à mentionner :

- FOLAC (fibres optiques sous le lac),
- interconnexion des réseaux informatiques et téléphoniques, (consortium TT Vaud – Genève),
- Projet SAPHir (Systems, applications et products in data processing) dans les universités de Genève et Lausanne).

#### **4. Le calendrier et la méthode de travail**

- La cellule de coopération et de conduite opérationnelle Vaud – Genève, en consultation avec les départements des deux administrations cantonales, va arrêter les échéances d'exécution de chacun des projets retenus d'ici au 31 mars 2000.
- La cellule opérationnelle coordonne la progression des projets et évalue leur état d'avancement tous les trois mois.
- La cellule opérationnelle soumet aux Conseils d'Etat des deux cantons, un rapport semestriel de progression des travaux, des propositions d'ajustement ou de recentrage des projets et une évaluation transversale des acquis de la coopération Genève – Vaud.
- Les deux Conseils d'Etat se réunissent semestriellement pour approuver, infléchir ou réorienter leur coopération.



Annexe n°8
------------

**DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET AFFAIRES REGIONALES**

**AIDE HUMANITAIRE DE L'ETAT DE GENEVE**

**1997**

---

**Janvier**

Croix-Rouge suisse  
Aide humanitaire aux populations déplacées au Zaïre 250'000,00

**Mai**

Centre protestant de vacances et Caritas  
Aide aux jeunes de Bihac (Bosnie) 275'000,00

**Septembre (renvoyé commission des finances)**

Croix-Rouge suisse  
Aide humanitaire en Bolivie, Colombie et Equateur  
au profit des minorités indiennes menacées d'extinction 250'000,00

**Novembre**

Maxim's business club  
Pédiatrie du centre hospitalier d'Amtoukoui au Tchad 5'000,00

**DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES AFFAIRES REGIONALES**

**FONDS DROGUE OU DEVELOPPEMENT**

**FEDERATION GENEVOISE COOPERATION ET ETAT GENEVE**

**1997**

---

<b>1HF</b>	<b>REPUBLIQUE DE GUINEE</b>	
	DJPT	
	Actions diverses	50'000,00
<b>2HF</b>	<b>EQUATEUR</b>	
	Via Consultores	
	Revue informatique participative, avec une approche préventive, concernant les problèmes sociaux de drogue de la jeunesse équatorienne	111'000,00
<b>96/6b</b>	<b>PEROU</b>	
	La Florida-Pérou	
	Appui au développement agricole et communautaire en Haute Amazonie, Province de Chanchamayo	88'200,00
<b>3</b>	<b>BRESIL</b>	
	MCI	
	Vivre et apprendre, Rio de Janeiro	68'665,00
<b>4</b>	<b>BRESIL</b>	
	Terre des Hommes Suisse	
	Programme d'actions intégrées pour les populations indiennes et riveraines de la Vallée du Javari, Amazonas	162'903,00
<b>5</b>	<b>LIBAN</b>	
	Accueil Tiers-Monde	
	Recyclage de petits agriculteurs ayant abandonné les cultures prohibées	25'000,00

**DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES AFFAIRES REGIONALES**

**AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**FEDERATION GENEVOISE COOPERATION ET ETAT DE GENEVE**

**1997**

---

<b>1HF</b>	<b>HAITI</b> Association de l'Avenir Création d'une école et d'un dispensaire à Frères, commune de Pétiou-Ville	20'000,00
<b>2HF</b>	<b>CAMEROUN</b> Ecole Le Bon Secours Stage de 2 étudiantes à l'Ecole catholique d'infirmiers de Yaoundé	5'000,00
<b>3HF</b>	<b>FORMATION</b> Médecins sans frontières Formation d'hommes et de femmes de terrain	20'000,00
<b>4HF</b>	<b>PEROU</b> Association Alpes-Andes Formation de guides de montagne	45'000,00
<b>5HF</b>	<b>BURKINA FASO, MADAGASCAR, INDE ET VIETNAM</b> Nouvelle Planète camps de jeunes sur le terrain durant l'été	5'000,00
<b>6HF</b>	<b>COLOMBIE</b> Fondation Vivamos Mejor Formation et éducation dans les quartiers pauvres Bogota II, (Centenario, zone 18)	50'000,00
<b>7HF</b>	<b>INFORMATION</b> Pax Christi International, Genève Séances sur les mines antipersonnel à la commission des droits de l'homme	2'000,00

<b>8HF</b>	<b>COTE D'IVOIRE</b> Stage de deux étudiants au Centre horticole de Lullier	36'713,00
<b>9</b>	<b>AFRIQUE DU SUD (96-15)</b> RAFAD Fonds de garantie "micro-entreprises" (TIGF, Them bani International)	55'615,00
<b>10</b>	<b>PEROU (96-09 et 97-23)</b> Association Kallpa-Genève Education en santé scolaire dans la région sud-andine, Inka et 2e versement selon lettre du 26.11.97	24'659,00 62'202,00
<b>11</b>	<b>NICARAGUA (96-13)</b> Association Nicaragua-El Salvador Collectif de femmes de Matagalpa	56'307,00
<b>12</b>	<b>HAITI (95-32)</b> Association Kombit Appui à des organisations populaires, cadre général d'orientation 96-98, Gramir, Prequ'île du Sud	97'563,00
<b>13</b>	<b>INFORMATION</b> Genève-Tiers-Monde Exposition à Balaxert "L'eau du Ciel"	15'000,00
<b>14HF</b>	<b>SENEGAL/BURKINA FASO</b> Enseignants sans frontières Encouragement aux pratiques de pédagogie active	5'000,00
<b>15HF</b>	<b>HONGRIE</b> Association Hellas et Roma Projet de laboratoire au musée de Budapest	8'000,00
<b>16HF</b>	<b>ROUMANIE</b> Marionnettes de Genève Soutien aux théâtres et musées des Balkans et de la Roumanie	20'000,00
<b>17HF</b>	<b>INFORMATION</b> Fondation Somme mondial des femmes Conférence à Genève sur le thème "femmes et enfants" 29,30 août 1997	8'000,00
<b>18HF</b>	<b>PEROU</b> Association Groupe volontaires outre-mer (GVOM) Augmentation de la puissance d'un émetteur-radio	5'000,00

<b>19HF</b>	<b>ROUMANIE</b> Commune de Meyrin et commune de Sanmartin Projet pilote d'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées	5'000,00
<b>20HF</b>	<b>CAMEROUN</b> Université de Genève Convention Yaoundé-Genève concernant l'échange d'étudiants en médecine	65'000,00
<b>21</b>	<b>HAITI (96-16)</b> Helvetas Programme agro-sylvicole et renforcement institutionnel - six départements	65'166,00
<b>22</b>	<b>SENEGAL ET MALI (96-16)</b> Jardins de Cocagne Programme quadriennal de lutte antiérosive et de gestion des ressources naturelles, régions frontalières de Tambacounda et Kayes	28'354,00
<b>23</b>	<b>RWANDA, ZAIRE, BURUNDI (97-02)</b> Rafad Fonds de garanties-crédit "Grands Lacs" et 2e versement selon lettre du 26.11.97	117'000,00 11'000,00
<b>24</b>	<b>HAITI (97-08)</b> Association Kombit Réseau télématique pour la recherche et le développement (REHRED)	24'500,00
<b>25</b>	<b>INFORMATION (97-15)</b> Helvetas Quinzaine culturelle haïtienne; exposition, spectacles et conférences	5'000,00
<b>26</b>	<b>INFORMATION (97-16)</b> MCI Exposition "Les Sans Terre du Brésil" (S. Salgado) et débat public	4'000,00
<b>27</b>	<b>INFORMATION (97-20)</b> Helvetas La Voix du Sud dans les médias du Nord - "Réseau Sud" de journalistes	25'000,00

<b>28°</b>	<b>COLOMBIE ET PANAMA (96-30)</b> Réaffectation GeTM Adaptation des programmes SAT du FUNDAEC dans des communautés indigènes,	14'550,00
<b>29HF</b>	<b>REPUBLIQUE DE XI'AN</b> Visite d'une délégation de 7 personnes à Genève en vue d'établir des liens commerciaux en juin 1997	6'136,30
<b>30HF</b>	<b>FORMATION</b> IUED Bourses d'études pour les étudiants ressortissants des pays en voie de développement	186'200,00
<b>31HF</b>	<b>TCHAD, MOZAMBIQUE, AFRIQUE DU SUD, VIETNAM</b> Comité genevois d'action du Jeûne fédéral Projets divers	18'000,00
<b>32HF</b>	<b>GUATEMALA</b> Création et fourniture en livres de deux bibliothèques	1'000,00
<b>33HF</b>	<b>FORMATION</b> DIP Aide aux étudiants des pays en voie de développement	50'000,00
<b>34HF</b>	<b>FORMATION</b> Bourse d'étude attribuée à Mlle Natalia SEMACHKO OMSK, RUSSIE	4'000,00
<b>35HF</b>	<b>ALBANIE</b> Le Bon Secours Formation de formatrices de sages-femmes et d'infirmières	49'000,00
<b>36HF</b>	<b>INFORMATION</b> Association des femmes pour la planète Organisation d'un stage de batik malien à Plan-les-Ouates	1'500,00
<b>37HF</b>	<b>INFORMATION</b> IUED Rencontres Médias Nord-Sud	49'000,00
<b>38</b>	<b>Guatemala (96-01)</b> IUED Programme d'adduction d'eau et d'assainissement, quartier d'El Milagro, phase II, Municipalité de Mixco	61'250,00

<b>39</b>	<b>Guatemala (96-24)</b> Enfants du Monde Appui à l'élaboration d'un modèle d'éducation Maya, phase II	78'500,00
<b>40</b>	<b>Afghanistan (95-07)</b> Comité de gestion FGC Forêts de pistachiers à Samangan (réhabilitation)	16'491,00
<b>41</b>	<b>Mali, Mauritanie, Sénégal (95-35)</b> Jardins de Cocagne Programme du Centre d'Echanges et de Formation pratique de Bakel (CEFP) en 1997	87'450,00
<b>42</b>	<b>Information (97-30)</b> Déclaration de Berne Dossier pédagogique "Jafta, regards sur l'Afrique, famille et vie quotidienne"	5'250,00
<b>43HF</b>	<b>EADI</b> IUED Soutien à l'Association européenne des instituts de recherche et de formation en matière de développement (EADI) pour le maintien du secrétariat à Genève	29'400,00
<b>44HF</b>	<b>REPUBLIQUE DE GUINEE</b> DJPT Police guinéenne de l'an 2000 "La sécurité-hiérarchisation des objectifs et élaboration des projets"	147'000,00
<b>45HF</b>	<b>SENEGAL</b> DDC Clôture du projet FIAGU	7'479,00
<b>46</b>	<b>SENEGAL (97-11)</b> Jardins de Cocagne Création de caisses locales d'épargne et de crédit, Région de Tambacounda, Dpt. Bakel	91'413,00
<b>47</b>	<b>BRESIL (97-17)</b> Terre des Hommes, Suisse-Genève Appui aux associations locales de producteurs et d'agriculteurs des municipes de Choro, Ipaporanga et Nova Russas, Ceara	48'091,00

<b>48</b>	<b>BRESIL (95-33)</b> MCI Soutien aux activités du CEDAC Rio de Janeiro	89'288,00
<b>49</b>	<b>COLOMBIE (97-33)</b> Genève Tiers-Monde Programme d'éducation et gestion environnementale avec la Communauté "El Limonar", Medellin	50'475,00
<b>50</b>	<b>TCHAD (97-34)</b> GRAD ASSAILD, Préfecture de la Tandjile, des Logone Oriental et Occidental, Sud du Tchad	50'199,00
<b>51</b>	<b>El Salvador (97-36)</b> Enfants du monde Education populaire en zones rurales marginales, phase II	118'000,00
<b>52</b>	<b>Brésil (97-37)</b> MCI Soutien à la COIAB (Coordination des organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne)	81'644,00
<b>53</b>	<b>Pérou (97-42)</b> Terre des hommes Suisse-Genève Foyer pour jeunes Mazuko, dtp Madre de Dios, région amazonienne	27'133,00
<b>54HF</b>	<b>République démocratique du Congo</b> Panalpina, Genève Envoi de livres usagés à la bibliothèque de l'Université de Bukavu	8'410,00
<b>55HF</b>	<b>COMMUNICATION</b> Soutien à une exposition de peintres colombiens	204,00

Solde au 15.12.97 : FS 307.70

° Il s'agit d'une demande de réaffectation, ne vient pas au débit du budget 1997



---

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES  
EXTERIEURES**

**AIDE HUMANITAIRE DE L'ETAT DE GENEVE**

**1998**

Somme prélevée sur le droit des pauvres

---

Croix-Rouge suisse	
Aide humanitaire en Bolivie, Colombie, Equateur au profit des minorités indiennes menacées d'extinction	250'000,00
Croix-Rouge genevoise	
Aide en faveur de jeunes handicapés défavorisés et victimes de la guerre à Lezha en Albanie	45'000,00
Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour une aide aux populations d'Amérique centrale victimes du cyclone MITCH	50'000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>345'000,00</b>

Il n'y a plus de crédit disponible pour l'aide humanitaire en 1998

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES  
EXTERIEURES**

**FONDS DROGUE OU DEVELOPPEMENT**

**FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION ET ETAT DE GENEVE**

1998

---

<b>1HF)</b>	<b>EQUATEUR</b> Via Consultores Revue informatique participative, avec une approche préventive, concernant les problèmes sociaux de drogue de la jeunesse équatorienne	209'000,00
<b>2)</b>	<b>BRESIL (97-05)</b> MCI Vivre et apprendre, Rio de Janeiro	72'850,00
<b>3)</b>	<b>BRESIL (97-14)</b> Terre des Hommes Suisse Programme d'actions intégrées pour les populations indiennes et riveraines de la Vallée du Javari, Amazonas	251'505,00
<b>4)</b>	<b>EL SALVADOR (97-39)</b> Enfants du monde Appui à des enfants travailleurs et de la rue San Salvador	140'000,00
<b>5)</b>	<b>BOLIVIE (98-12)</b> Terre des Hommes suisse Genève Formation en agriculture et élevages et soutien au développement communautaire, Proagro, Dpt. Chuquisaca, Province de Zudanez	137'200,00
<b>6)</b>	<b>COLOMBIE (98-13)</b> Terre des Hommes suisse Genève République des enfants Benposta	204'833,00
<b>7HF)</b>	<b>EQUATEUR</b> Via Consultores Projet "fundación nuestros jovenes" Soutien social et médical et campagne d'information pour soustraire les jeunes de l'influence de la drogue	220'000,00
<b>8</b>	<b>URUGUAY ( 98-10)</b> Terre des Hommes suisse Genève	

Barrilete  
Prévention de la consommation de drogue et  
assistance à des enfants et des jeunes toxicodépendants  
dans les quartiers populaires de Montevideo - Uruguay 169'000,00

<b>9</b>	<b>PEROU (98-35)</b> Association Kallpa-Pérou Centre de documentation en santé, Phase 1, Lima , Pérou. <i>(suite du 95-45 financé sur le Fonds en 1996).</i>	54'764,00
<b>10</b>	<b>PEROU (98-50)</b> Association La Florida-Pérou Appui au développement agricole et communautaire Province de Chanchmayo, Haute-Amazonie, Pérou.. <i>(suite du 96-21 financé sur le Fonds en 1996 et 1997).</i>	40'848,00
<b>TOTAL</b>		<b>1'500'000,00</b>

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES  
EXTERIEURES****AIDE AU DEVELOPPEMENT****FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION ET ETAT DE  
GENEVE****1998**

---

<b>1HF</b>	<b>HAITI</b> Association de l'Avenir Extension d'une école et d'un dispensaire à Frères, commune de Pétion-Ville	20'000,00
<b>2HF</b>	<b>BULGARIE</b> Système cohérent des apprentissages Linguistiques à Sofia " Scala " Projet bulgare d'intérêt européen	5'000,00
<b>3HF</b>	<b>UNIVERSITE DE GENEVE</b> 28 <sup>e</sup> Symposium international sur la chimie analytique de l'environnement Accueil de scientifiques confirmés et de chercheurs	15'000,00
<b>4HF</b>	<b>INFORMATION</b> IUED Rencontres Médias Nord-Sud 1998 "La Méditerranée"	50'000,00
<b>5HF</b>	<b>PUBLICATION</b> Fondation Vidrogenia Traduction en ukrainien et publication de deux ouvrages de Denis de Rougemont	15'000,00
<b>6HF</b>	<b>BURKINA FASO/ SENEGAL</b> Enseignants sans frontières Encouragement aux pratiques de pédagogie active	5'000,00
<b>7HF</b>	<b>GUINÉE</b>	

	DJPT Police guinéenne de l'an 2000 Coopération avec la Guinée Programme de formation entre les deux polices	80'000,00
<b>8HF</b>	<b>SENEGAL</b> Institut Biblique de Genève Formation de pasteurs au Sénégal, notamment au service des enfants sourds	10'000,00
<b>9HF</b>	<b>ROUMANIE</b> Commune d'Onex et commune de Bradulet Projet de financement du dispensaire de Bradulet	40'000,00
<b>10HF</b>	<b>SENEGAL</b> Villages d'Afrique, association d'aide aux populations rurales africaines Construction d'une salle de classe à Ndairy	13'000,00
<b>11HF</b>	<b>CAMEROUN</b> Le Bon Secours Formation d'infirmières au Cameroun	45'000,00
<b>12HF</b>	<b>PEROU</b> Association Alpes-Andes Formation de guides de haute montagne	40'000,00
<b>13HF</b>	<b>BURKINA FASO, MADAGASCAR, INDE, VIETNAM, GABON</b> Nouvelle Planète Réalisation de petits projets d'entraide en Afrique et en Asie	5'000,00
<b>14HF</b>	<b>INFORMATION</b> Centre Europe-Tiers-Monde/CETIM Demande de soutien concernant le programme des Droits de l'Homme	10'000,00
<b>15</b>	<b>SENEGAL (97-11)</b> Jardins de Cocagne Création de caisses locales d'épargne et de crédit, Région de Tambacounda, Dpt de Bakei	36'437,00
<b>16</b>	<b>GUATEMALA (97-13)</b> IUED Programme d'adduction d'eau et d'assainissement quartier d'El Milagro, Phase II, Municipalité de Mixco	61'250,00

17	<b>HAITI (97-15)</b> Helvetas Quinzaine culturelle Haïtienne; exposition, spectacles et conférences	5'000,00
18	<b>HAITI (97-51)</b> Helvetas Quinzaine culturelle Haïtienne, exposition, spectacles, et conférences -complément -	5'000,00
19	<b>BRESIL (97-43)</b> Terre des Hommes Suisse Genève Centre d'étude de la santé Papucaia-CESPP Cachoeiras de Macacu, Etat de Rio de Janeiro	43'750,00
20	<b>HAITI (97-44)</b> IUED Unité de compostage des ordures ménagères du Cap Haïtien-UCOMECE	54'650,00
21	<b>HAITI (97-48)</b> IUED Evaluation externe Programme UCOMECE	7'000,00
22HF	<b>INFORMATION</b> Espace Afrique Présence d'Espace Afrique au Salon du Livre de Genève - Mai 1998 - dans le cadre du stand du Département de l'instruction publique	3'000,00
23HF	<b>CAMEROUN</b> Institut de médecine sociale et préventive (Centre médical universitaire) Convention de coopération entre les Universités de Genève et Yaoundé I	65'000,00
24	<b>PALESTINE (97-35)</b> Centrale sanitaire Suisse Programme de santé pour les femmes - Aide à l'Union des Comités Palestiniens de secours Médical (UPMRC) 1998-99	16'662,00
25	<b>PHILIPPINES (97-38)</b> ATD QUART-MONDE Bibliothèques de rue, Manille	20'790,00
26	<b>NICARAGUA (97-46)</b> Association Nicaragua- El Salvador Collectif de femmes de Matagalpa	64'970,00

<b>27</b>	<b>SENEGAL (98-08)</b> SIT Sensibilisation et formation des responsables régionaux de la FIDUEF, Dakar	17'260,00
<b>28</b>	<b>INFORMATION (98-19)</b> Centre social protestant Exposition de photos "L'exil, féminin-pluriel" de S. Oppliger et publication d'une brochure d'accompagnement	5'000,00
<b>29</b>	<b>INFORMATION (98-21)</b> COTMEC La Voix du sud dans les médias du Nord "Réseau Sud de journalistes"	25'000,00
<b>30HF</b>	<b>FORMATION</b> <b>IUED</b> Bourses d'études pour les étudiants ressortissants des pays en voie de développement	190'000,00
<b>31HF</b>	<b>TRANSCAUCASIE (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie)</b> <b>Geneva Institute for democracy Building</b> Caucasus media support project Programme d'aide et de soutien destiné à des journalistes indépendants de Transcaucasie	7'500,00
<b>32</b>	<b>GUATEMALA (97-18)</b> Enfants du Monde Appui à l'élaboration d'un modèle d'éducation Maya, phase II, et matériel pédagogique	57'500,00
<b>33</b>	<b>BURKINA FASO (98-07)</b> <b>IUED</b> Promotion des activités des femmes par le développement du crédit, dont les régions de Toma et Kiembara	30'841,00
<b>34</b>	<b>INFORMATION (98-14)</b> <b>IUED</b> Exposition comparative des cultures du masque en pays Bwa (Burkina Faso) et à Urnsäsch (Appenzell)	29'000,00
<b>35</b>	<b>INFORMATION (98-15)</b> Terre des Hommes suisse Genève Marche mondiale contre le travail des enfants : de l'exploitation à l'éducation	57'225,00
<b>36</b>	<b>MOYEN-ORIENT (98-16)</b>	

	COTMEP Programme oecuménique d'éducation populaire (EPEP), 1998, Liban, Egypte, Soudan, Yemen, Palestine	69'000,00
<b>37</b>	<b>HAÏTI (98-18)</b> HELVETAS Appui pour la gestion communautaire des Mornes (Pagecom) et programme alphabétisation et animation culturelle, 6 départements d'Haïti, plus activités génératrices de revenus	200'200,00
<b>38</b>	<b>INFORMATION (98-30)</b> CETIM Publication d'un livre sur l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement)	13'256,00
<b>39HF</b>	<b>FORMATION</b> DIP Aide aux étudiants des pays en voie de développement	50'000,00
<b>40HF</b>	<b>RWANDA</b> "Enfants de Gahini" Aide aux enfants victimes de la guerre et du génocide. Construction de bâtiments d'accueil, de logements, d'ateliers d'apprentissage, d'écoles	30'000,00
<b>41HF</b>	<b>TADJIKISTAN</b> Construction d'une petite station hydroélectrique à Shkev	30'000,00
<b>42HF</b>	<b>HAÏTI</b> Réorganisation de l'administration de la commune de Saint-Marc	17'000,00
<b>43HF</b>	<b>AFRIQUE</b> Espace d'exposition à la Foire de Genève 1998 afin de présenter des activités artisanales et semi-industrielles d'Afrique, plus particulièrement le Sénégal.	14'352,00
<b>44HF</b>	<b>DIVERS PAYS</b> Palais du Monde SWISSAID Projet interculturel d'animation et d'informations réunissant des artistes venant d'Afrique, d'Amérique latine, du monde arabe, d'Asie et de Suisse	5'000,00
<b>45</b>	<b>BRESIL (97-22)</b> MCI Soutien aux activités du CEDAC, 1997-98, Rio de Janeiro	50'038,00



- 46 PEROU (97-23)**  
 Association KALLPA Genève  
 Santé scolaire et de l'adolescent -  
 Transfert de la stratégie de santé scolaire au  
 niveau central des ministères du Département du Cusco 55'604,00
- 47 EI SALVADOR (97-36)**  
 EDM  
 Education populaire en zones rurales marginales 10'000,00
- 48 BURKINA-FASO (98-29)**  
 Terre des Hommes Suisse - Genève  
 Santé, prévention sida et promotion féminine au Yatenga 40'000,00
- 49 SENEGAL (98-33)**  
 Genève Tiers-Monde  
 Appui à la communauté rurale d'Enampor, Casamance 64'515,00
- 50 SALVADOR (98-38)**  
 Association Nicaragua-Salvador  
 Electrification solaire de communautés  
 rurales au Salvador, phase de pré-investissement 44'122,00
- 51 BANGLADESH (98-42)**  
 Enfants du Monde  
 Développement communautaire et éducation  
 de base (Uttaran), Districts de Satkira et Khulna 65'685,00
- 52 CÔTE D'IVOIRE (98-48)**  
 SIT  
 Formation d'administrateurs et d'instructeurs  
 de l'éducation ouvrière "Dignité", Abidjan, San Pedro,  
 Gagnoa, Bouaké et Man 114'157,00
- 53 REPUBLIQUE DOMINICAINE (97-45)**  
 Enfants du Monde  
 Santé, formation et  
 renforcement institutionnel, Santo Domingo 63'392,00
- 54 SENEGAL ET MALI (98-22)**  
 Jardins de Cocagne  
 Programme quadriennal de lutte  
 anti-érosive et de gestion des ressources  
 naturelles, régions frontalières de Tambacounda et Kayes 37'635,00
- 55 SENEGAL (98-26)**  
 Jardins de Cocagne

	Programme de développement de l'association Soxaana Fedde, 1998-99, Région de Tambacounda	31'638,00
<b>56</b>	<b>COLOMBIE (98-34)</b> IUED Formation de leaders pour la démocratisation et le développement local dans la municipalité de San José de Cucuta, Nord de Santander	49'042,00
<b>57</b>	<b>PALESTINE (98-43)</b> Centrale sanitaire suisse Aide à l'Union des Comités Palestiniens de Secours Médical, 1997-1998, Vallée du Jourdain, Ramallah, Jérusalem, Bethlehem, Hebron	<u>86'381,00</u>
<b>TOTAL</b>		<b>2'296'852,00</b>
 <b><u>REAFFECTATIONS</u></b>		
<b>58</b>	<b>MAROC (97-02)</b> RAFAD Fonds de garanties-crédit "Grands Lacs" Rwanda, Zaïre, Burundi - Promotion le retour à la paix dans la région des Grands-Lacs par la promotion d'activités économiques	245'000,00
<b>59</b>	<b>BRESIL (97-22)</b> MCI Soutien des activités du Centre d'action communautaire (CEDAC) à Rio de Janeiro, Brésil	6'980,00
<b>60</b>	<b>SENEGAL (98-05)</b> Jardins de Cocagne Programme de développement des ressources humaines des organisations de base - Centre d'échanges de Formation Pratique (CEFP) de Bakel, Sénégal	23'350,00

- |           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>61</b> | <b>PEROU (98-40)</b><br>Association La Florida-Pérou<br>Rencontre des partenaires péruviens des ONG<br>genevoises membres de la Plate-forme Pérou<br>de la Fédération genevoise de coopération<br>(CEDAC) à Rio de Janeiro, Brésil                      | 22'110,00 |
| <b>62</b> | <b>SENEGAL, MALI, MAURITANIE (98-05)</b><br>Jardins de Cocagne<br>Programme de développement des ressources humaines<br>des organisations de base 1998-2001- Centre d'échanges<br>de Formation Pratique (CEFP) de Bakel,<br>Sénégal, Mali et Mauritanie | 3'515,00  |

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES  
EXTERIEURES**

**FONDS DROGUE OU DEVELOPPEMENT**

**FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION ET ETAT DE GENEVE**

**1999**

- |           |  |            |
|-----------|--|------------|
| <b>1)</b> | <b>PEROU (98-50)</b><br>Association La Florida-Pérou<br>Appui au développement agricole et communautaire<br>Province de Chanchmayo, Haute-Amazonie, Pérou..<br><i>(suite du 96-21 financé sur le Fonds en 1996 et 1997).</i> | 56'692,00  |
| <b>2)</b> | <b>URUGUAY (98-45)</b><br>Terre des Hommes Suisse Genève<br>Remolino, Aide à des enfants en<br>situation à risque, Montevideo, Uruguay   | 159'210,00 |
| <b>3)</b> | <b>COLOMBIE (99-13)</b><br>Terre des Hommes Suisse Genève<br>République des enfants Benposta, Villavicencio,<br>Capitale du Dpt du Meta, Colombie  | 348'303,00 |

<b>4HF)* EQUATEUR</b>	
Fundación "Nuestros Jovenes"	
Projet "Prevención y Tratamiento 1999-2001"	
Lutte contre la toxicomanie en Equateur	150'000,00
<b>5HF)* COLOMBIE</b>	
Fondation " Aide aux enfants du Tiers-Monde	
Transformation d'une maison destinée à une trentaine	
D'enfants exposés à la drogue, Cali-Colombie	10'000,00
<b>6HF)* LAOS</b>	
Développement et amélioration des services de	
santé publique des provinces de Louang Prabang	
et d'Oudomxai au Laos	50'000,00
<b>7HF)* COLOMBIE</b>	
Lutte contre la production de drogue en offrant une	
éducation et des sources de revenus alternatives aux	
jeunes et aux familles paysannes de la région	80'000,00
<b>8) BRESIL (99-31)</b>	
Terre des Hommes Suisse Genève	
Renouvellement – Programme d'actions avec les	
populations indiennes et riveraines de la vallée du Javari,	
Communes de Atalaia do Norte et Benjamin Constant,	
Al du Javari, Etat d'Amazonas, Brésil (suite 97-14)	80'800,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>935'005,00</b>

**\*HF = Hors Fédération genevoise de coopération**

---

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES  
EXTERIEURES

AIDE HUMANITAIRE - ETAT DE GENEVE

1999

Somme prélevée sur le droit des pauvres

---

Croix-Rouge suisse Programme d'aide et de soins urgents aux populations de six provinces du Vietnam	150'000,00
Croix-Rouge suisse Extension de la maternité de Fier en Albanie	150'000,00
Médecins Sans Frontières Programme d'aide de soutien aux services de santé de la Province de Kratie	150'000,00

**Le Grand Conseil a adopté ces trois projets de loi  
lors de sa séance du 27 mai 1999.**

Croix-Rouge suisse Subvention pour son action en faveur des victimes du séisme en Turquie.	250'000,00
--	------------

**Le Grand Conseil a adopté ce projet de loi (PL 8095) lors de  
Sa séance du 24 septembre 1999.**

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>450'000,00</b>
----------------------	-------------------

**REAFFECTATIONS**

Croix-Rouge genevoise " Opération Balkans " pour répondre aux besoins importants des victimes de la crise au Kosovo	45'000,00
---	-----------

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES  
EXTERIEURES**

**AIDE AU DEVELOPPEMENT FEDERATION GENEVOISE DE  
COOPERATION ET ETAT DE GENEVE**

**1999**

---

<b>1HF</b>	<b>IUED</b> Soutien à l'Association européenne des instituts de recherche et de formation en matière de développement (EADI) - Subvention 1998	30'000,00
<b>2HF</b>	<b>IUED</b> Soutien à l'Association européenne des instituts de recherche et de formation en matière de développement (EADI) - Subvention 1999	30'000,00
<b>3HF</b>	<b>BURKINA FASO / SENEGAL</b>	

	Enseignants sans frontières Encouragement aux pratiques de pédagogie active	5'000,00
<b>4HF</b>	<b>HAÏTI</b> Association de l'Avenir Extension d'une école et d'un centre de santé à Frères	20'000,00
<b>5HF</b>	<b>MADAGASCAR</b> Centre paroissial protestant Voyage d'entraide - Construction d'un centre de formation agricole et rénovation d'un centre de formation de vie communautaire par 22 jeunes des communes chénoises	5'000,00
<b>6HF</b>	<b>DIVERS PAYS D'AFRIQUE</b> Association Sirocco Festival Black Movie Promotion de films de jeunes réalisateurs africains	5'000,00
<b>7HF</b>	<b>INDE / NEPAL</b> Comité d'Action du Jeune Fédéral Réalisation de projets de développement dans différentes provinces indiennes et au Népal pour permettre l'accès à l'eau potable au plus grand nombre	20'000,00
<b>8HF</b>	<b>BURKINA FASO</b> Association SEBGHO-Suisse Participation au programme de Nouvelle Planète concernant le centre d'accueil et de formation des enfants de la rue "Beog-Neéré" à Kamboincé, Burkina Faso, pendant la période du stage de l'école Le Bon Secours	5'000,00
<b>9HF</b>	<b>INFORMATION</b> IUED 15 <sup>ème</sup> Rencontres Médias Nord-Sud 1999	30'000,00
<b>10HF</b>	<b>PEROU</b> Association Alpes-Andes Formation de guides de haute montagne	30'000,00
<b>11HF</b>	<b>BURKINA FASO - ROUMANIE</b> Association Nouvelle Planète Construction d'une école dans un quartier populaire de Ouagadougou (Burkina Faso) Association Enfants de l'Avenir Aménagement de la cour du leagan (orphelinat pour bébés) de la région de Calarasi (Roumanie)	5'000,00 2'000,00

<b>12HF</b>	<b>TIERS MONDE</b> Office pour la promotion de l'industrie genevoise (OPI) Salon international des marchés émergents (EMA) à Genève du 26 au 29 mai 1999	12'000,00
<b>13</b>	<b>HAÏTI (98-18)</b> HELVETAS Appui pour la gestion communautaire des Mornes (Pagecom) et programme alphabétisation et animation culturelle, 6 départements	200'970,00
<b>14</b>	<b>BRESIL (99-03)</b> Mouvement pour la coopération internationale Soutien à la Coordination des organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne - COIAB - 1998 - 1999	52'615,00
<b>15</b>	<b>INFORMATION (99-16)</b> Terre des Hommes Suisse-Genève Marche mondiale contre le travail des enfants : "de l'exploitation à l'éducation", année 1999	20'000,00
<b>16</b>	<b>INFORMATION (99-20)</b> IUED Colloque "Le Commerce durable " : chances et défis" - 25 et 26 mai 1999	20'000,00
<b>17</b>	<b>INFORMATION (99-24)</b> COTMEC La Voix du Sud dans les médias du Nord - Réseau Sud de journalistes	25'000,00
<b>18HF</b>	<b>SENEGAL</b> Association Scoutisme Tiers-Monde (ASTM) Projet commun avec les Eclaireurs et Eclaireuses du Sénégal (EEeS) de construction d'une école de village à Khondio au nord-est de Dakar (Sénégal)	5'000,00
<b>19HF</b>	<b>GUINEE</b> DJPT Police guinéenne de l'an 2000 Programme de formation entre la police genevoise et la police guinéenne	40'000,00
<b>20HF</b>	<b>CAMEROUN</b> Institut de médecine sociale et préventive (centre médical universitaire). Convention de coopération entre les Universités de Genève et Yaoundé I	65'000,00



<b>21HF</b>	<b>FORMATION</b> <b>IUED</b> Bourses d'études pour les étudiants ressortissants des pays en voie de développement	190'000,00
<b>22HF</b>	<b>INFORMATION</b> CIRID Salon international des marchés émergents (EMA) Loyer du stand AFRIREC - 26 au 29 mai 1999	15'000,00
<b>23HF</b>	<b>FORMATION</b> DIP Aide aux étudiants du Tiers-Monde à titre technique aux pays en voie de développement	50'000,00
<b>24</b>	<b>TURQUIE (98-44)</b> CETIM Centre de documentation et d'information sur les droits humains, Istanbul ( <i>sur 2 ans</i> )	122'469,00
<b>25</b>	<b>INFORMATION (99-36)</b> Société suisse pour la protection de l'environnement Action d'information "Peuples autochtones" (Partenariat DOCIP) ( <i>sur 1 an</i> )	12'000,00
<b>26HF</b>	<b>MADAGASCAR</b> Ecole de Sakatia Investissements prévus en matériel scolaire	15'000,00
<b>27</b>	<b>INFORMATION (99-28)</b> Société religieuse des amis (Quakers Genève) - SRA Brochure "Commerce, propriété intellectuelle, Alimentation et diversité biologique" (traduction espagnole)	6'625,00
<b>28HF</b>	<b>AFRIQUE</b> Espace d'exposition à la Foire de Genève 1998 afin de présenter des activités artisanales et semi-industrielles d'Afrique, plus particulièrement du Sénégal (Facture complémentaire)	2'000,00
<b>29HF</b>	<b>TELECOM 99</b> Symposium sur le développement	470'000,00
<b>30HF</b>	<b>FORMATION</b> UNI Genève – Faculté de médecine Formation en santé communautaire sur les inforoutes	

	francophones coordonnée entre les Universités de Genève, Beyrouth, Yaoundé et Monastir	20'000,00
<b>31</b>	<b>SENEGAL (99-32)</b> GRAD Fond de soutien aux programmes de communication pour le développement d'associations sénégalaises	57'206,00
<b>32</b>	<b>COLOMBIE (98-34)</b> IUED Formation de leaders pour la démocratisation et le développement local dans la municipalité de San José de Cucuta, Nord de Santander	52'276,00
<b>33</b>	<b>GUATEMALA (99-10)</b> Centrale sanitaire suisse Suivi et développement du programme sanitaire sur le haut plateau occidental, région de Quetzaltenango	168'642,00
<b>34</b>	<b>BRESIL (99-12)</b> Terre des Hommes Formation et crédit pour des associations de femmes productrices de la région de Recife, Etat de Pernambuco	58'741,00
<b>35</b>	<b>VENEZUELA (99-14)</b> Espace femmes international Genre : entre les rideaux. Des femmes debout contre la violence	18'748,00
<b>36</b>	<b>EQUATEUR (99-30)</b> HORYZON Programme de gestion urbaine Santo Domingo de Los Colorados	80'850,00
<b>37</b>	<b>PEROU (99-33)</b> Terre des Hommes Foyer pour jeunes de Mazuko, Département de Madre de Dios, région amazonienne	86'661,00
<b>38</b>	<b>RDC CONGO (99-34)</b> COTMEP Programme d'éducation des jeunes et des adultes Du Kivu (PEDAK), Sud et Nord Kivu	204'952,--
<b>39</b>	<b>PALESTINE (99-39)</b> Centrale sanitaire suisse Participation au programme de prévention des Maladies chroniques en Palestine, Cisjordanie	44'245,--

---

<b>40HF</b>	<b>DIVERS</b>	
	SWISSAID	
	Don pour action contre la faim / 1999	9'000,--
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2'312'000,00</b>

**REAFECTATIONS****PEROU (99-07)**

Genève Tiers-Monde  
Programme d'éducation multiculturelle bilingue dans  
les écoles rurales, Association Pukklasunchis, Pérou 1'450,00

**EL SALVADOR (99-15)**

Enfants du Monde  
Education populaire dans les zones rurales  
Marginales – phase II (réaffectation projet 93-34) 1'519,00

**BRESIL (99-03)**

MCI  
Soutien à la coordination des Organisations indigènes  
de l'Amazonie (réaffectation projet 89-23) 355,00

**EL SALVADOR (99-15)**

Enfants du Monde  
Education populaire dans les zones rurales  
Marginales – phase II (réaffectation projet 89-28) 11'584,00

---

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES  
AFFAIRES EXTERIEURES**

**FONDS DROGUE OU DEVELOPPEMENT  
ETAT DE GENEVE**

**2000**

---

**1HF. CROIX-ROUGE SUISSE - COLOMBIE**

Services de santé s'insérant dans un programme  
de développement rural durable.

Région nord du département du Cauca.

**60'000,00**

**2HF. NUESTROS JOVENES - EQUATEUR**

Action de lutte contre la toxicomanie.

**100'000,00**

**3HF. VIVAMOS MEJOR – COLOMBIE**

Action de lutte contre la production de drogue.

Communauté de Leiva.

**120'000,00**

**4HF. SOURIRE DE CHIANG KHONG - THAILANDE**

Construction d'un foyer pour les enfants exposés à la drogue  
et à la prostitution.

Chiang Rai.

**11'048,00**

**TOTAL GENERAL**

**291'048,00**

---

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES  
AFFAIRES EXTERIEURES****AIDE AU DEVELOPPEMENT  
ETAT DE GENEVE****2000**

---

**1HF. MEDIAS NORD / SUD – GENEVE**16<sup>ème</sup> festival portant sur les questions de développement  
et les rapports Nord / Sud.**20'000,00****2HF. FESTIVAL BLACK MOVIE – GENEVE**

Promotion de jeunes réalisateurs africains.

**5'000,00****3HF. GIOCASOLIDA – GENEVE**

Atelier de valorisation de jouets usés destinés aux

enfants défavorisés dans les pays en développement. **36'000,00****4HF. IUED – GENEVE**Bourses d'études pour les étudiants de pays en développement. **190'000,00****5HF. ASSOCIATION ANITIE – MALI**Construction d'un centre médical et paramédical.  
Kani Kombolé, Pays Dogon.**10'000,00****6HF. ASSOCIATION ARVAN – BURKINA FASO**Cantines scolaires et fournitures d'écoles collectives.  
Département de Namissignima, Province de Yatenga**16'950,00****7HF. NOUVELLE PLANETE – PHILIPPINES**Accueil et formation des enfants libérés de prison.  
Manille.**5'000,00****8HF. MEDECINE – YAOUNDE**Convention de coopération entre les universités  
de Genève et Yaoundé.**75'000,00**

---

<b>9HF. ENSEIGNANTS SANS FRONTIERES - AFRIQUE</b> Stages de formation pédagogique à des enseignants africains. Burkina Faso et Sénégal.	<b>5'000,00</b>
<b>10HF. ESPACE AFRIQUE INTERNATIONAL – GENEVE</b> Manifestation culturelle d'information et de sensibilisation sur l'Afrique lors du Sommet mondial sur le développement social de l'ONU.	<b>5'000,00</b>
<b>11HF. DJPT - GUINEE</b> Programme de formation entre la police genevoise et la police guinéenne.	<b>22'000,00</b>
<b>12HF. EMA – GENEVE</b> Salon international des marchés émergents.	<b>12'000,00</b>
<b>13HF. DIP – FORMATION</b> Aide financière aux étudiants des pays en développement à titre d'assistance technique.	<b>50'000,00</b>
<b>14HF. LUMIERE POUR HAITI – HAITI</b> Projet de cantine scolaire du collège de l'Union des universitaires. Bidonville "Cité Soleil" à Port-au-Prince.	<b>10'000,00</b>
<b>15HF. CROIX-ROUGE JEUNESSE – GENEVE</b> Programme de soutien aux enfants d'Albanie	<b>20'000,00</b>
<b>16HF. COMITE "ACTION JEUNE FEDERAL" – GENEVE</b> Soutien de l'action du jeune fédéral en vue de la réalisation de projets de développement rural dans le sous-continent indien.	<b>10'000,00</b>
<b>17HF. UNION GENERALE ARMENIENNE DE BIENFAISANCE – ARMENIE</b> Réparation du système d'irrigation du village de Yeghegnavan. Région d'Ararat.	<b>15'000,00</b>

---

<b>18HF. DOCIP – GENEVE</b>	
Projet de publication de la brochure Update / Informativo du Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones.	<b>20'000,00</b>
<b>19HF. BANGWE – AFRIQUE</b>	
Soutien aux journées de formation et d'information des femmes africaines engagées dans la lutte pour la paix et la non violence dans la région des Grands Lacs, Burundi, Rwanda, Congo.	<b>15'000,00</b>
<b>20HF. AIDE SANITAIRE SUISSE AUX PALESTINIENS</b>	
Subvention en faveur de l'Hôpital Makassed. Jérusalem-Est.	<b>51'500,00</b>
<b>21HF. UNION POUR UN AVENIR MEILLEUR – ALBANIE</b>	
Projet d'école de formation professionnelle pour les enfants des rues. Saranda.	<b>30'000,00</b>
<b>22HF. INFOROUTES FRANCOPHONES – GENEVE</b>	
Projet de formation en santé communautaire entre les Universités de Genève, Beyrouth et Yaoundé.	<b>20'000,00</b>
<b>23HF. CROIX-ROUGE SUISSE – EQUATEUR</b>	
Programme de santé intégré avec les communautés Quechua de la région Amazonienne.	<b>50'000,00</b>
<b>24HF. FONDATION AIDE AUX ENFANTS – COLOMBIE</b>	
Approvisionnement de la cantine d'un foyer Bambi pour enfants orphelins. Cali.	<b>13'000,00</b>
<b>25HF. ASSOCIATION DE L'AVENIR – HAITI</b>	
Projet de construction d'une école. Frères.	<b>35'000,00</b>
<b>26HF. SOLEIL POUR TOUS – MAROC</b>	

---

Installation d'un système de chauffage solaire.  
Tamdaght. **20'000,00**

**27HF. MEDICUBA – CUBA (don)**  
Projet: "matières premières pour la production de médicaments". **5'000,00**

**28HF. ZANZKAR – INDE (don)**  
construction d'une école.  
Stongday. **220,00**

**TOTAL GENERAL** **766'670,00**



---

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES  
AFFAIRES EXTERIEURES**

**AIDE AU DEVELOPPEMENT  
FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION**

**2000**

---

- 1. KALLPA - PEROU (99-43)**  
Amélioration du fonctionnement des bibliothèques  
scolaires pour en faire des lieux de référence en  
matière d'information et de formation à la santé.  
Cône sud de Lima. **73'031,00**
- 2. IUED - GENEVE (00-08)**  
Information.  
Cycle de films sur le développement social. **5'775,00**
- 3. ENFANTS DU MONDE – SALVADOR (99-15)**  
Education populaire en zones rurales marginales.  
Phase II (1999-2000). **24'408,00**
- 4. COTMEC – GENEVE (99-24)**  
Information.  
"La voix du Sud dans les médias du Nord".  
Réseau Sud de journalistes. **25'000,00**
- 5. HORIZON – EQUATEUR (99-30)**  
Programme de gestion urbaine.  
Santo Domingo de los Colorados. **23'123,00**
- 6. HORIZON – EQUATEUR (00-23)**  
Rallonge. **20'224,00**
- 7. TERRE DES HOMMES SUISSE – COLOMBIE (00-22)**  
Programme éducatif institutionnel (PEI) "Abriendo Caminos".  
Santafé de Bogotá. **34'735,00**

- 
- 8. GENEVE TIERS-MONDE – PEROU (00-24)**  
Ecoles rurales promotrices du développement local.  
Tabanco et environs. **123'751,00**
- 9. IUED – COLOMBIE (00-35)**  
Formation de leaders pour la démocratisation et le  
développement de cinq municipalités.  
Nord de Santander. **102'345,00**
- 10. TERRE DES HOMMES SUISSE – BRESIL (00-17)**  
Prévention et lutte contre la violence domestique et sexuelle  
des femmes et des enfants du Nord-Est.  
Pernambuco. **106'966,00**
- 11. TERRE DES HOMMES SUISSE – SENEGAL (00-27)**  
Prévention et réhabilitation nutritionnelle.  
Commune de Guédiawaye, Dakar. **27'220,00**
- 12. ESPACE FEMMES INTERNATIONAL – NICARAGUA (00-30)**  
Formation et organisation santé violence pour les femmes  
et les jeunes.  
Esteli. **39'818,00**
- 13. GENEVE TIERS-MONDE – TOGO (00-32)**  
Education et formation professionnelle des jeunes filles  
en situation à risque.  
Lomé. **54'245,00**
- 14. JARDINS DE COCAGNE – MALI (00-36)**  
Equipement pour l'amélioration et l'extension de la radio rurale.  
Kayes. **42'689,00**
- 15. GENEVE TIERS-MONDE – TOGO (00-33)**  
Diversification agricole et production d'ananas biologiques.  
Phase II.  
Préfectures d'Avé et d'Agou. **111'197,00**
- 16. ENFANTS DU MONDE – BANGLADESH (00-34)**

---

Programme de développement et de formation communautaire. Districts de Satkhira, Khulna et Jessore.	113'000,00
<b>17. ENFANTS DU MONDE – BANGLADESH (00-41)</b> Nouveau programme de développement communautaire urbain. Jessore et environs.	68'786,00
<b>18. JARDINS DE COCAGNE – MAURITANIE (00-42)</b> Unions des coopératives de développement communautaire. Région de Guidimakka.	42'635,00
<b>19. HUMANITEL – ALGERIE (00-38)</b> Electricité solaire pour les camps de réfugiés Saharaois. Tindouf.	164'336,00
<b>20. TRADITIONS POUR DEMAIN – NICARAGUA (00-40)</b> Restauration des traditions des peuples autochtones de la Côte Atlantique.	33'270,00
<b>21. COTMEP – CONGO (99-34)</b> Programme d'éducation des jeunes et des adultes. Kivu.	58'000,00
<b>22. TERRE DES HOMMES – INDE (00-31)</b> Soutien aux enfants de la rue en conflit avec la loi. Patna.	83'800,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1'378'354,00</b>

---

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES  
AFFAIRES EXTERIEURES**

**AIDE HUMANITAIRE  
ETAT DE GENEVE**

**2000**

Somme prélevée sur le droit des pauvres

---

**1. CROIX-ROUGE SUISSE**

Action d'aide d'urgence en faveur des victimes des inondations.  
Afrique Australe.

**200'000,00**

**2. CROIX-ROUGE SUISSE**

Action d'aide d'urgence en faveur des victimes des  
coulées de boues, suite aux pluies torrentielles.  
Venezuela.

**70'000,00**

**3. CROIX-ROUGE SUISSE**

Action d'aide d'urgence en faveur des victimes des inondations.  
Vietnam.

**50'000,00**

**TOTAL GENERAL**

**320'000,00**

---

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES  
AFFAIRES EXTERIEURES**

**FONDS DROGUE OU DEVELOPPEMENT  
FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION**

**2000**

---

- 1. TERRE DES HOMMES – BRESIL (99-31)**  
Programme d'actions intégré pour les populations  
indiennes et riveraines de la vallée du Javari.  
Etat d'Amazonas. **18'695,00**
- 2. MOUVEMENT POUR LA COOPERATION  
INTERNATIONALE - BRESIL**  
Programme de prévention qui offre des alternatives culturelles  
et un appui pré- et parascolaire aux jeunes des favelas.  
Rio de Janeiro. **77'777,00**
- 3. TERRE DES HOMMES – BOLIVIE (00-06)**  
Appui à la formation scolaire et professionnelle des jeunes.  
Province de Zudanez. **65'218,00**
- 4. GENEVE TIERS-MONDE – COLOMBIE (00-10)**  
Programme d'éducation et de gestion environnementale avec  
la communauté El Limonar (2<sup>ème</sup> phase).  
Medellin. **164'364,00**
- 5. TERRE DES HOMMES – URUGUAY (00-06)**  
Prévention de la consommation de drogue et assistance à des  
enfants toxico-dépendants.  
Montevideo. **138'100,00**

**6. LA FLORIDA – PEROU (00-21)**

Appui et développement agricole et communautaire.  
Province de Chanchamayo, Haute Amazonie.

**117'941,00****TOTAL GENERAL****582'095,00**

Annexe n°9
------------

**LISTE DES ACCORDS, TRAITES ET CONVENTIONS**  
**TOUCHANT AUX AFFAIRES EXTERIEURES**  
**(GENEVE ET SA REGION)**

*dès 1997*

\*\*\*\*\*

- ◆ Accord-cadre relatif à un transport collectif en site propre franco-genevois entre la République et canton de Genève d'une part, et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Communauté de communes du Pays de Gex, le Syndicat Intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA) d'autre part  
**du 25 juin 1997**
  
- ◆ Avenant à la convention entre la République française et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune signée le 9 septembre 1966 et modifiée par l'avenant du 3 décembre 1969 et au protocole final annexé à la convention entre la République française et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions signée le 31 décembre 1953  
**du 22 juillet 1997**  
*Voir également la convention du 9 septembre 1966 et l'avenant du 11 avril 1983*
  
- ◆ Convention concernant le raccordement de la commune de St-Julien-en-Genevois sur les installations de transport et de traitement des eaux usées du réseau primaire du bassin d'assainissement de la station d'épuration d'Aire entre la République et canton de Genève et la commune de St-Julien-en-Genevois  
**du 28 août 1997**
  
- ◆ Protocole d'accord transfrontalier pour la revalorisation des rivières du Genevois  
**du 5 décembre 1997**
  
- ◆ Protocole d'accord sur l'hospitalisation hors canton entre le canton de Genève et le canton de Vaud  
**du 5 février 1998**
  
- ◆ Convention entre le Comité Régional Franco-Genevois et l'Orchestre de Chambre de Genève et l'Orchestre des Pays de Savoie  
**du 12 mars 1998**

- ◆ Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière  
**du 11 mai 1998**
- ◆ Protocole additionnel à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (dite Convention de Madrid)  
du 21 mai 1980  
**du 1<sup>er</sup> décembre 1998**
- ◆ Prescriptions concernant les expositions et manifestations similaires - Importation de produits alimentaires pour des foires et manifestations similaires  
Direction du III<sup>ème</sup> arrondissement des douanes de Genève  
**du 1<sup>er</sup> janvier 1999**
- ◆ Charte pour l'utilisation de l'hélicoptère de la fondation REGA dans l'est du Département de l'Ain  
**du 2 avril 1999**
- ◆ Convention entre le Conseil Général de l'Ain, le Conseil Général de la Haute-Savoie, le Département de l'instruction publique du Canton de Genève, le Département des Affaires culturelles de la Ville de Genève (agissant dans le cadre du CRFG) et le Conseil du Léman concernant la réalisation d'un stand-librairie au Salon International du Livre et de la Presse de Genève qui se déroulera du 14 au 18 avril 1999  
**du 22 avril 1999**
- ◆ Convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relative au raccordement de la Suisse au réseau ferré français, notamment aux liaisons à grande vitesse  
**du 5 novembre 1999**
- ◆ Convention relative au prêt réciproque des livres et des documents audiovisuels des bibliothèques aux utilisateurs des Villes de Genève et de Gex  
**du 17 février 2000**
- ◆ Mémoire de Coopération en matière d'Environnement instituant un "Comité tripartite sur l'Environnement" entre la République et Canton de Genève, la Préfecture de l'Ain et l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (CERN)  
**du 5 juillet 2000**
- ◆ Convention de coopération entre la Région Rhône-Alpes et la République et Canton de Genève  
**du 19 septembre 2001**